



PONCIN
YACHTS

Document de base



Société Anonyme au capital de 35.1 24.250 €

**Siège social : Plateau Nautique Est – Rue Sénac de Meilhan
1 7000 La Rochelle
RCS La Rochelle : 340 406 320**

DOCUMENT DE BASE



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

En application des articles 211-1 à 211-42 de son Règlement Général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 21 avril 2005 sous le n° i 05 - 045. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais auprès de la société PONCIN YACHTS, Plateau Nautique Est – Rue Sénac de Meilhan – 17000 La Rochelle, ainsi que sur les site Internet de EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE (www.efi.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

Chapitre 1	5
Responsable du document de base et responsables du contrôle des comptes	5
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	5
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	5
1.3 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	6
1.4. POLITIQUE D'INFORMATION	8
Chapitre 2	9
Renseignements relatifs à l'opération	9
Chapitre 3	10
Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	10
3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR	10
3.1.0 Dénomination et siège social	10
3.1.1 Forme juridique	10
3.1.2 Législation	10
3.1.3 Date de Constitution et durée de la Société	11
3.1.4 Objet social (article 2 des statuts)	11
3.1.5 Registre du commerce et des sociétés et code NAF	11
3.1.6 Consultation des documents juridiques	11
3.1.7 Exercice social	11
3.1.8 Assemblées générales (article 21 des statuts)	12
3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	15
3.2.1 CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 6 DES STATUTS)	15
3.2.2 MODIFICATION DU CAPITAL (ARTICLE 7)	16
3.2.3 FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 8)	16
3.2.4 LIBÉRATION DES ACTIONS DE NUMÉRAIRE (ARTICLE 10)	17
3.2.5 CONSEIL D'ADMINISTRATION : NOMINATION ET POUVOIRS (ARTICLE 11)	17
3.2.6 INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL	18
3.2.7 TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL	18
3.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	19
3.3.1 Répartition du capital et des droits de vote de la Société avant et après introduction	19
3.4 PACTE D'ACTIONNAIRES	20
3.5 ETAT DES INSCRIPTIONS ET NANTISSEMENT	20
3.5.1 - Nantissemements des actions	20
3.5.2 - Nantissemements du fonds de commerce	20
3.6 DIVIDENDES	20
3.6.1 Dividende global	20
3.6.2 Dividende par action (sur la base de 7.024.850 actions)	20
3.6.3 Politique future de dividende	20
3.6.4 Délai de prescription des dividendes	20

Chapitre 4	21
Renseignements concernant l'activité de l'émetteur	21
4.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE	21
4.1.1 Historique et évolution de la structure du Groupe au cours des dernières années	21
4.1.2 Organisation du Groupe PONCIN YACHTS	24
4.1.3 Les chiffres clés	29
4.1.4 Description des principales activités de l'émetteur	30
4.2 STRATÉGIE DU GROUPE PONCIN YACHTS	37
4.2.1 Stratégie commerciale	37
4.2.2 Stratégie de distribution	38
4.2.3 Stratégie de communication	39
4.3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS	42
4.4 LE MARCHÉ	42
4.4.1 Le marché de la filiere nautique	42
4.4.2 Principales caracteristiques du marché	43
4.4.3 Environnement concurrentiel	44
4.5 EFFECTIFS	45
4.5.1 organigramme fonctionnel	45
4.6 LES PARTENAIRES ECONOMIQUES	47
4.6.1 La clientele	47
4.6.2 Les fournisseurs	47
4.6.4 Partenariat technologiques et industriels	48
4.7 LES SITES D'EXPLOITATION	49
4.8 LES ASSURANCES	49
4.9 MARQUES ET BREVETS	50
4.10 DÉMARCHE QUALITÉ	51
4.11 RISQUES DE L'ÉMETTEUR	52
4.11.1 Risques liés à un sinistre sur un chantier	52
4.11.2 Risques " clients "	52
4.11.3 Risques " fournisseurs "	52
4.11.4 Risques liés à la protection de l'environnement	52
4.11.5 Risques liés à la concurrence	53
4.11.6 Risques de marché	53
4.11.7 Risques lie a la saisonnalite du chiffre d'affaires	54
4.11.8 Risques lie a la sous-traitance	55
4.11.9 Risques fiscaux	55
4.11.10 Risques juridiques	55
4.12 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	55

Chapitre 5	56
Patrimoine, Situation Financière et Résultats	56
5.1 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 AOÛT 2004	57
5.1.1 Comptes consolidés au 31-08-2004 et rappel au 31-08-2003 et 31-08-2002	57
5.1.2 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	78
5.2 COMPTES SOCIAUX AU 31 AOÛT 2004	80
5.2.1 Comptes sociaux au 31-08-2004 avec rappel des comptes au 31-08-2003 et 31-08-2002	80
5.2.2 Rapport général du Commissaire aux comptes – Exercice clos le 31 août 2004	91
5.2.3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	93
5.3 COMPTES PRO FORMA AU 31 AOÛT 2004, 31 AOÛT 2003 ET 31 AOÛT 2002	95
5.3.1 Comptes consolidés pro forma au 31-08-2004 avec rappel au 31-08-2003	95
5.3.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes pro forma	114
5.4 COMPTES PREVISIONNELS AU 31 AOÛT 2005, 31 AOÛT 2006 ET 31 AOÛT 2007	115
5.4.1 Comptes consolidés previsionnels	115
5.4.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes previsionnels	128
5.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE CLOS AU 31-08-2004	129
5.6 MISE EN PLACE DES NORMES IFRS AU SEIN DU GROUPE PONCIN YACHTS	130
Chapitre 6	132
Le gouvernement d'entreprise	132
6.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	132
6.1.1 Composition des organes d'administration et de direction	132
6.1.2 Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	133
6.2 INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR, DANS CELUI D'UNE SOCIÉTÉ QUI EN DÉTIENT LE CONTRÔLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR SIGNIFICATIF	134
6.2.0 Montant global des rémunérations totales et avantages en nature	134
6.2.1 Options de souscription ou d'achat consenties à chaque mandataire social	134
6.2.2 Informations sur les opérations conclues entre la société et un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant plus de 5 % du capital et la société la contrôlant.	134
6.2.3 Prêts et garanties accordées ou constituées en faveur des membres de organes d'administration de direction ou de surveillance	134
6.3 INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	134
6.3.1 Contrats d'intéressement et de participation	134
6.3.2 Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	134
Chapitre 7	135
Evolution récente et perspectives d'avenir	135
7.1 EVOLUTION RÉCENTE	135
7.2 PERSPECTIVES D'AVENIR	136

Chapitre 1

Responsable du document de base et responsables du contrôle des comptes

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Olivier PONCIN
Président du Conseil d'Administration

PONCIN YACHTS
Plateau Nautique Est – Rue Sénac de Meilhan
17000 La Rochelle

Téléphone : 33 (0)5 46 30 54 54
Télécopie : 33 (0)5 46 30 54 55

Internet : www.poncinyachts.com

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

"A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité. Elles comprennent l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société PONCIN YACHTS ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Fait à La Rochelle, le 20 avril 2005

Monsieur Olivier PONCIN
Président du Conseil d'Administration

1.3 CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
TITULAIRE		
AUDIT BAILLOUX CONSULTANTS 16, rue du Pré Michaud 86281 Saint Benoît Cedex	Nommé lors de l'AGE du 29-10-2001 Mandat renouvelé lors de l'AGO du 26 janvier 2005 et confirmé au cours de l'AGE du 22 février 2005.	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2010
SOFIDEM rue JB Lamarck BP 2145 53021 Laval Cedex 9	Nommé lors de la transformation de la société, au cours de l'AGE du 22 février 2005	Durée de 6 exercices, dont le premier sera clos le 31 août 2005.
SUPPLÉANT		
DUO SOLUTIONS 16, rue du Pré Michaud 86281 Saint Benoît Cedex	Nommé lors de l'AGO du 26 janvier 2005 et confirmé au cours de l'AG du 22 février 2005.	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2010
M. Marc CHEMINEAU rue JB Lamarck BP 2145 53021 Laval Cedex 9	Nommé lors de la transformation de la société, au cours de l'AGE du 22 février 2005.	Durée de 6 exercices, dont le premier sera clos le 31 août 2005.

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CHANTIER PONCIN, devenue PONCIN YACHTS, et en application des articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France à la vérification des informations de nature comptable et financière données dans le présent document de base établi à l'occasion de l'introduction de la société sur le Second Marché d'Euronext Paris.

Ce document a été établi sous la responsabilité du Président de la société CHANTIER PONCIN, devenue PONCIN YACHTS. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations de nature comptable et financière qu'il contient.

Nos diligences décrites ci-dessous ont consisté, en fonction de la nature des informations comptables et financières présentées, à vérifier la concordance des informations présentées avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport, à apprécier la sincérité des autres informations historiques présentées et, s'agissant des autres informations prévisionnelles à apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable à leur établissement et à vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses.

INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES HISTORIQUES

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels pour les exercices clos au 31 août 2002, au 31 août 2003 et au 31 août 2004 arrêtés par le Président ont fait l'objet d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve, avec des observations. Ces dernières ont trait au contrôle fiscal de la société sur les exercices 1997 à 1999 en matière de TVA et d'impôts sur les sociétés. Le redressement de TVA a fait l'objet d'un dégrèvement le 9 février 2005, le redressement d'impôt sur les sociétés, non provisionné dans les comptes sociaux, a fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés au 31 août 2004. Les commentaires sur la justification de notre appréciation ont porté sur ces redressements et sur l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés pour les exercices clos au 31 août 2002, au 31 août 2003 et au 31 août 2004 arrêtés par le Président pour les exercices clos au 31 août 2002 et au 31 août 2003 et par le conseil d'administration pour l'exercice clos au 31 août 2004 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve, avec des observations sur les exercices clos au 31 août 2002 et au 31 août 2003. Ces dernières ont trait au contrôle fiscal de la société sur les exercices 1997 à 1999 en matière de TVA et d'impôts sur les sociétés. Le redressement de TVA a fait l'objet d'un dégrèvement le 9 février 2005, le redressement d'impôt sur les sociétés a fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés au 31 août 2004.

Les commentaires sur la justification de notre appréciation ont porté sur ces redressements et sur la justification des écarts d'acquisition PPR et Nautic 2000.

COMPTES CONSOLIDES PRO FORMA

Les comptes consolidés pro forma pour l'exercice clos au 31 août 2004, établis sous la responsabilité du Président, présentés dans ce document de base ont fait l'objet d'un examen par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France.

Au terme de cet examen qui a fait l'objet d'un rapport inclus au paragraphe 5.3.2 du présent document de base, nous n'avons pas relevé d'éléments de nature à remettre en cause le caractère raisonnable des conventions retenues pour présenter les effets de l'acquisition des titres des sociétés CATANA et BIS dans les comptes pro forma, la traduction chiffrée de ces conventions et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés.

Les écarts d'acquisition générés lors de l'apport des titres des sociétés CATANA et BIS en février 2005 à la société CHANTIER PONCIN, devenue PONCIN YACHTS, correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres acquise, représentent un montant de 21 223 K€. Ces écarts n'ont pas été affectés et ont été amortis linéairement sur une durée de 20 ans.

INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES PREVISIONNELLES

Les comptes prévisionnels établis sous la responsabilité du Président, couvrant la période du 1er septembre 2004 au 31 août 2007 ont fait l'objet d'un examen par nos soins, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Au terme de cet examen qui a fait l'objet d'un rapport inclus au paragraphe 5.4.2 du présent document, nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour établir ces comptes prévisionnels, étant précisé que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux compte prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 août 2004. Les écarts d'acquisition générés lors de l'apport des titres des sociétés CATANA et BIS en février 2005 à la société CHANTIER PONCIN, devenue PONCIN YACHTS correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres acquise, représentent un montant de 21 223 K€. Ces écarts n'ont pas été affectés et ont été amortis linéairement sur une durée de 20 ans.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations de nature comptable et financière présentées dans le document de base établi à l'occasion de l'introduction de la société CHANTIER PONCIN, devenue PONCIN YACHTS, sur le Second Marché d'Euronext Paris.

Concernant les informations comptables et financières prévisionnelles contenues dans le document de base, nous rappelons que ces informations, présentant par nature un caractère incertain les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Concernant les informations pro forma contenues dans ce prospectus, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un évènement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Annexes

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le document de référence inclut :

- Le Rapport général sur les comptes sociaux au 31 août 2004 et le rapport sur les comptes consolidés au 31 août 2004 des commissaires aux comptes comportant respectivement en page et en page, la justification des appréciations établie en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de Commerce.

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT BAILLOUX CONSULTANTS

SOFIDEM

Le document de base inclut par ailleurs :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des Commissaires aux Comptes comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce ; et
- le rapport des Commissaires aux Comptes , établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société PONCIN YACHTS décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1.4. POLITIQUE D'INFORMATION

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Olivier PONCIN
Président du Conseil d'Administration

PONCIN YACHTS

Plateau Nautique Est – Rue Sénac de Meilhan
17000 La Rochelle

Téléphone : +33 (0)5 46 30 54 54
Télécopie : +33 (0)5 46 30 54 55
e-mail : contact@groupeponcin.com
Internet : www.poncinyachts.com

Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au siège social de la société,

Des exemplaires du présent document sont disponibles, sans frais, auprès de EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE, 37, Champs-Élysées, 75008 Paris, au siège social de la société PONCIN YACHTS – Plateau Nautique Est – Rue Sénac de Meilhan – 17000 La Rochelle, ainsi que sur les sites Internet de EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE (www.efi.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Chapitre 2

Renseignements relatifs à l'opération

En cas d'opération financière par appel public à l'épargne, les informations relevant de ce chapitre feront l'objet d'une note d'opération soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Chapitre 3

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital

Certains renseignements de caractère général concernant la Société et son capital, décrits au présent chapitre 3, résultent de résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2005, sous condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur un marché réglementé.

3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

3.1.0 DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale : PONCIN YACHTS.

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 22 février 2005, la société CHANTIER PONCIN a procédé au changement de sa dénomination sociale pour devenir PONCIN YACHTS.

Le siège social initialement fixé à Sainte Anne (Martinique) – Le Poirier, transféré à Pointe à Pitre (Guadeloupe) Marina Bas du Fort – Môle portuaire n° 3 à compter du 1er janvier 1996, ensuite à Saint Mandrier (Var) Le Port Pin Rolland à compter du 12 avril 2002, a été transféré à compter du 11 janvier 2005 à :

La Rochelle (Chte-Mme) Plateau Nautique Est - Rue Sénac de Meilhan.

3.1.1 FORME JURIDIQUE

La Société a été constituée sous la forme d'une Société Anonyme, aux termes d'un acte sous seing privé en date à LA ROCHELLE du 24 décembre 1992, enregistré à La Rochelle-Est, le 30 décembre 1992, vol. 858, bord. 717, n° 12.

Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Fort de France le 3 mai 1993 sous le n° 390 406 320.

Aux termes d'une délibération extraordinaire des actionnaires en date du 9 octobre 2000, elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée.

Aux termes d'une délibération extraordinaire des associés en date du 22 février 2005, elle a été transformée en Société Anonyme.

Elle est régie par les dispositions du Code de Commerce et ses textes d'application ainsi que par les présents statuts.

3.1.2 LEGISLATION

Législation française.

3.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE LA SOCIETE

La Société a été constituée sous la forme d'une Société Anonyme, aux termes d'un acte sous seing privé en date à La Rochelle du 24 décembre 1992, enregistré à La Rochelle-Est, le 30 décembre 1992.

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés qui est intervenue le 15 mars 1993 auprès du Greffe de Fort de France, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux présents statuts.

3.1.4 OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet :

- * Toute activité de fabrication et de commercialisation sous toutes ses formes de bateaux de plaisance, de commerce ou de pêche,
- * L'exploitation de navires de plaisance de commerce ou de pêche destinés à la location touristique ainsi que toutes opérations ou activités destinées à promouvoir et à développer le tourisme nautique,
- * L'activité de transport de passagers ou de transport maritime,
- * Toutes opérations de gestion et de location de navires et toutes opérations d'achat, de vente et de matériel maritime.
- * Toutes prestations de services liées au secteur de la navigation, courtage, expertise, gardiennage, activités portuaires, entretien, réparation...

A ces fins, la Société pourra notamment, créer, acquérir, prendre à bail, céder tous établissements, accepter ou concéder tous mandats de commission, représentation, dépôt et autres, prendre, acquérir, exploiter et céder tous procédés et brevets. Et généralement, faire toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de favoriser le développement et l'extension des affaires sociales.

La Société pourra agir tant en France qu'à l'étranger pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés, groupements ou personnes, et réaliser sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations entrant dans son objet.

Elle pourra également prendre sous toutes ses formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères quel que soit leur objet.

3.1.5 REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES ET CODE NAF

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle sous le numéro 390 406 320.

Code NAF : 714 B

3.1.6 CONSULTATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au siège social de la société, La Rochelle (Chte-Mme) Plateau Nautique Est - Rue Sénac de Meilhan.

3.1.7 EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1er septembre et finit le 31 août de l'année suivante.

3.1.8 ASSEMBLEES GENERALES (ARTICLE 21 DES STATUTS)

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les Actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Chaque année, il doit être réuni dans les six mois de la clôture de l'exercice, sauf prorogation de ce délai par décision de justice, une Assemblée Générale Ordinaire.

Des Assemblées Générales, soit ordinaires, dites ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires, soit spéciales, selon l'objet des résolutions proposées, peuvent en outre être réunies à toute époque de l'année.

3.1.8.1 Qualification des Assemblées (Article 22)

Les décisions collectives des Actionnaires sont prises en Assemblées Générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des Actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les Actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

3.1.8.2 Convocation des Assemblées (Article 23)

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

a) Dispositions applicables à compter du jour de l'admission des actions sur un marché réglementé :

Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des annonces légales obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des annonces légales obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

b) Dispositions applicables en l'absence d'admission des actions sur un marché réglementé :

Les Assemblées sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut elles peuvent être également convoquées par le Commissaire aux Comptes ou par un mandataire de justice dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. La convocation est faite par un avis inséré dans un journal d'annonces légales dans le département du lieu du siège social, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée sur première convocation et six jours à l'avance sur convocation suivante à défaut de quorum. La convocation donne lieu également à l'envoi d'une lettre dans le même délai à tous les Actionnaires titulaires d'actions nominatives. Toutefois, toutes les actions étant nominatives, l'insertion peut être remplacée par une convocation faite dans le même délai, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque Actionnaire.

3.1.8.3 Accès aux Assemblées - Vote par correspondance - Droit de vote simple et double (Article 24)

a) Tout Actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions, sans toutefois que la date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies puisse être antérieure de plus de cinq jours à la date de l'Assemblée.

Tout Actionnaire peut également voter par correspondance ou se faire représenter selon les modalités légales et réglementaires.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit au même nombre de voix avec minimum de une voix.

b) Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire de nationalité française, d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

3.1.8.4 Feuille de présence - Bureau de l'Assemblée (Article 25)

A chaque Assemblée est tenue une feuille de présence.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les Actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-Président ou par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

Les fonctions de Scrutateurs sont remplies par deux Actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau ainsi composé désigne un Secrétaire qui peut ne pas être Actionnaire.

3.1.8.5 Quorum et majorité (Article 26)

I - L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les Actionnaires présents ou représentés.

II - L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Actionnaires présents ou représentés.

Par dérogation légale, l'Assemblée Générale qui décide ou autorise une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, statue aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Quant à celle appelée à décider la transformation de la Société, elle délibère aux conditions de majorité prévues aux dispositions L 225-245 du Code de Commerce et qui diffèrent selon la forme nouvelle adoptée.

III - Sous réserve de dérogations légales, les Assemblées spéciales délibèrent dans les mêmes conditions que l'Assemblée Générale Extraordinaire.

IV - Vote par correspondance - Tout Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée dans les conditions de délai fixées par décret.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

3.1.8.6 Procès-verbaux (Article 27)

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté et paraphé, conformément aux prescriptions.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Il peut en être délivré des copies ou extraits qui font foi s'ils sont signés, selon le mode d'administration adopté, soit par le Président du Conseil d'Administration ou par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général.

3.1.8.7 Droit de communication des Actionnaires (Article 28)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents lui permettant de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la question et la marche de la Société, le tout dans les conditions prévues par la loi.

A compter de la communication, tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'Administration doit répondre au cours de l'Assemblée.

3.1.8.8 Affectation et répartition des bénéfices (Article 31)

1. - La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

2. - Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

3. - Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

4. - Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux Actionnaires à titre de dividende.

5. - En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

6. - Aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

7. - L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il ne peut être affecté à l'amortissement des pertes ; toutefois, il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Le paiement des dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête à la demande du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque Actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi.

L'offre de paiement doit être faite simultanément à tous les Actionnaires. La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée.

3.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1 CAPITAL SOCIAL (ARTICLE 6 DES STATUTS)

● APPORTS

a) Lors de la constitution de la société, les actionnaires ont fait apport d'une somme en numéraire de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (250.000 frs).

b) Par traité en date du 7 juin 1999, approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 août 1999, il a été fait apport par la société " DUFOUR YACHTS " de sa branche complète d'activité " exploitation et gestion de navires de plaisance destinés à la location touristique dans les DOM-TOM, et toutes prestations de services dans ledit domaine de la location touristique ", pour une valeur nette de 93.452.548,56 francs, lequel a été rémunéré par l'émission de 53.700 actions nouvelles attribuées à la société " DUFOUR YACHTS ".

c) Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Avril 2002, il a été procédé à la fusion par absorption de la société " ARMEMENT VAROIS SPECIALISE - AVS " dans les conditions prévues aux articles L 236-1 et suivants du Code de commerce et 254 et suivants du décret du 23 Mars 1967 entraînant transmission du patrimoine de ladite société.

Pour rémunérer cet apport, le capital social a été porté de 856.763,47 Euros à 985.476,19 Euros par création de 8.443 actions nouvelles de 15,24 Euros de nominal chacune, assorties d'une prime de fusion de 725.165,50 Euros, lesdites actions étant intégralement attribuées aux actionnaires de la Société " ARMEMENT VAROIS SPECIALISE - AVS" à raison de 1 action de la Société " CHANTIER PONCIN " pour 11 actions de la société " ARMEMENT VAROIS SPECIALISE – AVS ".

d) Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 février 2005, le capital social a été augmenté d'une part :

* d'une somme de 7.142.400 Euros pour être porté de 12.928.600 Euros à 20.071.000 Euros par voie de création de 35.712 actions nouvelles de 200 Euros chacune, entièrement libérées et attribuées comme suit :

Pour les actions de la société " CHANTIER CATANA "

- 20.356 actions en rémunération de l'apport respectif de 20.000, 10.000 et 68.000 actions, pour une valeur globale de 13.720.000 Euros.

Pour les actions de la société BOAT INDUSTRY SYSTEM

- 15.356 actions en rémunération de l'apport respectif de 12.500, 50.000 et 50.000 actions, pour une valeur globale de 10.350.000 Euros.

* d'une somme de 15.053.250 Euros pour le porter de 20.071.000 Euros à 35.124.250 Euros, et ce par voie d'incorporation au capital social d'une partie de la prime d'apport pour un montant de 15.053.250 Euros et au moyen de l'élévation de 200 Euros à 350 Euros de la valeur nominale de chacune des 100.355 actions composant le capital social.

Le capital social est divisé en 7.024.850 actions de 5 Euros chacune et ce, par remplacement de 100.355 actions anciennes de 350 Euros chacune, par 7.024.850 actions nouvelles de 5 Euros chacune, attribuées aux associés à raison de 70 actions nouvelles pour une action ancienne.

● CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TRENTE CINQ MILLIONS CENT VINGT QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE Euros (35.124.250 €).

Il est divisé en SEPT MILLIONS VINGT QUATRE HUIT CENT CINQUANTE (7 024 850) actions de CINQ Euros (5 €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

3.2.2 MODIFICATION DU CAPITAL (ARTICLE 7)

Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation du capital, sur le rapport du Conseil d'Administration contenant les indications requises par la loi.

Conformément à la loi, les Actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel. Ils disposent, en outre, d'un droit de souscription à titre réductible, si l'Assemblée Générale l'a décidé expressément.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission appartient au nu-proprétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

● L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peut aussi, sous réserve, le cas échéant, des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social pour telle cause et de telle manière que ce soit, mais en aucun cas, la réduction de capital ne peut porter atteinte à l'égalité entre Actionnaires.

La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause, à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal à moins que la Société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

Une augmentation ou une réduction de capital peut toujours être réalisée même si elle fait apparaître des rompus, chaque Actionnaire devant faire son affaire personnelle de toute acquisition ou cession de droits de souscription, d'attribution ou d'actions anciennes permettant l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles.

3.2.3 FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 8)

● Lorsque les conditions légales sont réunies, la société peut créer des actions de préférence avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues pour la réduction du capital social en l'absence de pertes peut, à tout moment, décider ou autoriser le rachat ou la conversion des actions de préférence, au vu d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

● Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

En cas de non respect de l'obligation mentionnée aux alinéas qui précèdent, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social.

- Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES A L'ACTION (ARTICLE 9)

I - Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices à une part proportionnelle au nombre des actions émises ; toute action a notamment droit, en cours de société comme en liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, en sorte qu'il est, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourrait donner lieu.

Les Actionnaires ne sont tenus, même à l'égard des tiers, que jusqu'à concurrence du montant des actions qu'ils possèdent ; au-delà, ils ne peuvent être soumis à aucun appel de fonds.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la Société, les Actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

Les Actionnaires exercent leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

L'Actionnaire détenteur continue à représenter seul les actions par lui remises en gage.

II - Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

III - Indivisibilité des actions - Nue-propriété - Usufruit.

1. - Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2. - Sauf convention contraire notifiée à la société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-propriétaires à l'égard de la société. Toutefois, le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

3.2.4 LIBERATION DES ACTIONS DE NUMERAIRE (ARTICLE 10)

Les sommes restant à verser sur les actions de numéraire sont appelées par le Conseil d'Administration.

Les quotités appelées et la date à laquelle les sommes correspondantes doivent être versées sont portées à la connaissance des Actionnaires par lettre recommandée adressée à chacun d'eux quinze jours au moins à l'avance.

L'Actionnaire qui n'effectue pas à leur échéance, les versements exigibles sur les actions dont-il est titulaire, est, de plein droit et sans mise en demeure préalable, redevable à la société d'un intérêt de retard calculé jour après jour à partir de la date d'exigibilité au taux légal en matière commerciale, sans préjudice des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

3.2.5 CONSEIL D'ADMINISTRATION : NOMINATION ET POUVOIRS (ARTICLE 11)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

I - Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérification qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

II –Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

III –Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

3.2.6 INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant

3.2.7 TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL

Date	Nature de l'opération	Variation du capital	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Capital après opération		
					Nombre d'actions	Nominal	Montant
15-03-1993	Constitution de la Société			2 500	2 500	100F	250 000F
24-08-1999	Apport partiel d'actif par "DUFOUR YACHTS"	5 370 000 F	88 082 548 F (prime d'apport)	53 700	56 200	100F	5 620 000 F
12-04-2002	1) Fusion avec ARMEMENT VAROIS SPECIALISE – AVS	128 712 €	725 165 € (prime de fusion)	8 443	64 643	15,24 €	985 476,19 €
	2) Incorporation prime d'apport et élévation valeur nominale	11 943 123 €		0	64 643	200 €	12 928 600 €
22-02-2005	1) Apport CHANTIER CATANA et BIS *	7 142 400 €	16 927 488 € (prime d'apport)	35 712	100 355	200 €	20 071 000 €
	2) incorporation partie de la prime d'apport et élévation valeur nominale	15 053 250 €		0	100 355 Division des actions : 7 024 850	350 € 5 €	35 124 250 € 35 124 250 €

* Augmentation de capital par voie d'apport en nature de droits sociaux des Sociétés BOAT INDUSTRY SYSTEM et CHANTIER CATANA.

3.3. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en euros	% du capital
Sarl Financière Poncin	4 524 870	22 624 350	64,41
Olivier Poncin	410 270	2 051 350	5,84
Aurélien Poncin	477 750	2 388 750	6,80
Amandine Poncin	477 750	2 388 750	6,80
Christian Castanié	145 390	726 950	2,07
Pascale Poncin	70	350	0,00
VTF 4 shipping company	988 750	4 943 750	14,08
TOTAL	7 024 850	35 124 250	100,00

(1) Montant hors prime d'émission

La société VTF4 Shipping Company est une société Luxembourgeoise au capital de 120 000 € inscrite au RCS du Luxembourg sous le numéro B 102 282 et dont le siège social est situé 9 boulevard du Prince Henri – 1724 Luxembourg.

Les administrateurs de cette société sont :

- Christophe DAVEZAC
- Géraldine SCHMITT
- Philippe VAN DER HOVEN

VTF4 Shipping Company est une société qui avait pris 34% en juillet 2004 de la société Chantier CATANA, lesquels titres ont été apportés à PONCIN YACHTS lors de l'augmentation de capital de PONCIN YACHTS.

Les titres détenus par les enfants de Olivier PONCIN le sont en pleine propriété.

Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle

L'Assemblée du 22 février 2005 a approuvé la création d'un droit de vote double, dont les conditions d'exercice sont précisées à l'article 24 b des statuts.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire de nationalité française, d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat Economique Européen.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Il n'y a pas de séparation U / NP concernant les actions détenues par les enfants d'Olivier PONCIN

3.4 PACTE D'ACTIONNAIRES

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires

3.5 ETAT DES INSCRIPTIONS ET NANTISSEMENT

3.5.1 - NANTISSEMENTS DES ACTIONS

Il existait jusqu'en février 2005 deux nantissemments d'actions, à savoir :

452 550 au profit du CREDIT LYONNAIS (Bordeaux). Fin du prêt : février 2005

362 040 au profit de la BPCA (Nice). Fin du prêt : février 2005

Ces nantissemments ont été intégralement levés par les deux banques, et les comptes d'actions ont été mouvementés en conséquence.

De ce fait, et à ce jour, il n'existe plus aucun nantissement sur les actions de la SA PONCIN YACHTS ou de ses filiales

3.5.2 - NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE

Un nantissement du fonds de commerce a été donné au profit du Trésor Public pour garantir une imposition (redressements contestés pour un montant de 336 290 euros en principal et intérêts ne sont pas provisionnés).

Une inscription en privilège reste maintenue au profit du Trésor pour 651 K€ alors qu'un dégrèvement pour 315 K€ a été obtenu en avril 2004 correspondant au montant erroné mis en recouvrement et que le solde soit 336 K€ a été garanti par un nantissement de fonds de commerce. Par un courrier en date du 14 septembre 2004, l'entreprise a demandé la levée de cette inscription.

3.6 DIVIDENDES

3.6.1 DIVIDENDE GLOBAL

Exercice clos le	Brut	Avoir fiscal	Net
31.08.2004	NÉANT		
31.08.2003	NÉANT		
31.08.2002	NÉANT		

3.6.2 DIVIDENDE PAR ACTION (SUR LA BASE DE 7.024.850 ACTIONS)

Exercice clos le	Brut	Avoir fiscal	Net
31.08.2004	NÉANT		
31.08.2003	NÉANT		
31.08.2002	NÉANT		

3.6.3 POLITIQUE FUTURE DE DIVIDENDE

Des distributions de dividendes seront envisagées à partir de 2007 ou 2008.

3.6.4 DELAI DE PRESCRIPTION DES DIVIDENDES

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes de dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de l'émetteur

4.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

4.1.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE AU COURS DES DERNIERES ANNEES

Olivier PONCIN, professionnel du nautisme depuis 1974 et constructeur depuis 1983.

Olivier PONCIN, 50 ans, est un professionnel du nautisme depuis 30 ans et l'historique ci-dessous permettra de s'en convaincre.

De 1974 à 1975, il occupe un poste de vendeur dans deux sociétés concessionnaires JEANNEAU et BENETEAU.

En 1976, il crée la société PLAISANCE 2000 à TOULON et, en trois ans, devient le plus important concessionnaire KIRIE de France.

En 1981, lors de la cession de PLAISANCE 2000, la société est concessionnaire KIRIE, GIB SEA et ARCHAMBAULT et emploie 15 personnes.

A la fin de l'année 1981, Olivier PONCIN crée avec l'aide de partenaires financiers la société YACHTING LOCATION SA, qui achète puis gère au Port Pin Rolland à Saint-Mandrier, une flotte de bateaux JEANNEAU.

En 1983, Olivier PONCIN prend le contrôle de KIRIE avec les mêmes partenaires que YACHTING LOCATION et en devient P.D.G. En 1986, KIRIE reprend la société KELT, constructeur de voiliers à Vannes qui est rapidement transformée en fabricant de bateaux à moteurs. Une usine de fabrication sous licence KIRIE est cette même année construite au Canada. En cinq ans les effectifs des deux chantiers sont doublés, le groupe emploie 300 personnes et produit plus de 350 unités par an.

Au mois d'août 1988, Olivier PONCIN cède sa participation à ses co-associés.

En octobre 1988, Olivier PONCIN reprend la société DUFOUR & SPARKS en grande difficulté après une perte cumulée de 1,37 M€ (9 MF) sur 18 mois. Le chantier emploie alors 29 personnes :

De 1988 à 1998, Olivier PONCIN assainira et développera l'entreprise devenue DUFOUR YACHTS en faisant l'acquisition successivement de :

- DYNAMIQUE YACHTS, constructeur de voiliers à Andilly (50 personnes) en 1994,
- GIB-SEA, constructeur de voiliers à Marans (200 personnes) en 1996,
- A.C.M, constructeur de bateaux à moteurs à Cabourg (100 personnes) en 1997,

Olivier PONCIN crée la marque de catamarans NAUTITECH en 1994. Le groupe DUFOUR produira plus de 150 unités de 12 à 30 mètres, de fin 1994 à 2000.

En 1997, le groupe DUFOUR réalise 91,47 M€ (600 MF) de chiffre d'affaires HT, emploie 850 personnes pour un résultat positif de 3,8 M€ (25 MF). Le fort développement du groupe et les importantes immobilisations financières liées aux opérations initiées dans le cadre de la Loi Pons entraînent d'importants besoins en fonds de roulement qui incitent Olivier PONCIN, possédant toujours 90 % du capital de l'entreprise, à céder fin 1998 à deux partenaires financiers 40 % des actions de la société.

Olivier PONCIN réinvestit la totalité de la somme perçue dans une nouvelle société dénommée GROUPE GEO, qui acquiert 10 % du capital de DUFOUR YACHTS ainsi que plusieurs actifs du Groupe DUFOUR dans lesquels les partenaires financiers susvisés ne souhaitaient pas être partie prenante.

Il s'agit notamment :

- d'une chaîne de 7 hôtels à l'enseigne " GEO ",
- de l'activité de location des bateaux situés aux Antilles et en Polynésie dénommée DUFOUR ANTILLES et DUFOUR TAHITI,
- de la SA A.V.S, maison mère de PORT PIN ROLLAND SA, port concédé jusqu'en 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, situé à Saint-Mandrier dans la rade de Toulon, disposant d'environ 350 anneaux à flot et 150 places à terre, ainsi qu'un bâtiment atelier de 3.200 m²,
- du développement d'un catamaran à moteur de 44 pieds, dénommé " LEGEND ", initialement prévu pour être construit par le chantier ACM (filiale de DUFOUR Yachts).

En avril 2000, une divergence apparaît entre Olivier PONCIN et les deux partenaires financiers sur la stratégie de développement de l'entreprise. Après 4 mois de réflexion et de négociation, Olivier PONCIN décide, dans l'intérêt du groupe DUFOUR et surtout de ses 850 employés, de quitter la présidence du chantier qu'il a repris 12 ans auparavant et de céder les 52 % des actions de DUFOUR YACHTS SA qu'il détenait à l'époque, les actionnaires financiers souhaitant poursuivre le développement du chantier avec des dirigeants d'un autre profil que le sien.

Depuis septembre 2000, Olivier PONCIN s'est employé à :

- Gérer la chaîne des hôtels GEO, qui a récemment été cédée avec son nom, le groupe souhaitant se concentrer sur son principal métier : " la plaisance ",
- Organiser la cession des 153 bateaux qui étaient exploités par des sociétés propriétaires dans le cadre de la loi Pons dans les DOM-TOM,
- Consolider l'activité du PORT PIN ROLLAND et de sa filiale NAUTIC 2000 à Golfe Juan, deux entreprises spécialisées dans les services portuaires et nautiques. A noter que depuis 1998, la capacité d'accueil du PORT PIN ROLLAND est passée de 500 places à plus de 900, après l'acquisition d'un terrain de 3 ha limitrophe aux surfaces concédées par la CCI, devenant ainsi une entreprise parmi les plus importantes de ce secteur en France,
- Simplifier la structure du groupe en regroupant les sociétés AVS, DUFOUR ANTILLES et DUFOUR TAHITI, l'entité ainsi constituée étant devenue CHANTIER PONCIN SAS au capital de 12,9 M. PONCIN YACHTS est aujourd'hui le nouveau nom de CHANTIER PONCIN.
- Définir une stratégie de re-développement au terme de la période de cession de cette importante flotte de bateaux d'occasion.

Au cours de l'année 2002, fort du bon déroulement des ventes de bateaux d'occasions, CHANTIER PONCIN décide d redevenir un chantier constructeur de voiliers et commence à développer deux monocoques dénommés " PONCIN 38 " et " PONCIN 44 " appelés désormais " DIVA 38 " et " DIVA 44 ". Les outillages puis les prototypes des deux unités destinés à être construites en petites séries ont été achevés courant 2003.

Début 2003, Olivier Poncin entame un mastère HEC/SUPAERO " Gestion de grands projets ", qui a représenté une occasion très enrichissante de confronter son expérience professionnelle à la théorie enseignée dans les grandes écoles de commerces internationales.

En Juillet 2003, le CHANTIER PONCIN est sollicité pour étudier le cas du constructeur de catamarans CATANA installé à Canet en Roussillon (Pyrénées Orientales), sous administration judiciaire depuis le mois de janvier 2003.

Très vite, il apparaît que le chantier CATANA est une vraie opportunité pour CHANTIER PONCIN :

- en terme d'image compte tenu de la très forte notoriété mondiale de l'entreprise,
- en terme de savoir faire des équipes du chantier qui savent réaliser les catamarans les plus " haut de gamme " d'Europe,

- en terme de capacité industrielle pour sa nouvelle gamme de monocoques " PONCIN YACHTS " qui était rappelons-le principalement sous-traitée,
- En terme de synergie en matière d'achats des matières premières ou composants entrant dans la fabrication des bateaux,
- en terme de localisation géographique, les bâtiments de production de CATANA se trouvant en bord de mer, à quelques dizaines de mètres seulement d'une cale de mise à l'eau,
- et enfin en terme financier compte tenu des conditions probables de cession des actifs.

Avec l'aide de ses conseils, un dossier de reprise est constitué en deux semaines, fort du constat d'un grand nombre de gisements d'améliorations de l'exploitation de l'entreprise et de l'opportunité que représenterait un regroupement de activités PONCIN YACHTS et CATANA, toutes deux spécialisées dans la construction de bateaux haut de gamme.

Le 31 juillet 2003, le Tribunal de Commerce de Perpignan confie à CHANTIER PONCIN l'avenir du CHANTIER CATANA. 121 personnes sur un effectif total de 219 vont être reprises, étant précisé qu'un tiers environ sera affecté à la fabrication des nouveaux modèles apportés par CHANTIER PONCIN, notamment la fabrication du catamaran à moteur 44 pieds acquis lors de la sortie du groupe ACM-DUFOUR. Les actifs qui représentent une valeur de 21 M€ (dont 12,5 M€ de stock de bateaux finis ou en en cours de production), sont acquis pour 6,8 M€.

Dans le cadre de la reprise les engagements suivants ont été pris :

- Acquisition et paiement des actifs retenus pour 6.8 M€ : A ce jour le paiement de ces actifs a été fait à hauteur de 6 M€ et le solde sera versé avant le 31 août 05.
- Maintient des 121 salariés repris, au 31 août prochain cet effectif sera légèrement supérieurs à ce chiffre
- Apport à la nouvelle société CATANA de 2 M€ de fonds propres, intégralement apportés à ce jour.
- Reprise des trois contrats de crédit bail immobilier avec Ucabail et TET Méditerranée finançant les 3 immeubles du site (voir page 47 du document de base)
- Apport sur le site de Canet en Roussillon de la fabrication de la gamme DIVA et du catamaran à moteur LEGEND. Apport réalisé dès la fin de l'année 2003.
- Reprise de 11 navires en fin de défiscalisation vendus par l'ancienne société CATANA en 1996 et 1997, engagement à ce jour totalement honoré
- Prise en charge du service après vente des 26 derniers bateaux livrés par l'ancienne société Catana dans la limite des 12 mois suivants leur livraison sous réserve que le coût de SAV n'excède pas 25 K€ par unité. Cet engagement a été respecté et est devenu caduque au 31 juillet 2004.

A partir de mai 2003, Olivier Poncin mène une réflexion sur un projet appelé BIS (Boat Industry System) portant sur la création d'une nouvelle gamme très réduite de voiliers destinés au cœur du marché avec la mise en place d'un véritable process industriel novateur et très développé basé sur une grande standardisation des pièces produites et l'automatisation poussée de la chaîne polyester.

Février 2004 : Aboutissement de la réflexion sur le projet BIS (Boat Industry System).

Août 2004 : Fabrication des premiers prototypes HARMONY (38- 42-47) et présentation à la presse et dans les salons d'automne européens.

Mars 2005 : Construction d'une nouvelle usine à Marans (Charente-Maritime) d'une surface de 10 000 m², bâtie sur 26 000 m² de foncier, dédiée exclusivement à la fabrication des voiliers de la gamme HARMONY. La partie polyester est opérationnelle et accueille ponctuellement en ce moment une activité d'assemblage de bateaux.

L'agrandissement du bâtiment qui abritera l'ensemble de l'assemblage est achevé et sera opérationnel à la fin du mois d'avril. La mise en activité de cette partie nécessitera en effet une mise au point au niveau des flux et des process d'environ un mois. Ces coûts de mise au point ont été bien entendu pris en compte dans notre business plan. La mise au point devrait être terminée début juin 2005.

Il faut rappeler que l'ensemble du projet a bénéficié en amont d'une période importante d'études et de tests (3 ans).

4.1.2 ORGANISATION DU GROUPE PONCIN YACHTS

Préalablement à son introduction en bourse, le groupe PONCIN YACHTS a procédé à une restructuration juridique portant sur :

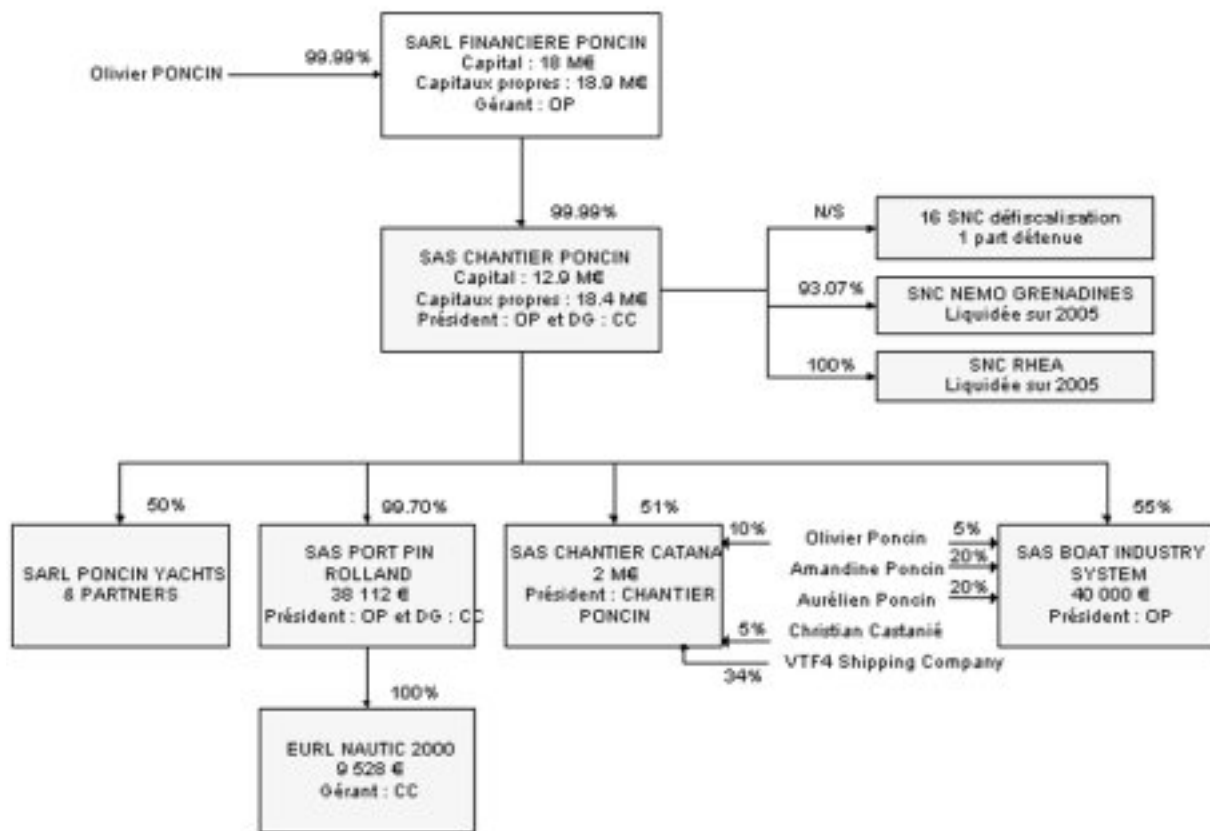
- les apports des titres détenus par Olivier Poncin, Amandine Poncin et Aurélien Poncin, Christian Castanié et VTF 4 Shipping Company dans les sociétés CATANA et BIS à la société CHANTIER PONCIN.

A l'issue de ces opérations, CHANTIER PONCIN détient alors 100 % des sociétés CATANA et BIS.

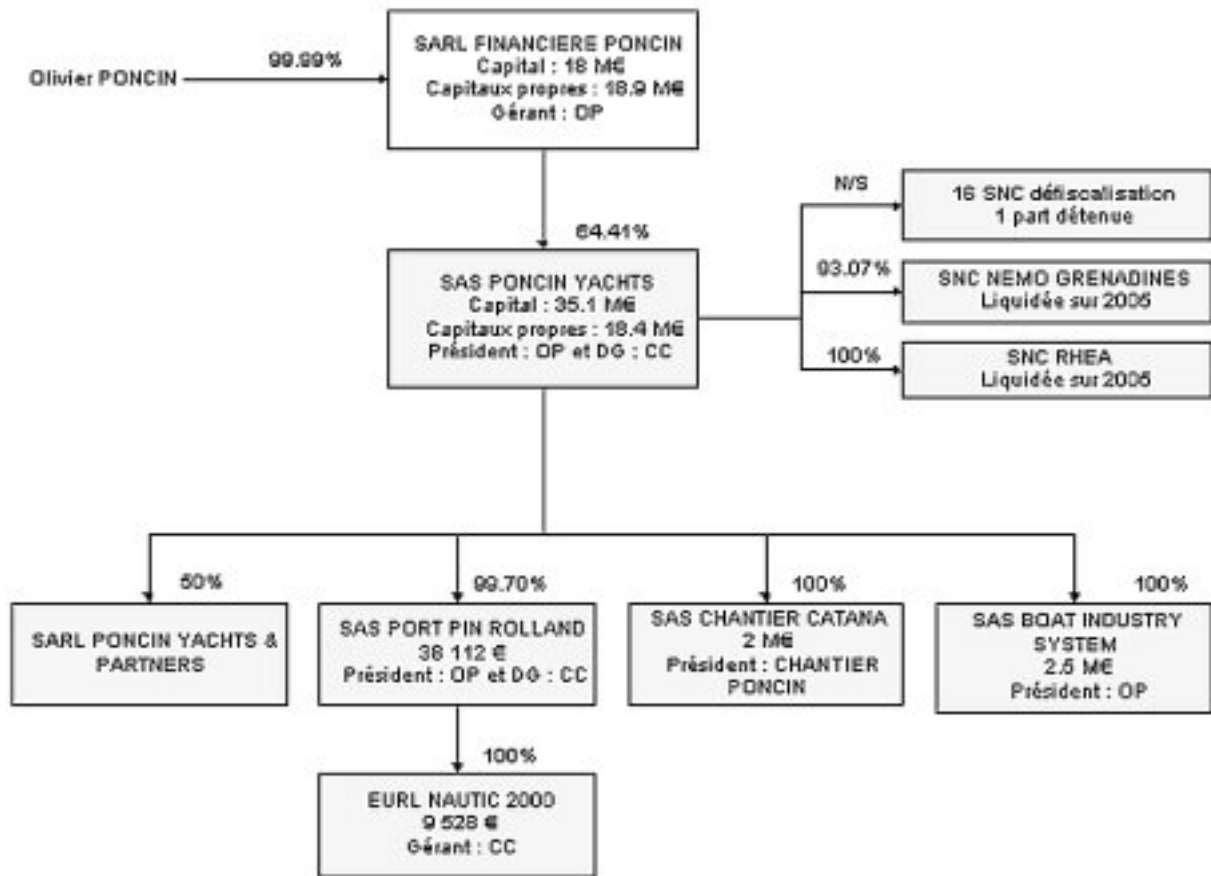
- le changement de dénomination sociale et de forme juridique de la SAS CHANTIER PONCIN qui s'appelle désormais PONCIN YACHTS, sous forme de société anonyme.

4.1.2.1 Organigramme juridique de PONCIN YACHTS

Au 31 août 2004 (date de clôture du dernier exercice)



Au jour de l'introduction en bourse (depuis le 22 février 2005)



4.1.2.2 Organisation interne du Groupe

PONCIN YACHTS est une société holding, qui assure les fonctions mutualisées pour les filiales du Groupe qui portent sur les fonctions de :

- direction industrielle ;
- direction financière et comptable ;
- direction des ressources humaines

et qui entrent dans le cadre de la gestion quotidienne pour :

- la centralisation de la trésorerie ;
- les services généraux.

Aucun contrat de prestations administratives et de direction n'a été signé du fait de la réorganisation de la société. En effet, il a été décidé que Monsieur Olivier Poncin ainsi que les 3 autres personnes présentes au sein de la holding descendraient dans la structure au niveau de PONCIN YACHTS afin de ne pas être rémunérés par la holding Financière PONCIN.

4.1.2.3 Restructurations du périmètre juridique

1 – Changement de dénomination sociale

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 22 février 2005, il a été décidé de procéder au changement de la dénomination sociale de l'émetteur. La société, initialement dénommé " CHANTIER PONCIN " devient " PONCIN YACHTS ".

2 – Acquisition des titres de la société Chantier CATANA

La société a procédé, également le 22 février 2005, à l'acquisition de 49 % des actions de la Société Chantier CATANA sous forme d'une augmentation de capital par voie d'apport en nature.

- Désignation des apports en nature :

- M. Olivier Poncin	20.000 actions Chantier CATANA
- M. Christian Castanié	10.000 actions Chantier CATANA
- VTF 4 SHIPPING COMPANY	68.000 actions Chantier CATANA

- Evaluation :

- pour les 20.000 actions de M. Olivier Poncin	2.800.000 €
- pour les 10.000 actions de M. Christian Castanié	1.400.000 €
- pour les 68.000 actions de VTF 4 SHIPPING COMPANY	9.520.000 €

Rémunération des apports : avant division du nominal des actions : 70 pour 1

- M. Olivier Poncin	4.154 actions CHANTIER PONCIN
- M. Christian Castanié	2.077 actions CHANTIER PONCIN
- VTF 4 SHIPPING COMPANY	14.125 actions CHANTIER PONCIN

La Société Chantier CATANA a été intégrée dans les comptes consolidés pro forma au 31 août 2004 et les comptes consolidés au 31 août 2003.

3 – Acquisition des titres de la société BOAT INDUSTRY SYSTEM (BIS)

La société a procédé, également le 22 février 2005, à l'acquisition de 55 % des actions de la Société BOAT INDUSTRY SYSTEM sous forme d'une augmentation de capital par voie d'apport en nature.

- Désignation des apports en nature :

- M. Olivier Poncin	12.500 actions BOAT INDUSTRY SYSTEM
- M. Aurélien Poncin	50.000 actions BOAT INDUSTRY SYSTEM
- Mlle Amandine Poncin	50.000 actions BOAT INDUSTRY SYSTEM

- Evaluation :

- pour les 12.500 actions de M. Olivier Poncin	1.150.000 €
- pour les 50.000 actions de M. Aurélien Poncin	4.600.000 €
- pour les 50.000 actions de Mlle Amandine Poncin	4.600.000 €

Rémunération des apports : avant division du nominal des actions : 70 pour 1

- M. Olivier Poncin	1.706 actions CHANTIER PONCIN
- M. Aurélien Poncin	6.825 actions CHANTIER PONCIN
- Mlle Amandine Poncin	6.825 actions CHANTIER PONCIN

La Société BOAT INDUSTRY SYSTEM a été intégrée dans les comptes consolidés pro forma au 31 août 2004 et les comptes consolidés au 31 août 2003.

Notes :

1- Extrait du Rapport des Commissaire aux apports des titres CATANA à la société PONCIN

APPRÉCIATION DE LA VALEUR GLOBALE

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité de l'actif apporté et la valeur attribuée à ces apports.

Nous nous sommes entretenus avec les dirigeants en vue d'obtenir la description de l'opération et le contexte dans lequel elle se situe ainsi que les modalités comptables, juridiques et fiscales.

Nos diligences ont consisté à :

- contrôler la réalité des apports;
- analyser les valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport ;
- vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports;
- porter une revue critique des rapports d'évaluation établis par la société SOCIETEX sur les sociétés CHANTIER PONCIN et CHANTIER CATANA.

2.1 – Appréciation de la valeur globale

Les diligences que nous avons effectuées nous conduisent à formuler les observations ciaprès.

Les titres apportés de la société CHANTIER CATANA ont été évalués par référence un rapport d'évaluation de la société SOCIETEX. La méthode d'évaluation retenue a été fondée sur des flux futurs de trésorerie disponibles (ou DCF).

Compte tenu de l'absence d'historique de la société CHANTIER CATANA, constitué en 2003 pour reprendre les actifs de la société SA Catana, les flux de trésorerie disponibles retenus ont été basés principalement sur un business plan portant sur les horizons de 2005 à 2007 puis de 2008 à l'infini.

L'examen des documents mis à notre disposition, du projet et de ses perspectives conforte les valeurs retenues dans l'application des méthodes de valorisation.

En dépit de ces éléments, qui démontrent la pertinence des calculs de détermination des valeurs des titres, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur leur évolution future.

Les valeurs de titres retenues présentent donc une incertitude que l'historique et la rentabilité actuelle de la société ne nous permettent pas de lever intégralement. Néanmoins, les performances constatées sur les premiers mois de l'exercice confirment les hypothèses retenues.

CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que les observations précédemment formulées ne sont pas de nature à affecter la valeur des apports indiqués dans le tableau cidessous, en conséquence, que la valeur des apports de titres sont au moins égaux au montant de l'augmentation de capital de la société CHANTIER PONCIN, majorée de la prime d'émission.

Apporteurs :

Valeur des titres apportés (en euros)

Olivier Poncin	2 800 000
Christian Castanie	1 400 000
VTF 4 Shipping Company	9 520 000

Fait à Paris, le 10 février 2005

Jean-Paul NOURY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

2 - Extrait du Rapport des Commissaire aux apports des titres BIS à la société PONCIN

“ APPRÉCIATION DE LA VALEUR GLOBALE “

Les diligences que nous avons effectuées nous conduisent à formuler les observations ciaprès.

Les titres apportés de la société Boat Industry System ont été évalués par référence un rapport d'évaluation de la société SOCIETEX. La méthode d'évaluation retenue a été fondée sur des flux futurs de trésorerie disponibles (ou DCF). Compte tenu de l'absence d'historique de la société Boat Industry System créée en mars 2003, les flux de trésorerie disponibles retenus ont été basés principalement sur un business plan portant sur les horizons de 2005 à 2008.

L'examen des documents mis à notre disposition, du projet et de ses perspectives conforte les valeurs retenues dans l'application des méthodes de valorisation.

En dépit de ces éléments, qui démontrent la pertinence des calculs de détermination des valeurs des titres, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur leur évolution future.

Les valeurs de titres retenues présentent donc une incertitude que l'historique et la rentabilité actuelle de la société ne nous permettent pas de lever intégralement. Néanmoins, les performances constatées sur les premiers mois de l'exercice confirment les hypothèses retenues.

CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que les observations précédemment formulées ne sont pas de nature à affecter la valeur des apports indiqués dans le tableau ci-dessous, en conséquence, que la valeur des apports de titres sont au moins égaux au montant de l'augmentation de capital de la société Chantier Poncin, majorée de la prime d'émission. "

Apporteurs

Valeur des titres apportés (En euros)	
OLIVIER PONCIN	1 150 000
AURÉLIEN PONCIN	4 600 000
AMANDINE PONCIN	4 600 000

Fait à Paris, le 10 février 2005

Jean-Paul NOURY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4.1.2.4 Les filiales du Groupe

● Informations générales sur les filiales

Dénomination	Date de création	Forme juridique	Capital social	Numéro de RCS	Activité de la société
CHANTIER CATANA	août 2003	SAS	2.000.000 €	449 811 769	Construction de bateaux
BOAT INDUSTRY SYSTEM	mars 2003	SAS	2.500.000 €	447 857 715	Construction de bateaux
PORT PIN ROLLAND	juillet 1974	SAS	38.112 €	301 939 740	Port de plaisance et réparation navale
NAUTIC 2000	Mars 1987	SARL	9.528 €	326 461 886	Port de plaisance et réparation navale
PONCIN YACHTS & PARTNERS	juillet 2004	SARL	30.000 €	478 411 010	Commercialisation et réparation de bateaux

4.1.3 LES CHIFFRES CLES

4.1.3.1 PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

En K euros	31/08/2003		31/08/2004 (proformat)		31/08/2004 réel	
	montant	%	montant	%	montant	%
Chiffre d'affaires	17 254	100,00	22 464	100,00	22 464	100,00
Marge brute	4 159	24,10	12 792	56,95	12 792	56,95
Résultat d'exploitation	- 1 028	- 5,96	1 407	6,26	1 407	6,26
Résultat financier	- 539	- 3,12	- 298	- 1,33	- 298	- 1,33
Résultat courant	- 1 567	- 9,08	1 109	4,94	1 109	4,94
Résultat net part du groupe	- 103	NS	- 343	NS	+ 305	NS

Notes :

L'impact de l'intégration de Bis et Catana dans les comptes consolidés réels 31/08/2003, 31/8/2004 et 31/8/2004 pro forma est le suivant :

Dans le chiffre d'affaires consolidé	31/8/2003	31/8/2004	31/8/2004 pf
BIS	0	0	0
CATANA	1 642 k€	12 447 k€	12 447 k€
Dans le résultat net part du groupe			
BIS	- 1 k€	-121 k€	-121 k€
CATANA	+ 38 k€	+533 k€	+533 k€

● Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est à périmètre identique.

L'exercice clos au 31 août 2004 est marqué par une augmentation significative du chiffre d'affaires du Groupe (+ 30,2 %).

● La marge brute

La marge brute enregistre une progression très sensible en raison de l'intégration de l'activité CATANA.

L'augmentation de la marge brute entre 2003 et 2004 de + 8633 keuros s'explique principalement par la prise en compte de l'activité de CATANA sur 12 mois en 2004 contre un mois sur 2003 (création de la société en 8/2003) impactant la marge brute de +7747 k.euros.

● Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'est rétabli,

En 2003, le résultat d'exploitation négatif s'explique par la perte de Chantier Poncin de 1550 k€ , liée aux cessions des bateaux " défiscalisation " mais neutralisée par une reprise de provision pour risque, en résultat exceptionnel de 1410 k€ ; et aux coûts du lancement de la gamme DIVA.

Le résultat d'exploitation de Chantier Poncin sur 2004 ressort à + 200 k€.

● Le résultat financier

Le groupe enregistre également une nette amélioration de son résultat financier.

Le résultat financier de 2003 est impacté d'une provision sur titres et créances d'une filiale non consolidée, la SNC Chantier Poncin Tahiti pour un montant de 594 k€.

● Le résultat courant avant impôts

Le résultat courant avant impôts est redevenu bénéficiaire après un exercice déficitaire marqué par le poids du lancement de la marque DIVA.

● Le résultat net

Le résultat net apparaît légèrement négatif en 2004 en raison des amortissements d'acquisition liés à la restructuration juridique intervenue en février 2005, mais qui a un impact comptable sur les comptes pro-forma au 31 août 2004.

Le résultat net des entreprises intégrées (avant amortissement des écarts d'acquisition) ressort à (67) k€ en 2003 et +718k€ en 2004 (comptes réels et pro forma). L'amélioration s'explique par la prise en compte des résultats de CATANA sur 12 mois en 2004 contre 1 mois en 2003. Le résultat net part du groupe des comptes pro forma 2004 tient compte de l'amortissement de l'écart d'acquisition, lié aux opérations de restructuration juridique en Février 2005, pour 1061k€.

4.1.3.2 PRINCIPALES DONNÉES BILANTIELLES

En K euros	31/08/2003		31/08/2004 (proformat)		31/08/2004 (réel)	
	montant	%	montant	%	montant	%
Total Bilan	35 780	100,00	60 098	100,00	38 536	100,00
Capitaux propres	16 371	45,75	39 684	66,59	16 675	43,27
Endettement financier net	4 973	13,90	6 904	11,49	8 501	22,06

● Endettement financier net

4 530 K€ (soit 50%) représentent des dettes sur crédit-bail immobilier principalement chez Chantiers CATANA.

3 217 K€ représentent des emprunts et concours bancaire finançant du stock de produits finis.

On enregistre 1 590 K€ de compte courant associé Financière Poncin ou Famille Poncin.

L'ensemble est minoré de 2 433 K€ de trésorerie nette, soit un montant net de 6 904 K€.

4.1.4 DESCRIPTION DES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

4.1.4.1 Description générale du métier de PONCIN YACHTS.

Le métier de PONCIN YACHTS est celui de constructeur de navires de plaisance.

PONCIN YACHTS conçoit, développe et fabrique plusieurs gammes de bateaux sous trois marques différentes, sur deux sites de production, à Canet-en-Roussillon (Pyrénées Orientales) et à Marans (Charente-Maritime).

Ses trois marques sont :

- HARMONY
- CATANA
- DIVA

Le groupe PONCIN YACHTS détient par ailleurs la concession d'un port situé au centre de la Méditerranée, PORT PIN ROLLAND, à Saint-Mandrier (Var) qui offre à présent près de 400 places à flot et environ 500 places de stockage à terre.

Enfin, PONCIN YACHTS dispose d'un stock résiduel d'une dizaine de bateaux d'occasions en provenance des ses activités d'origine.

4.1.4.2 La gamme HARMONY

Les voiliers de la gamme HARMONY sont fabriqués par la filiale du Groupe, BOAT INDUSTRY SYSTEM (BIS) en Charente-Maritime.

C'est une gamme destinée au grand public fabriquée de façon industrielle reposant sur un process unique à ce jour dans l'industrie nautique.

1 – La gamme développée

La gamme HARMONY est une nouvelle gamme créée ex-nihilo, ce qui confère l'avantage de ne cannibaliser aucun modèle existant et de pouvoir concevoir les modèles les mieux adaptés à la demande du moment.

Le marché de la plaisance ne cesse d'évoluer. Aujourd'hui les plaisanciers veulent des voiliers tout aussi confortables que rapides, démontrant ainsi leur maturité.

Sur un concept modulaire développé par Olivier PONCIN, qui a déjà construit une trentaine de modèles de voiliers de série depuis une vingtaine d'années, la gamme HARMONY a été dessinée par un cabinet d'architecture rochelais (Mortain & Mavrikios) à l'origine de plusieurs grands succès de l'industrie nautique au cours de la dernière décennie.

L'objectif du Groupe PONCIN YACHTS est d'attaquer le segment de marché le plus important, en commençant avec tout d'abord 3 unités, le nombre de modèles développés. Il s'agit de :

1. HARMONY 38 (11,30 mètres) en 2 ou 3 cabines – 1 cabinet de toilettes
2. HARMONY 42 (12,50 mètres) en 3 cabines – 2 cabinets de toilettes
3. HARMONY 47 (14,00 mètres) en 3 ou 4 cabines. – 2 cabinets de toilettes

Cette gamme sera complétée par la suite par deux autres modèles : un 34' (10,5 mètres) et un 52' (16 mètres).

Les principaux atouts de la gamme sont les suivants :

- **LE STYLE** : Un design moderne, sans excès pour convenir à la majorité des plaisanciers,
- **LES PERFORMANCES** : Des carènes dessinées pour être rapides malgré leur volume,
- **LE CONFORT** : Des aménagements spacieux étudiés pour résister aux comparaisons avec les produits concurrents dans tous les domaines (table à carte, cuisine, toilettes, carré, couchage, cockpit etc...)
- **LA SECURITE** : Un facteur de choix souvent négligé, la sécurité sera apportée par la technologie de construction (des grosses pièces polyester réalisées en injection ou infusion) qui procurera la rigidité et l'homogénéité des matériaux, ainsi que de multiples avantages comme le plan de voilure avec génois maniable en équipage familial,
- **LE PRIX** : Un prix de vente très attractif, du fait de la conception d'une part, du coût industriel moins élevé d'autre part, mais également du mode de commercialisation choisi.

2 – Le positionnement tarifaire

On constate que la percée de la société allemande BAVARIA dans le marché " moyenne gamme " est en grande partie liée au fait que ses bateaux, à taille égale sont 20 à 25 % moins chers que ceux des autres constructeurs. Ainsi BAVARIA parvient à vendre annuellement en France, pays du leader mondial (BENETEAU), 185 unités de 10 à 15 mètres sur un marché en 2003 de 1.153 unités soit 16 % de part de marché France.

C'est donc sur ce créneau de prix attractifs, que les voiliers de la gamme HARMONY sont positionnés.

PONCIN YACHTS estime qu'à prix égal, une bonne partie des acquéreurs français de BAVARIA, préférera acheter un " HARMONY " français et résolument plus moderne d'un point de vue design.

Par ailleurs, avec un positionnement tarifaire bas rendu possible par le niveau élevé d'industrialisation, entre directement en concurrence avec les bateaux d'occasion dont il s'en vend deux fois plus que de bateaux neufs.

Le positionnement tarifaire est donc résolument attractif avec l'objectif de se positionner systématiquement à un niveau équivalent à celui de BAVARIA, ce qui revient à des tarifs entre 10 à 20 % en deçà des marques nationales BENETEAU/JEANNEAU/DUFOUR.

Les tarifs de base des bateaux HARMONY sont les suivants :

- HARMONY 38 à partir de 85 K€ HT
- HARMONY 42 à partir de 110 K€ HT
- HARMONY 47 à partir de 135 K€ HT

3 – L'originalité des bateaux " HARMONY "

En regard des offres de la concurrence, la gamme HARMONY offre :

- Un design nouveau et homogène

Les 4 chantiers généralistes avec lesquels PONCIN YACHTS est en compétition pour la gamme HARMONY (BAVARIA – BENETEAU – JEANNEAU – DUFOUR) ont bien évidemment des modèles efficaces dans la taille des 3 premiers HARMONY. L'âge de leurs bateaux varie entre une et sept années, avec une moyenne supérieure à 3,5 années d'existence.

Un des atouts importants des HARMONY est donc représenté par le fait que ces trois modèles neufs, dotés d'un design moderne, sortent en même temps alors qu'en général, le lancement ou le renouvellement d'une telle gamme s'effectue sur plusieurs années.

Le design des HARMONY est plus homogène que celui de ses compétiteurs.

- Une standardisation des éléments constitutifs des bateaux réellement poussée

A la différence des industriels du secteur automobile, la standardisation à outrance ne fait pas encore partie de la culture des fabricants de bateaux. En effet, si l'on observe attentivement les plans des constructeurs les plus performants, on constate que d'un modèle à l'autre, les bateaux sont toujours très différents.

L'utilisation optimale de pièces ou de modules communs a été un des éléments clé du projet dès son origine. Ainsi les 3 premières unités (HARMONY 38 – 42 – 47) ont plus de 70 % de pièces communes, sans que cela n'altère la qualité des aménagements.

- Plus de qualité et un standard d'équipement plus élevé

Le choix est délibérément d'offrir aux clients plus de qualité et d'équipements, en démontrant que la qualité et la compétitivité ne sont pas ennemies.

Les principales différences sont les suivantes :

1. Le polyester sera très noble du fait de la technologie employée dite à moule fermé ou " injection ". Le poids des pièces y compris des coques sera constant, ce qui n'est jamais le cas des pièces stratifiées selon la méthode classique employée par les grands chantiers dite " au contact " étant donné les variations de températures des halls de stratification. Ainsi, il n'est pas rare qu'une coque ou un pont ait une variation de poids de 5 à 10% selon qu'il soit stratifié l'hiver ou l'été. Notre process industriel garantissant une température constante et une quantité de résine strictement identique, nos grosses pièces auront un poids toujours identique, conférant à l'ensemble du bateau une qualité de polyester inégalée, sans compter l'avantage performance tiré d'un bateau légèrement plus léger.

2. Du fait de la standardisation recherchée, celle-ci n'a pu s'effectuer que par le haut. Ainsi, dans beaucoup de cas, les 38' et 42' bénéficient de l'équipement généralement réservé à des bateaux plus grands.

3. Les sources d'approvisionnements, se trouvant pour partie hors secteur de la plaisance ou, dans certains cas, en provenance de pays à coûts de production plus bas (cela est principalement rendu possible par le peu de références induites par la standardisation), entraîne une baisse du prix d'achat de ces matériaux, permettant d'effectuer des arbitrages en faveur de " plus d'équipement " pour un prix jamais supérieur, voire inférieur. Par exemple, les voiles sont d'un tissu plus robuste avec plus de finitions visibles, pour un coût inférieur aux prestations habituelles des voiliers.

4. Le mode fabrication

Le mode de fabrication est identique dans les domaines suivants :

- Les bateaux sont construits pré-vendus
- Ils y a une mixité des produits sur les mêmes chaînes de production
- Préparation en amont de modules pour optimiser l'assemblage

En revanche, c'est dans la fabrication des grosses pièces polyester que les deux modes de fabrications sont radicalement différents.

Bavaria fabrique toutes ces grosses pièces polyester avec des méthodes très traditionnelles (gel-coatage, pose des tissus de verres, de la résine et des varangues faits manuellement) alors que la fabrication des grosses pièces polyester des bateaux Harmony se fait selon un procédé d'infusion et d'injection très automatisé.

Cette solution est moins onéreuse en terme de main d'œuvre mais a nécessité beaucoup plus d'investissements.

Cette technologie démarque la société de ses concurrents dans les domaines suivants :

- Elles permet d'obtenir une qualité supérieure
- Les temps de fabrication sont minimisés
- Le faible recours à la main d'œuvre (40% de moins que les concurrents à poids équivalent) nous apporte plus de flexibilité face aux aléas du marché.
- La fabrication en moules fermés répond et dépasse actuellement les normes européennes sur les émanations de COV qui ne seront pourtant applicables qu'en 2007
- Les procédés et les matériaux sont choisis pour minimiser la production de déchets et pour en faciliter le recyclage
- L'automatisation et l'assistance de certaines taches pénibles de la méthode traditionnelle confèrent une qualité exemplaire en terme de conditions de travail

Il faut enfin noter que le procédé de la société d'injection polyester en moules fermés sous vide a été reconnu innovant par l'ANVAR.

L'utilisation de technologies jusqu'alors réservées à des secteurs de pointes tels que l'automobile ou l'aéronautique procure à la société une avance industrielle considérable et inégalée à ce jour dans son secteur d'activité. Cette démarche a été facilité par un partenariat de transfert de technologies avec le Pôle de Plasturgie de l'Est, grand spécialiste du domaine du composite ayant déjà oeuvré dans les secteurs ci dessus cités.

De plus, l'organisation est basée sur une standardisation inégalée des produits et sur une optimisation des flux permettant la diminution des coûts de fabrications.

En effet, l'utilisation de modules identiques d'une unité à l'autre, constituant la principale innovation, est source d'une économie significative en terme de prix de revient et de diminution des besoins financiers d'exploitation.

Enfin, l'organisation de la production de la société a la particularité de fonctionner en 3x8 ce qui n'est actuellement pratiqué par aucun de ses concurrents. Cette solution lui permet de mieux utiliser ses capacités industrielles et donc de diminuer conséquemment ses prix de revient des pièces construites.

La gamme sera limitée à 5 ou 6 modèles contre une vingtaine à présent pour BAVARIA qui de plus en plus semble adopter un modèle généraliste en terme de produits.

4.1.4.3 La gamme CATANA

CATANA est une marque de catamarans de très haut de gamme qui s'est forgée une image de robustesse et de qualités marines, de confort et de performances depuis plus d'une vingtaine d'années.

C'est, à ce titre, une marque à part, leader mondial des catamarans de grand luxe, destinée à une clientèle de passionnés.

Le Chantier CATANA est situé sur le port de Canet-en Roussillon.

La production de CATANA a évolué comme suit de 1997 à 2003 :

- Exercice 1997 : 23 bateaux
- Exercice 1998 : 20 bateaux
- Exercice 1999 : 22 bateaux
- Exercice 2000 : 33 bateaux
- Exercice 2001 : 30 bateaux
- Exercice 2002 : 42 bateaux
- Exercice 2003 : 17 bateaux (année du dépôt de bilan)

Depuis la reprise de CATANA, les tarifs des bateaux CATANA ont été augmentés de 2.5% à équipement égal.

Le savoir-faire de CATANA repose sur 20 ans d'expérience de la navigation et sur une recherche & développement permanente qui se traduit par des bateaux qui offrent :

- une stabilité statique et dynamique unique. Ainsi, pour augmenter la stabilité latérale, les flotteurs des CATANA sont inclinés vers l'extérieur.
- des carènes allongées (flotteurs en forme de torpille), offrant moins de résistance à l'avancement que celle d'un catamaran à carènes larges.
- des dérives relevables et à géométrie variable, autre facteur de sécurité qui permet en cas de gros temps d'avoir un bateau dont le comportement est plus sûr.
- un centrage des poids idéalement réparti, nécessaire au bon équilibre du bateau et à la diminution du tangage.
- des étraves à bulbe et tulipées pour éviter l'enfournement dans le gros temps.

Les catamarans CATANA sont tous garantis 5 ans, avec un service client unique. Ainsi le client peut suivre la construction de son bateau au cours de réunions techniques. Il sera assisté par un skipper pour la prise en main lors de la livraison et par un service après-vente assurant le suivi du bateau où qu'il soit dans le Monde.

1 – La gamme développée

La gamme se décline actuellement en 4 voiliers et 1 catamaran à moteur :

- CATANA 43 (12,80 mètres)
- CATANA 47 (13,80 mètres)
- CATANA 52 (15,30 mètres)
- CATANA 58 (17,40 mètres)
- LEGEND (13 mètres)

Des unités encore plus grandes sont en cours de développement, il s'agit d'une gamme de catamarans à voile de 22 à 28 mètres, le chantier bénéficiant dans sa clientèle de nombreux prospects pour ces tailles de catamarans.

2 – Le positionnement tarifaire

Du fait de son positionnement très haut de gamme, les tarifs de CATANA sont en regard. Ainsi, ils débutent à 500 K€ HT pour le 43 ' jusqu'à 1.750 K€ HT pour le 58 '.

Chaque unité est cependant unique, chaque propriétaire pouvant personnaliser à loisir son CATANA.

3 – L'originalité des bateaux " CATANA "

Elle réside, au-delà des aspects développés ci-dessus, sur une maîtrise unique des technologies de pointe.

La construction en sandwich

Les bateaux CATANA sont construits intégralement en sandwich sous vide. Pour un catamaran dont chaque coque navigue sur des vagues différentes, la solidité du navire et sa longévité dépendent de la rigidité de la structure et de son homogénéité. L'âme des coques et des cloisons est en mousse PVC de 75 kg/m³ et de 20 mm d'épaisseur. L'âme du pont, de la plate-forme est également en mousse allant jusqu'à 400 mm d'épaisseur.

La structure idéale

Pas moins de 21 cloisons structurelles assurent la rigidité, donc la longévité des CATANA. Les plus sollicitées sont renforcées en fibre de carbone. Elles sont toutes stratifiées intégralement aux coques, au pont, au roof et au cockpit, sur tout le pourtour. La liaison coque/pont est, elle aussi, collée et re-stratifiée intégralement sans interruption, avec plusieurs tissus bi-axiaux. L'ensemble de l'enveloppe est une structure monobloc, indéformable d'une rigidité exceptionnelle, non seulement parce qu'elle est intégralement en sandwich, mais parce qu'elle est, en plus, renforcée par une structure de tissus unidirectionnels reprenant tous les efforts de flexion et de torsion. Cette construction garantit une robustesse et une longévité hors du commun.

Le procédé exclusif Twaron ® Impact

Twaron ® Impact est un procédé de construction qui associe rigidité, légèreté et résistance mécanique grâce à une fibre aramide de très haut de gamme. Le Twaron ® offre des résistances plusieurs fois supérieures à la fibre de verre, notamment à la traction, à l'abrasion et surtout aux chocs (elle est utilisée pour la fabrication des casques militaires, des gilets pare-balles et dans l'aéronautique).

Les coques des CATANA sont donc renforcées au Twaron ®. Grâce à l'allègement obtenu en utilisant cette fibre, un bateau de croisière peut emporter plus d'eau, de gasoil et d'équipements, sans altérer son comportement marin, ni son confort dans le gros temps : ses performances sont optimisées. Cette fibre aramide utilisée en peaux intérieures du sandwich est 10 fois plus résistante à la perforation et 3 fois plus résistante à la traction que les fibres de verre classiques. Cette construction combinant plusieurs technologies de pointe garantit aux bateaux CATANA une longévité hors du commun.

4.1.4.4 La gamme DIVA

Les voiliers monocoques de la gamme DIVA sont des bateaux d'exception construits pour une clientèle exigeante en matière de performance avide de sensations.

Leur finition raffinée et leur confort dans les moindres détails sont également le gage de la qualité des voiliers construits exclusivement à la demande.

Les bateaux sont dotés de carènes très performantes, équilibrées et raides à la voile grâce à un rapport lest/déplacement très haut dessus des bateaux de série actuels. Ces voiliers offrent donc une grande maniabilité même avec un équipage réduit ou par mauvais temps, ainsi qu'une grande marge de sécurité.

1 – La gamme développée

- DIVA 38 : 11,35 mètres
- DIVA 44 : 13,25 mètres

2 – Le positionnement tarifaire

Les tarifs des DIVA sont les suivants :

- DIVA 38 : à partir de 230 K€ HT
- DIVA 44 : à partir de 300 K€ HT

Toutes les options qui permettent d'obtenir un bateau unique sont naturellement disponibles.

Il est à noter que les voiliers DIVA sont à présent construits chez CATANA à Canet en Roussillon, site choisi par le Groupe pour la production de ses bateaux haut de gamme.

3 – L'originalité des bateaux " DIVA "

Elle réside dans les matériaux utilisés pour la fabrication de ses coques.

Pour ces bateaux, PONCIN YACHTS, est le seul chantier en France à proposer en série la construction de ses coques en tissus pré-imprégnés de résine " époxy ".

Un procédé exclusif : PONCIN YACHTS est le premier chantier à utiliser en exclusivité le procédé époxy " Sprint ® " SP Systems appliqué à la construction de voiliers de série. Le " Sprint ® " offre une résistance à la traction 3 fois plus importante à celle du polyester.

Par ailleurs, grâce à un taux de résine maîtrisé par l'application de tissus pré-imprégnés comportant un taux de verre de 2 fois supérieur à celui rencontré habituellement dans les stratifiés traditionnels, l'économie de poids réalisée grâce à l'époxy est, à taille égale, d'environ 40 à 50 %.

Enfin, l'époxy est un matériau totalement étanche à l'eau à la différence du polyester traditionnel qui est un matériau poreux. Il assure une parfaite étanchéité de la coque à vie.

4.1.4.6 Le Port Pin Rolland

Le groupe PONCIN YACHTS détient par ailleurs la concession d'un port situé au centre de la Méditerranée, PORT PIN ROLLAND, à Saint-Mandrier (Var) qui offre près de 400 places à flots et environ 500 places de stockage à terre.

En dehors de l'aspect places au port, très important dans une région où il est devenu particulièrement difficile de trouver un anneau, le fait de gérer un port permet d'offrir à la clientèle de nombreux services et avantages. Les formules de stationnement 10 mois à terre et 2 mois à flot sont très prisées par les plaisanciers qui n'habitent pas en permanence la cote méditerranéenne.

Voir à cet effet, le § 4.2.1.3. Une politique associée à la vente de bateaux.

Trois contrats sont attachés à la surface exploitée ; le contrat des 2 principales surfaces couvre jusqu'en 2021, le 3ème contrat correspondant à environ 15% de la surface totale est, lui, à échéance en 2011. Il fait l'objet actuellement d'une négociation avec la CCIV en vue de le proroger jusqu'en 2021.

Sur les 400 places à flots :

- 300 sont occupés par des gens sédentaires
- 90 sont réservées à l'activité Chantier et commerciale et aux propriétaires qui stationnent leur bateau à terre 9 à 10 mois de l'année.
- Une dizaine sont réservées pour pour les bateaux de passage effectuant des travaux au Port Pin Rolland ainsi qu'au stockage de bateaux d'occasions ou neufs lorsqu'ils ne sont pas stockés à terre.

Sur le 500 places à terre :

- Une cinquantaine sont réservées pour des bateaux en travaux par roulement dans le cadre de l'activité Chantier (carénage, travaux divers)
- 450 sont réservées au gardiennage longue durée variant de 1 mois à 1 an dont certains bénéficient d'une place à flot quelques mois

4.1.4.7 La vente de bateaux d'occasion

PONCIN YACHTS dispose d'un stock résiduel de bateaux d'occasions en provenance des ses activités d'origine.

Par ailleurs, du fait de la vente de bateaux en direct, en France, l'activité de reprise des bateaux d'occasion va engendrer dans un futur très proche un regain de vente de bateaux d'occasion pour le Groupe.

A noter : le Groupe vend déjà entre 50 et 80 bateaux d'occasion par an.

La reprise de bateaux d'occasions concernent principalement les ventes des bateaux neufs CATANA et HARMONY en France.

Le système de vente en directe choisi par le groupe en France entraîne la nécessité de reprendre des bateaux d'occasions à nos acheteurs de bateaux neufs.

Une affaire sur deux en France nécessite une reprise soit environ 40 reprises sur 2005/2006 avec une progression de 20 à 25% par an sur les trois exercices suivants.

Le prix de reprise, les travaux effectués pour la remise en état et pour la cosmétique et le prix de revente laisse une marge au chantier d'environ 5%.

L'objectif étant plus de revendre ce stock dans des délais courts pour ne pas avoir à le financer durablement que de faire de grosses marges.

Les bateaux d'occasion sont comptabilisés à leur prix d'achat majoré du coût de transport, place de port et travaux réalisés pour leur remise en état.

A la clôture de l'exercice, la valeur en stock est comparée au prix de vente estimé du bateau (valeur du marché fixée à partir de la valeur argus) net de commission sur vente et des travaux restants à réaliser. Une provision sur stock est constatée pour la différence.

4.14.8 Répartition du chiffre d'affaires par activités

Ventilation du chiffre d'affaires

Activités	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Vente de bateaux d'occasion	4 952	12 305	6 538
Vente de bateaux neufs	-	522	10 476
Location place de port et gardiennage	1 156	1 200	1 365
Travaux sur bateaux (réparation, révision, manutention ...)	3 229	1 657	2 590
Location de bateaux	449	192	192
Commissions	3 520	410	778
Autres produits	519	968	525
TOTAL	13 825	17 254	22 464

4.1.4.9 Répartition géographique du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices :

Zone géographique	2001/2002	2002/2003	2003/2004
France	ND	ND	15 903
Union Européenne	ND	ND	1 707
Export	ND	ND	4 854
Total	13 825	17 254	22 464

ND : non disponible

4.2 STRATEGIE DU GROUPE PONCIN YACHTS

4.2.1 STRATEGIE COMMERCIALE

4.2.1.1. Une pré-commercialisation effectuée à partir de juillet 2004 de la gamme HARMONY

Depuis le début de l'année 2004, il a été construit une série de 10 prototypes (3 modèles 38, 4 modèles 42 et 3 modèles 47), pour permettre, d'une part, de valider les choix architecturaux et techniques avant le lancement en série, et d'autre part pour disposer de bateaux pour les salons d'automne.

Les prototypes sont définis comme les premiers bateaux fabriqués après toutes les études. Les prototypes permettent de valider toute la définition du produit. Pour la gamme Harmony, dix prototypes ont été produits. Ceux-ci ont participé aux salons 2004/2005.

Les pré-séries sont tous les bateaux fabriqués entre le démarrage de l'usine et la fin de l'exercice. Nous considérons que la série sera la production à partir de septembre 05.

Les pré-ventes sont des prises de commande de bateaux avec acomptes versés sauf cas dérogatoires. Les pré-ventes sont prises en compte soit sous forme de bons de commande signés soit sous forme de prévisionnels des importateurs étrangers.

Grâce à ces expositions, BOAT INDUSTRY SYSTEM a pu engranger des commandes fermes à partir de septembre 2004 alors que le démarrage en mars 2005 de la production de série n'avait pas encore débuté.

4.2.1.2. Les gammes CATANA et DIVA

A fin février 2005, soit à la moitié de l'exercice débuté le 1er septembre, le carnet de commandes CATANA et DIVA représentait 85% du prévisionnel de l'année pour la société. La société considère que le solde du budget, soit 15% restant à faire, sera, selon toute probabilité raisonnable, au moins réalisé dans la période de mars à août.

4.2.1.3. Une politique de services associée à la vente de bateaux

Le groupe a l'énorme avantage de gérer le Port Pin Rolland. Cela lui confère de nombreuses possibilités en matière de services.

On peut citer :

- l'avantage des 400 anneaux et des 500 places à terre au Port Pin Rolland,
- une centaine de plus à terre à La Seyne sur Mer chez PONCIN YACHTS & PARTNERS a la Seyne sur mer
- le fait de pouvoir manutentionner facilement 365 jours par an grâce à 3 gros engins de levage, pouvant ainsi mettre à terre ou à flot un navire stationné habituellement à terre sous un préavis de 24 heures,
- le fait de pouvoir les caréner tout aussi vite,
- le fait de disposer sur place d'une zone d'activité nautique où l'on trouve tout ce dont a besoin un plaisancier (shipchandler, voilier, sellier, menuisier, électricien, mécanicien moteurs HB, mécanicien moteurs In Board, électronicien, peintre, frigoriste, etc...) permet de proposer des services forfaitisés.

4.2.2 STRATEGIE DE DISTRIBUTION

Selon les trois gammes, les modes de distribution seront différents.

4.2.2.1 Les bateaux de la gamme HARMONY

La commercialisation des bateaux HARMONY ne passe pas, en France, par un réseau traditionnel de revendeurs.

L'approche est radicalement différente et les bateaux sont distribués comme suit :

1. Ventes en direct en France à travers les bases du groupe PONCIN YACHTS, situées :

- o à La Rochelle sur le plateau nautique où est installé historiquement PONCIN YACHTS,
- o à Canet en Roussillon, sur le site de CATANA,
- o à la Seyne sur mer sur le site de PONCIN YACHTS & PARTNERS,
- o à Port Gallice chez Nautic 2000, filiale du Port Pin Rolland,
- o à travers deux agences en cours de création en Bretagne sud et en Normandie,
- o à Pointe à Pitre où PONCIN YACHTS a conservé un bureau.

Cependant, la parfaite connaissance depuis plus de 20 ans, des professionnels français du nautisme, permet si nécessaire de travailler de manière occasionnelle avec des vendeurs de bateaux installés dans des ports dans lesquels PONCIN YACHTS n'est pas présent.

2. A l'export :

Deux régimes distincts sont appliqués :

- o dans les pays européens où les voiliers français sont très bien vendus (Angleterre 1er marché export pour l'industrie française des bateaux à voile, Italie, Espagne, Hollande), PONCIN YACHTS établira un réseau d'agents directement gérés du chantier.
- o dans les autres pays d'export, on rencontre plusieurs situations :
 - En Allemagne, qui est un pays à part du fait de la forte domination de BAVARIA sur son marché domestique, en Belgique, Suisse, Irlande, Portugal, Danemark, Norvège, Suède, Finlande, Autriche, Slovaquie où la dimension du marché bien que significative, ne justifie pas à une implantation directe, il sera fait appel à des importateurs indépendants,
 - Des pays du grand export comme l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Japon, l'Afrique du sud, qui sont des pays où les marchés sont étroits mais où il peut cependant être réalisé quelques ventes. PONCIN YACHTS choisira également des importateurs indépendants,

- Enfin les Etats-Unis et le Canada qui sont des marchés à la fois significatifs, mais également à hauts risques, du fait du coût prohibitif d'entrée sur le marché (publicité, salons) pour les nouveaux acteurs et du fait de l'instabilité du change, la commercialisation sera confiée à des co-importateurs indépendants.

Depuis septembre 2004, de nombreux contacts ont été initiés dans plus de vingt pays et les HARMONY rencontrent un succès bien au-delà de nos premiers pronostics.

3. en direction des loueurs professionnels.

Les loueurs professionnels constituent une cible privilégiée pour les bateaux HARMONY compte tenu de leur parfaite adaptation aux besoins des loueurs qui raisonnent avant tout en coût à la cabine ou à la couchette. De nombreux choix retenus sur les bateaux HARMONY sont très attractifs pour eux (beaucoup de capacité en eau et gas-oil, standardisation des pièces imposant un stock de pièces détachées réduit, moteurs puissants pouvant être bridés, voiles renforcées, etc...).

Pour devenir un acteur significatif dans ce marché, une équipe spécifiquement dédiée à la prospection de tous les loueurs professionnels sera mise en place.

A noter également le dispositif de la Loi Girardin qui vient d'être votée pour 10 ans et qui favorise l'investissement nautique à but touristique dans les DOM-TOM. C'est en quelque sorte le successeur des Lois Pons et Paul, qui devrait permettre de vendre avec certitude quelques unités par an.

4.2.2.2 Les bateaux de la gamme CATANA

Il se vend chaque année entre 20 et 25 unités par an à un prix moyen d'1 M€. Ces ventes sont assurées pour moitié en direct par le chantier, et pour une autre moitié à travers des agents à travers le Monde.

Avec la sortie des gammes des grands catamarans de 22 à 28 mètres, et la montée en puissance du catamaran à moteur, l'objectif est la vente dès l'an prochain de 30 à 35 unités.

4.2.2.3 Les bateaux de la gamme DIVA

Les voiliers DIVA, construits chez CATANA à Canet en Roussillon, sont des bateaux à la diffusion confidentielle du fait de leur haut degré de sophistication et de leur fabrication en époxy.

4.2.3 STRATEGIE DE COMMUNICATION

Le fait que BOAT INDUSTRY SYSTEM fabricant des voiliers HARMONY ne soit pas encore un chantier très connu, une communication particulièrement soutenue est nécessaire, dans un premier temps.

Cependant, le nom d'Olivier PONCIN est bien connu du milieu des plaisanciers, du fait de son implication passée dans les chantiers : KIRIE, KELT, DUFOUR, GIB-SEA, ACM.

Enfin, la reprise de CATANA a également crédibilisé le Groupe PONCIN YACHTS, CATANA étant incontestablement une marque réputée internationalement.

Dans ce contexte, le Groupe s'est orienté vers une communication " PONCIN YACHTS " qui mentionnera à chaque fois les trois gammes (HARMONY, CATANA, DIVA) :

- au moyen d'un plan média soutenu depuis le mois de juillet 2004, dans les revues nautiques du monde entier.
- à travers la presse quotidienne nationale (PQN) en partenariat avec le cabinet de relation presse " Gwénola Gallois ",
- à travers de nombreux essais nautiques dans les revues spécialisées,
- en invitant les agents étrangers afin de leur présenter la nouvelle gamme HARMONY.

La présence à l'occasion des salons d'automne et d'hiver 2004 et printemps 2005 a été la suivante :

o salon de Cannes du 8 au 13 septembre 2004
 o salon de La Rochelle du 15 au 20 septembre 2004
 o salon de Southampton (UK) du 10 au 19 septembre 2004
 o salon de Hiswa (Hollande) du 18 au 26 septembre 2004
 o salon de Gènes (Italie) du 9 au 17 octobre 2004
 o salon de Barcelone (Espagne) du 6 au 14 novembre 2004
 o salon de Paris du 3 au 13 décembre 2004
 o salon de Londres (UK) du 3 au 13 janvier 2005

o salon de Dusseldorf (Allemagne) du 15 au 23 janvier 2005
 o salon de Leewarden (Pays-Bas) du 3 au 10 février 2005
 o salon de Götteborg (Suède) du 12 au 20 février 2005
 o salon d'Amsterdam (Pays-Bas) du 1er au 6 mars 2005
 o salon d'Oslo (Norvège) du 4 au 13 mars 2005
 o salon de La Ciotat du 5 au 13 mars 2005
 o salon de Nice du 18 au 21 mars 2005

Le Groupe a développé un site INTERNET performant : www.poncinyachts.com qui est devenu en deux ans un site majeur en matière de bateaux d'occasions. Il reçoit en moyenne 5 000 visiteurs par mois et permet la concrétisation de quelques ventes supplémentaires par mois.

Des pages couvrant la nouvelle gamme HARMONY sont en ligne depuis fin juin 2004.

Enfin, Chantier CATANA dispose de son propre site internet : www.CATANA.com.

4.2.4 PERSPECTIVES ET STRATEGIE FUTURE

Les perspectives de développement du groupe PONCIN YACHTS passent essentiellement à travers l'aboutissement du projet BOAT INDUSTRY SYSTEM (BIS) mené depuis ces deux dernières années articulé autour de la création d'une nouvelle gamme très réduite de voiliers destinés au cœur du marché avec la mise en place d'un véritable process industriel novateur et très développé basé sur une grande standardisation des pièces produites et l'automatisation poussée de la chaîne polyester.

Deux ans après les premières réflexions d'Olivier PONCIN, ce projet est devenu une réalité, avec dans un premier temps la construction des premiers prototypes HARMONY et, dans un second temps avec l'inauguration au mois de mars 2005 de l'usine de Marans, en Charente-Maritime, sur une surface de 10.000 m².

4.2.4.1. Les principes fondamentaux de BOAT INDUSTRY SYSTEM

Ce projet est celui d'un groupe et de son fondateur, Olivier PONCIN, professionnel du secteur nautique depuis près de 30 ans, qui a décidé d'investir près de 15 millions d'euros dans un projet étudié avec beaucoup de rigueur.

Le concept développé par BOAT INDUSTRY SYSTEM se résume en quelques points essentiels, repris ci-après.

- Une conception de bateaux permettant la diminution de leur coût de fabrication, l'utilisation de modules identiques d'une unité à l'autre constituant la principale innovation, source d'une économie significative en terme de prix de revient et de diminution des besoins financiers d'exploitation.
- Une industrialisation poussée permettant de baisser les coûts de production tout en augmentant significativement la qualité des produits, deux facteurs de gain de parts de marché et donc de pérennité de l'entreprise.
- L'optimisation de technologies matures, éprouvées, il n'est pas question de prendre le moindre risque notamment en matière de composites, avec des technologies trop récentes qui n'auraient pas fait toute la preuve de leur efficacité à long terme.
- Une nouvelle méthode d'achat et de sources d'approvisionnements de matières premières.
- Un programme réaliste en terme de produits, 5 modèles en tout quand la majorité des acteurs importants du marché ont une gamme allant de 15 à 30 unités.
- Une manière nouvelle de commercialiser les bateaux avec des circuits plus courts, plus efficaces, plus rapides, mais aussi moins coûteux.
- L'expérience d'une équipe dirigée par Olivier Poncin, qui regroupe l'ensemble des compétences nécessaires à son développement.

4.2.4.2. Le développement du concept BOAT INDUSTRY SYSTEM

Il consiste à créer une gamme très réduite (6 modèles au maximum) de voiliers destinés au cœur du marché, très compétitive en prix pour pouvoir lutter à armes égales avec les chantiers les plus compétitifs, grâce à la mise en place d'un " process industriel " novateur et très développé basé notamment sur une grande standardisation des pièces produites et l'automatisation poussée de la chaîne polyester.

Il consiste également à développer une entreprise dont la finalité est :

- L'exploitation exclusive du cœur du marché des voiliers habitables se situant entre 10 et 15 mètres.
- La création d'un outil industriel privilégiant la sauvegarde de l'environnement et la protection des personnes par l'application et même le dépassement des futures normes européennes de 2007. A ce titre le chantier pour atteindre cet objectif, a fait appel à un organisme spécialisé, " le Pôle de Plasturgie de l'Est ". A l'heure où notre Parlement vote une charte sur l'environnement qui va être intégrée dans la Constitution française, BOAT INDUSTRY SYSTEM sera le premier chantier français et un des tout premiers européens à offrir cette qualité en terme de protection de l'environnement.

- La création d'une organisation de production efficace qui fonctionne en 3x8, grâce à un process industriel plus développé que tout ce qui existe aujourd'hui en Europe. Cette organisation est basée sur une industrialisation très automatisée de la partie polyester, une standardisation inégalée et une optimisation des flux pour la partie assemblage aidée en cela par les conseils de professionnels du monde de l'industrie automobile.
- La production dans un premier temps de trois modèles seulement qui seront complétés dans un second temps par deux supplémentaires, se différenciant ainsi du modèle de fabricant généraliste des chantiers BENETEAU/JEANNEAU BAVARIA.
- La vente de la production à un prix comparable au chantier allemand BAVARIA, leader mondial des voiliers économiques, c'est à dire à un prix de vente inférieur d'environ 20 % aux productions des groupes " JEANNEAU/BENETEAU " et " DUFOUR ", cette performance étant rendue possible grâce à un prix de revient industriel plus faible et un circuit de distribution simplifié et moins coûteux.
- Le développement durable d'un modèle d'entreprise peu vulnérable aux aléas de la conjoncture avec une structure indirecte en deçà des autres compétiteurs français.

Le coût du projet BOAT INDUSTRY SYSTEM se ventile synthétiquement comme suit :

	INVESTISSEMENTS					FINANCEMENTS	
	Bilan 04	2004	2005 2005	2006 2006	Total 2007	Banques	Apport groupe et aides
Etudes et recherches	929	75			1 004		1 004
Moules et outillages infrastructure	1 147	1 319	900	300	3 666		3 666
Materiel industriel	106	3 600	567	900	5 173	3 600 ⁽¹⁾	1 573
Construction	459	3 200		500	4 159	2 400 ⁽²⁾	1759
TOTAUX	2 641	8 194	1 467	1 700	14 002	6 000	7 998
(1) Crédit bail mobilier						5 546	2 452
(2) Crédit bail immobilier						Autofinanc	Subventions

L'ensemble des financements recherchés pour 2004/2005 sont obtenus.

Les subventions obtenues sont les suivantes :

- Prime d'Aménagement du Territoire : 2 152 000 €
- FDAIDE (Conseil Général 17) : 315 000 €

4.3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Les investissements annuels des trois derniers exercices ont été les suivants :

Nature (en K€)	31/08/2002	31/08/2003	31/08/2004
Immobilisations Incorporelles	4 047 *	973	1 001
Immobilisations Corporelles	650	4 364	4 751
Immobilisations Financières	1 243	12	13

* : dont concession PPR 3 666 K€

Source : Comptes consolidés (hors variation de périmètre)

> Investissements en cours

Chez BOAT INDUSTRY SYSTEM : les investissements concernent les bateaux HARMONY 34' et 52'.
Chez CATANA, il s'agit des 22, 24 et 28 mètres.

> Investissements prévisionnels

- Moules, outillages et modèles

- Développement d'un sixième bateau HARMONY.
- Développement d'un troisième bateau DIVA.
- Renouvellement de la gamme existante CATANA à raison d'un modèle par an.

- Autres investissements :

- Les Investissements prévisionnels sont détaillés au chapitre 5.4 sur les comptes prévisionnels

4.4 LE MARCHE

4.4.1 LE MARCHE DE LA filière NAUTIQUE

Le marché de la voile qui, après un tassement significatif entre 1990 et 1997, a progressé considérablement entre 1997 et mi 2002, a stagné entre cette date et fin 2003, puis est reparti sensiblement à la hausse.

Le Marché mondial de la plaisance a donc connu dans la période 1997-2002 une croissance soutenue de 7 % en moyenne par an, soit 41 % au total sur la période

Le marché des voiliers de croisière est dominé par deux acteurs européens :

- Le groupe BENETEAU – JEANNEAU - Wauquiez - CNB avec environ 4.500 voiliers par an entre 30 et 70 pieds,
- Le Chantier BAVARIA avec à présent 2.800 voiliers par an entre 31 et 50 pieds.

Une dizaine de chantiers européens (Dufour, X yachts, Hanse, Del Pardo, Fontaine Pajot, Alliaura Marine, Etap, Catana, Elan, Moody,) réalisent un chiffre d'affaires entre 10 et 20 M€.

C'est un marché dont le cœur se situe désormais entre 33 et 50 pieds (10 à 15 mètres), avec une cible clairement définie : 28 % des propriétaires de voiliers ont un projet d'achat, ils ont déjà possédé plusieurs voiliers (au moins 4), ils recherchent plus de confort, d'espace, de performances. Ils visent toujours " le mètre de plus " sans envisager un autre programme que la croisière familiale.

C'est une clientèle aisée de 52 ans en moyenne : 52 % des acheteurs appartient au groupe chef d'entreprise + cadres + artisans + commerçants + prof libérales.

Le marché mondial de la voile en 1997 représentait 750 M€ de chiffre d'affaires. En 2002, ce marché représentait 1.321 M€ de chiffre d'affaires. Dans le même temps, le marché de seconde main s'est considérablement renforcé. Il se vend en France deux bateaux d'occasion pour un bateau neuf.

Cette croissance qui a surtout touché l'Europe a été plus rapide pour la voile (+ 12 % par an) que pour le moteur (+ 6,4%). Après la crise du début des années 90 les plaisanciers ont été très motivés par l'achat de bateaux de plaisance plus grands et plus confortables avec une forte croissance de la taille moyenne (et du prix) des voiliers de croisière. La crise du début des années 90 a rendu nécessaire le renouvellement de la flotte mondiale qui avait vieilli.

Les taux d'intérêts ont atteint des niveaux extrêmement bas et un régime dérogatoire de TVA sur les crédits baux ont rendu les coûts financiers d'acquisition des bateaux de plaisance extrêmement faibles.

Lessor du marché des loueurs a entraîné une demande importante d'achats de bateaux de la part des acteurs de la filière, étant précisé que le développement des loisirs et la diminution du temps de travail des salariés laissent présager une croissance de ce marché qui bénéficie de l'attraction pour les voyages lointains et le dépaysement. La location est aussi pratiquée par des propriétaires de voiliers de plus de 10m (53 %) qui découvrent ainsi les avantages des nouveaux modèles.

Plus généralement la démocratisation de la plaisance est l'avantage d'une clientèle plus fidèle.

On peut estimer aujourd'hui que le marché de la plaisance est un marché à maturité ayant peu souffert malgré les événements récents très défavorables (11 septembre 2001, crise économique et boursière, guerre en Irak), principalement grâce à la fidélité des plaisanciers qui les pousse à changer de voilier tous les 5,ans en moyenne.

La France, où il est fabriqué près de 30 % de la production internationale, occupe le premier rang mondial des exportations devant l'Allemagne, essentiellement du fait de BAVARIA.

Cette réussite est le fruit de dizaines d'années d'expérience et de production de grande qualité.

4.4.2 PRINCIPALES caractéristiques DU MARCHÉ

Chiffres annuels de la production de bateaux de plaisance, en millions d'euros

(source Fédération des Industries Nautiques Enquêtes de branches – Edition décembre 2004)

Années	Construction de bateaux de plaisance et de voiles (hors entretien et réparation)
2004 (estimation)	1001 M€
2003	944 M€
2002	902 M€
2001	878 M€
2000	671 M€
1999	557 M€
1998	465 M€
1997	357 M€

La production n'a cessé de croître depuis 1997. 2003 confirme cette tendance, essentiellement grâce au marché intérieur, tandis que le taux à l'export reste stable.

En dépit d'un contexte économique peu favorable, le chiffre d'affaires de la construction de bateaux de plaisance (+ 4,7 %) a progressé deux fois plus que la croissance nationale.

Répartition de la production française par secteur d'activité en % du chiffre d'affaires 2003

(source Fédération des Industries Nautiques Enquêtes de branche 2003 – Edition décembre 2004)

Bateaux de plaisance	% du chiffre d'affaires
Voiliers habitables	58,4
Bateaux à moteur habitables	21,7
Bateaux à moteur non habitables	9,7
Voiliers non habitables	1,5
Voilerie	3,0
Autres éléments	5,7

Répartition de la production française par type de bateaux à voile en % du chiffre d'affaires 2003

(source Fédération des Industries Nautiques Enquêtes de branche 2003 – Edition décembre 2004)

Voiliers	% du chiffre d'affaires
Monocoques < 7,5 mètres	2,3
Monocoques de 7,5 à 9 mètres	2,7
Monocoques de 9 à 12 mètres	31,6
Monocoques de 12 à 24 mètres	46,0
Multicoques de 9 à 12 mètres	3,9
Multicoques de 12 à 24 mètres	12,2

4.4.3 ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Deux cultures majeures s'opposent aujourd'hui sur le marché.

1. La culture française axée sur l'innovation et le savoir faire historique et sur un artisanat semi-industriel. Deux acteurs majeurs du marché (BENETEAU & JEANNEAU) sont de vrais généralistes qui offrent des gammes très larges à leurs clients.
2. La culture allemande, dont le représentant principal est BAVARIA, offre une stratégie opposée à la culture française. La gamme est beaucoup plus réduite et traditionnelle. L'effet de série est recherché offrant beaucoup moins de choix à leurs clients avec la contrepartie d'un prix souvent inférieur de 20 à 25 % par rapport à ses concurrents français. Ainsi BAVARIA ne développe jamais un modèle s'il n'est pas persuadé de pouvoir en construire une grande série (au minimum 200 unités par an).

En 2003, BAVARIA quitte la stratégie de gamme standard pour lancer la gamme Match qui vise la clientèle régatière beaucoup plus étroite (8 % du marché des plus de 10m en France) ; cette stratégie amène BAVARIA à entrer en compétition directe avec le groupe BENETEAU (gammes FIRST et SUN FAST).

Il est important de noter l'exceptionnelle croissance de BAVARIA depuis 8 ans :

- 1994 / 1995 : 310 voiliers construits
- 1998 / 1999 : 720 voiliers construits
- 2003 / 2004 : 2 800 voiliers construits soit 8 fois plus qu'il y a 8 ans.

Cette croissance est justifiée par trois éléments :

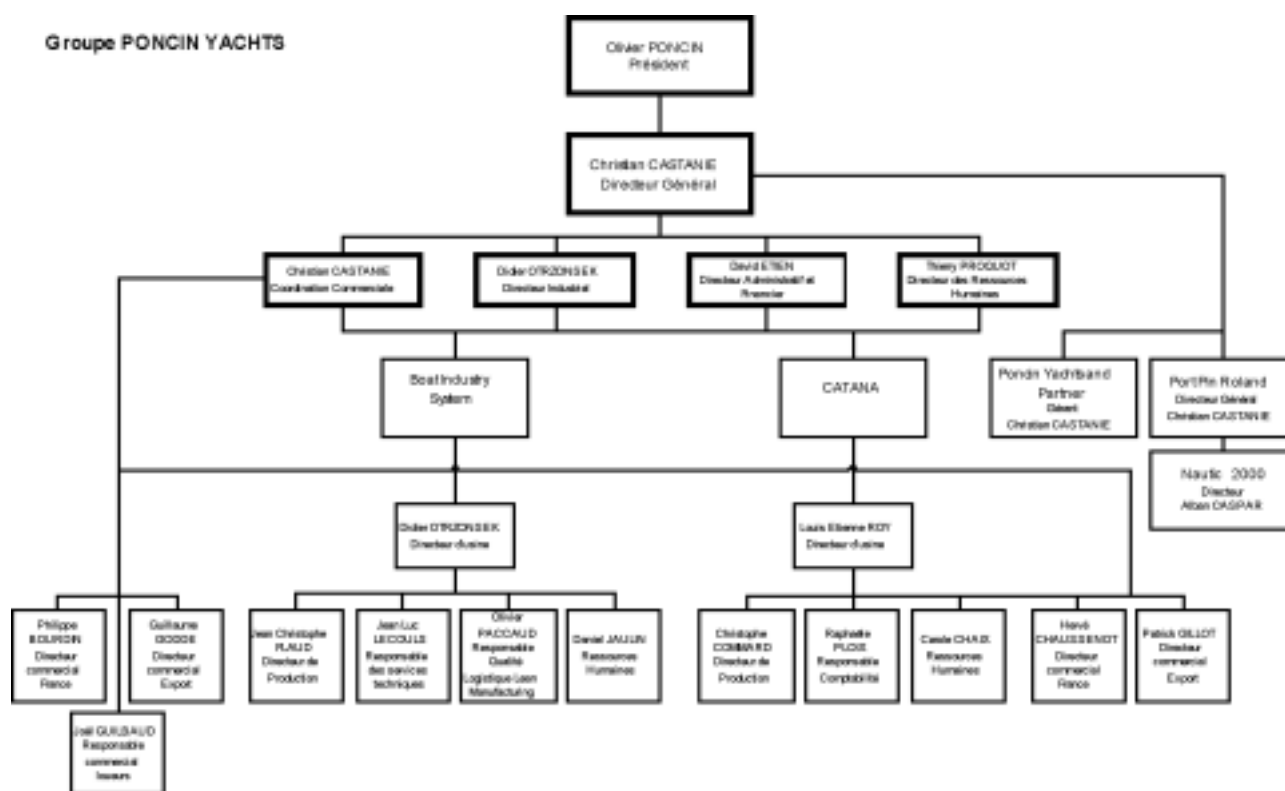
1. La compétitivité des prix qui a permis simultanément de détourner des acheteurs fidèles du groupe BENETEAU et d'intéresser des candidats acheteurs de bateaux d'occasion.
2. La pertinence du style par rapport à la demande (classicisme et confort pour la croisière familiale).
3. La croissance du marché de la voile dans la même période.

Dans une moindre mesure, le virage pris par DUFOUR en 2000 réduisant de près de 60 % sa gamme et laissant ainsi une place importante sur le marché.

Dans le contexte de cette percée spectaculaire, le positionnement de PONCIN YACHTS, à travers la gamme HARMONY, se situera donc davantage sur le segment exploité par BAVARIA et, dans une certaine mesure, JEANNEAU dans une gamme volontairement limitée aux dimensions de 9 à 15 mètres qui représente environ 81 % du CA de la production européenne de voiliers.

4.5 EFFECTIFS

4.5.1 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



4.5.2 LA DIRECTION

La direction de PONCIN YACHTS est assurée par :

- **OLIVIER PONCIN**, Président Directeur Général

- **Christian CASTANIE**, Directeur Général Délégué

55 ans, c'est un professionnel du nautisme depuis 1966 qui dispose d'une expérience peu commune dans la profession. Aujourd'hui Directeur Général Délégué PONCIN YACHTS, et Directeur Général de Chantier CATANA et du Port Pin Rolland, véritable n° 2 du groupe, il apporte son expérience de terrain dans tous les domaines relatifs aux aspect techniques et commerciaux.

4.5.3 Description et organisation des principaux services de PONCIN YACHTS

PONCIN YACHTS étant la structure holding du Groupe, elle a une organisation fonctionnelle extrêmement simple articulée autour de son Président et son Directeur Général qui sont assistés de trois cadres de haut niveau apportant leurs compétences à l'ensemble des filiales du Groupe. Il s'agit :

Didier OTRZONSEK

41 ans, a débuté sa carrière dans la marine nationale. Il a ensuite intégré la direction de plusieurs équipementiers automobiles et dispose aujourd'hui d'une expérience de 15 ans dans ce domaine. Il occupe à ce jour le poste de Directeur Industriel du Groupe.

David ETIEN

33 ans, diplômé de gestion à l'ESC La Rochelle en 1993. Il a eu la responsabilité de la trésorerie d'un groupe réalisant près de 80 M€ de CA pendant 8 ans. Il a rejoint le groupe en 2001 au poste de Directeur Administratif et Financier.

Thierry PROQUOT

42 ans, a une expérience de 16 ans dans le secteur automobile. Il a démarré sa carrière à la direction qualité d'un grand équipementier puis occupé plusieurs fonctions de management chez deux autres entreprises du secteur. Il est aujourd'hui Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

4.5.4 REPARTITION ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

> REPARTITION DES EFFECTIFS PAR SOCIETES DU GROUPE

ANNEES	2002/2003	2003/2004
PONCIN YACHTS	14	12
Chantier CATANA	109	119
Boat Industry System	0	30
Port Pin Rolland	39	34
Nautic 2000	8	7
PONCIN YACHTS & Partners	0	2
TOTAL	170	204

Effectif	2002/2003	2003/2004
Direction et administratif	17	19
Commerciaux	5	5
Indirects de production	34	43
Productifs	114	137
TOTAL	170	204

> REPARTITION FONCTIONNELLE DES EFFECTIFS

ANNEES	2002/2003	2003/2004
Cadre	23	32
Agents de maîtrise	16	20
Employés et ouvriers	132	152
TOTAL	170	204

> LE TURN OVER

Le groupe PONCIN YACHTS enregistre une très grande stabilité de ses effectifs.

> POLITIQUE SOCIALE

PONCIN YACHTS, à travers sa filiale BOAT INDUSTRY SYSTEM a mis en place des contrats de travail parfaitement adaptés au projet sans être handicapé par des règles établies.

Dès l'origine, les contrats de travail comprennent toutes les clauses nécessaires au modèle d'entreprise flexible que le Groupe souhaite développer (mobilité au sein du groupe, travail au sein d'équipe de jour ou de nuit, etc...)

Par ailleurs, il a été mis en place un système de rémunération motivant qui prend en compte les aspects suivants :

- Respect de la qualité,
- Respect des délais,
- Réussite financière de l'entreprise.

Cette politique sociale contribuera à la création d'une culture d'entreprise forte.

4.5.5 POLITIQUE DE RECRUTEMENT

L'augmentation de la production de ses filiales BOAT INDUSTRY SYSTEM et CATANA a entraîné courant 2004 l'embauche d'une trentaine de personnes. L'effectif qui se renforce à nouveau depuis début 2005 devrait atteindre 250 personnes environ à fin août 2005.

4.6 LES PARTENAIRES ECONOMIQUES

4.6.1 La clientèle

La clientèle finale du Groupe est à 80% environ composée de particuliers, les 20% restants étant les sociétés de location de bateaux, de sociétés de charters ou d'écoles de voile.

En ce qui concerne la gamme CATANA, 20% à 25% des ventes sont faites auprès de loueurs y compris les bateaux vendus dans le cadre de la loi GIRARDIN (environ 15%). Le reste des ventes est fait auprès de particuliers.

En ce qui concerne la gamme HARMONY, il est probable que cette gamme sera vendue dans 25% des cas auprès des loueurs qui se répartissent en trois familles :

- Les gros loueurs comme Stardust, Moorings, Sunsail, VPM
- Les loueurs de taille moyenne qui achètent entre 30 et 40 bateaux par an
- Les petits loueurs locaux qui achètent une dizaine de bateaux par an

Le reste des ventes se fera auprès des particuliers.

La gamme DIVA est exclusivement vendue à des particuliers

4.6.2 LES FOURNISSEURS

Dans le cadre de la production en grande série des bateaux de la gamme HARMONY, l'objectif de réduction des coûts de production passe obligatoirement par un partenariat étroit avec les fournisseurs les plus importants.

Ainsi, les dix plus importants ont été associés dès le début du projet aux fins de bénéficier de leur expérience et savoir-faire dans leur domaine respectif.

Ces partenaires projet sont des entreprises impliquées dans les équipements suivants :

- o Bois,
- o Matériaux composites Hi-Tech,
- o Mécanique,
- o Electricité,
- o Electronique,
- o Mâts, gréements,
- o Voiles,
- o Accastillage

Les sources d'approvisionnements diffèrent radicalement selon les familles de produits.

Poids représenté par les 10 premiers fournisseurs du Groupe PONCIN YACHTS

FOURNISSEURS (EN %)	31-08-2004
Fournisseurs n°1	7.33 %
Fournisseurs n°2	7.04 %
Fournisseurs n°3	4.34 %
Fournisseurs n°4	4.10 %
Fournisseurs n°5	3.78 %
Fournisseurs n°6	3.78 %
Fournisseurs n°7	3.33 %
Fournisseurs n°8	3.30 %
Fournisseurs n°9	2.97 %
Fournisseurs n°10	2.84 %
Total des 10 premiers	43.04 %

4.6.3 PARTENARIATS TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS

PONCIN YACHTS, avec le projet porté par sa filiale BOAT INDUSTRY SYSTEM l'a orienté sur l'innovation tant dans les domaines technologiques que dans les domaines industriels.

C'est une démarche complètement industrielle et novatrice dans le monde du nautisme français d'aujourd'hui. Ainsi, pour atteindre cet objectif, il ne faut pas hésiter à aller chercher les compétences industrielles au-delà du milieu du nautisme.

C'est pour cette raison que des partenariats ont été développés avec les deux organismes suivants :

● Le Pôle de Plasturgie de l'Est (PPE) :

Cet organisme est un centre de ressources technologiques spécialisé dans le domaine des matières plastiques.

BOAT INDUSTRY SYSTEM a signé avec cet établissement un contrat de transfert de technologie pour la réalisation des coques et des ponts en composites avec la technologie dite de " moule fermé " (infusion).

Cet accompagnement est intervenu dans les phases suivantes :

- o Choix des matériaux
- o Choix des process
- o Etude de l'automatisation
- o Formation aux technologies RTM
- o Conception des outillages
- o Suivi et assistance technique

● L'Ecole d'Ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels (EIGSI)

Depuis 2002, PONCIN YACHTS travaille en étroite collaboration avec l'EIGSI.

La première étape s'est concrétisée par l'accueil d'élèves ingénieurs en fin d'étude dont la mission a été de travailler avec le groupe de projet sur l'industrialisation. Plusieurs d'entre eux, diplômés depuis, ont été intégrés depuis à l'effectif de l'entreprise aux postes d'ingénieurs d'Etudes.

Un projet industriel de recherche de solutions d'automatisations a été également mené par un groupe d'ingénieurs pendant 6 mois.

La deuxième étape est une phase plus opérationnelle dans laquelle l'EIGSI met à disposition l'ensemble de ses ressources compétences dans le domaine industriel notamment sa plate-forme d'aide à la conception de système logistique. Ce laboratoire est équipé de logiciel de simulation de flux et de postes de travail.

En outre, l'EIGSI fait bénéficier de son environnement en servant d'interface avec des consultants spécialisés dans l'industrialisation et la logistique industrielle. A ce titre, un spécialiste en suivi de projet nous apporte son concours depuis début 2004 et le suivra jusqu'à la sortie des premiers bateaux de série.

Mais aussi d'autres partenariats avec :

- La CFL2I dans le domaine des achats,
- l'AQCSE dans le domaine de la qualité,
- ISITECH dans le domaine de l'informatique,
- HORIZONS EXPERTS dans le domaine du marketing,
- L'agence GALLOIS dans le domaine des relations presse.

4.7 LES SITES D'EXPLOITATION

Le Groupe exerce ses activités sur les sites suivants :

SITES	SURFACE	PROPRIETAIRE	NATURE DU CONTRAT / TITRE	LOYER ANNUEL	PRISE D'EFFET	FIN DE BAIL
PONCIN YACHTS La Rochelle	1 000 m ²	Société Acra	Bail	49 K€ ^{HT}	Nov. 2003	Oct. 2012
BOAT INDUSTRY SYSTEM Marans	26 000 m ²	Sud Ouest Bail	Crédit Bail Immobilier (en cours de signature)	212 K€ ^{HT}	Avr. 2005	Propriétaire à partir de Mars 2020
CHANTIER CATANA Canet-en-Roussillon	6 930 m ²	Ucabail Auxicomis	Crédit Bail Immobilier	92 K€ ^{HT}	Déc. 1996	Propriétaire
	12000 m ²	TET Méditerranée	Crédit Bail Immobilier	242 € ^{HT}	Juin 2000	Propriétaire à partir de Mai 2022
PORT PIN ROLLAND Saint-Mandrier sur Mer	20 000 m ²	Cci du Var (CCIV)	Bail + concession	270 K€ ^{HT}	Sept. 1974	Août 2021
NAUTIC 2000	1 330 m ²	Murs et Entreprises	Crédit Bail Immobilier	39 K€ ^{HT}	Août 95	Mars 2021
PONCIN YACHTS & PARTNERS	7 000 m ²	Ville de la Seyne sur Mer	Bail	31 K€ ^{HT}	Août 2004	Juil. 2043

4.8 LES ASSURANCES

Les sociétés du PONCIN YACHTS sont couvertes par les contrats suivants qui couvrent l'ensemble des risques :

● Polices maritimes

MAR 120710	Bateaux garantis aux Antilles
MAR 120598	Bateaux, sans désignation, garantis en navigation (CATANA)
MAR 120597	Bateaux, sans désignation, garantis en navigation (DIVA et HARMONY)
MAR 120593	Garanties pour les salons nautiques à flot
MAR 117138	Garanties pour les pontons PPR

● Police Responsabilité Civile

MMA 110218859

Assurés : PONCIN YACHTS, Port pin Rolland, CATANA, Nautic 2000, Boat Industry System

Garanties accordées monde entier sauf USA et Canada

Responsabilité Civile Exploitation	7 622 500 €
Responsabilité Civile après livraison	3 049 000 €
Immatériel avec frais de dépose/repose	150 000 €
Frais de retrait	75 000 €

● Police protection Juridique

DAS 4905254

Assurés les sociétés du groupe

Garanties : protection juridique professionnelle avec les extensions sociales et fiscales

● Police Dommages

Sites assurés :	rue Senac de Meilhan (ex ACRA)	La Rochelle
	rue Einstein (bureau)	La Rochelle
	zone technique du port	Canet en Roussillon
	usine	Marans
	Port Pin Rolland	Saint Mandriers
	Local à Port Gallice	Juans les Pins

Valeurs assurées :

Bâtiments en valeur à neuf	6 330 000 €
Bâtiments en valeur vétusté	2 000 000 €
Matériel	5 693 000 €
Stocks dans et hors locaux	11 500 000 €
Moules	3 268 000 €
Moules c/o tiers	245 000 €
Biens confiés	1 645 000 €
Pertes d'exploitation	17 100 000 €
Carence de fournisseurs et ss traitants	1 020 000 €
Vol	31 000 €
Evénements non désignés dans la police	813 200 €

Le poids du poste assurances sur l'exercice 2003/2004 a été de 187 K euros

4.9 MARQUES ET BREVETS

Les marques détenues en propre par le groupe PONCIN YACHTS sont les suivantes :

● **PONCIN YACHTS**

Numéro national : 04 3 286 174

Marque déposée auprès de l'INPI le 16 avril 2004 pour une durée de 10 ans.

La marque a été déposée sous les classes de produits et services suivants : 12, 37 et 39

● **HARMONY**

Numéro national : 04 3 286 169

Marque déposée auprès de l'INPI le 16 avril 2004 pour une durée de 10 ans.

La marque a été déposée sous les classes de produits et services suivants : 12, 37 et 39

● DIVA

Numéro national : 04 3 286 662

Marque déposée auprès de l'INPI le 20 avril 2004 pour une durée de 10 ans.

La marque a été déposée sous les classes de produits et services suivants : 12, 37 et 39

● CATANA

Numéro national : 99 804 8272

Marque déposée auprès de l'INPI le 27 juillet 1999 pour une durée de 10 ans.

La marque a été déposée sous les classes de produits et services suivants : 12, 37

● CATANA CATAMARANS avec logo

Numéro national : 04 3 286 168

Marque déposée auprès de l'INPI le 16 avril 2004 pour une durée de 10 ans.

La marque a été déposée sous les classes de produits et services suivants : 12, 37 et 39

4.10 DEMARCHE QUALITE

Dans le cadre du développement du projet BOAT INDUSTRY SYSTEM, la société a mis en place un système de management par la Qualité, la Sécurité et l'Environnement. Ce système a été généralisé dans l'ensemble des sociétés du groupes

ce système de management qui s'appuie sur les différents référentiels Qualité (ISO 9001 version 2000 et EFQM : référentiel européen de management par la Qualité), Environnement (ISO 14001 version 1996) et Sécurité (OHSAS18001 version 1999), a les objectifs suivants :

- consolider la confiance de tous les clients dans l'organisation et dans la qualité des produits et des services.
- alimenter la dynamique d'amélioration des processus en cours d'élaboration
- faire de sorte que chaque acteur, au sein de leur processus, apportent de la valeur ajoutée.
- s'assurer que les processus produisent les résultats attendus par rapport aux objectifs fixés et veillent à l'utilisation optimale des ressources humaines et financières.
- décloisonner l'entreprise en améliorant la relation clients/fournisseurs interne et externe.
- impliquer et de responsabiliser l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.
- renforcer les partenariats avec les fournisseurs et les prestataires.
- maîtriser les coûts de non qualité.
- pérenniser, autour de l'actionnaire, les relations avec les clients, les fournisseurs, le personnel et l'ensemble de la collectivité.
- être en permanence dans une démarche d'amélioration continue.
- être flexible par rapport aux exigences clients
- gagner des parts de marché.
- assurer, voire d'améliorer la rentabilité de l'ensemble de l'entreprise par la revue systématique du tableau de bord des indicateurs de performance.
- améliorer l'image de marque de l'entreprise par sa vision élargie de la qualité totale, de sa démarche environnementale et de sa politique de prévention des risques industriels.

Vis à vis des fournisseurs, la recherche de la qualité est permanente. Les actions engagées sont :

- s'assurer qu'ils sont capables de garantir la fiabilité de leur système qualité et de reproductibilité de leur process.
- les impliquer dans le développement des nouveaux produits.
- les inscrire dans une démarche d'amélioration continue pérenne.

Des règles claires et pérennes sont en :

- Elaborant des Contrats de Partenariat portant sur la responsabilité des parties, la déontologie, la confidentialité, le respect du code du travail, des normes de sécurité et environnementales, les prévisions commerciales, les modalités d'exécution.
- Elaborant des Contrats Qualité permettant d'expliciter , en matière d'exigences particulières, les engagements contractuels des fournisseurs vis-à-vis du groupe
- Mettant en place d'un Suivi pertinent autour d'indicateurs de performance, notamment sur la fiabilité des délais, de la qualité des produits livrés et du service en général.
- Engageant des actions Préventives et Curatives suivant les objectifs fixés.
- En réalisant des audits internes auprès des fournisseurs.
- Mise en place de système d'évaluation et cotation des performances fournisseurs.

L'ensemble de ces démarches sont supervisées par Olivier PACCAUD, responsable Qualité logistique et Lean manufacturing qui a déjà œuvré dans le secteur automobile pendant 10 ans dans ces mêmes domaines.

4.11 RISQUES DE L'EMETTEUR

4.11.1 RISQUES liés à un sinistre sur un CHANTIER

Le groupe PONCIN YACHTS bénéficie des assurances qui couvrent les éventuels sinistres à même de se présenter sur ses chantiers.

4.11.2 RISQUES " CLIENTS "

Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement des bateaux, incluant un versement d'acompte à la commande et le paiement du solde à la livraison, ou à 60 jours maximum dans le cas d'une garantie de bonne fin délivrée par l'acquéreur.

4.11.3 RISQUES " FOURNISSEURS "

Les approvisionnements sont répartis entre plusieurs fournisseurs différents. Aucun d'eux ne représente un poids significatif.

En cas de défaillance de l'un d'entre eux, il existe dans notre secteur d'activité de très nombreux fournisseurs prêts à prendre la relève d'un de leurs concurrents.

4.11.4 RISQUES LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Anticipation des normes et autres aspects environnementaux.

Notre profession est de plus en plus confrontée à la problématique du respect des normes environnementales, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

Par exemple, la directive européenne n° 91322 fixe aujourd'hui le taux maximum d'émanation de styrène dans les ateliers à 50 PPM.

En 2007, les normes applicables abaisseront selon toutes vraisemblances ce taux à 20 PPM.

Notre projet anticipera cette norme par le développement de la technologie dite de " moule fermé " ainsi que d'autres investissements telle une cabine de gel-coatage fermée ou encore une cabine de détourage.

Notre taux d'émanation de styrène se situe dans une fourchette de 5 à 10 PPM, soit plus de deux fois moins que la future norme européenne.

Par ailleurs, nous nous sommes également préoccupés du traitement des nombreux déchets générés par notre activité.

Ainsi, nous procédons au tri des déchets directement sur les postes de travail. Notre plan d'aménagement du site de Marans a prévu la construction d'une plate-forme destinée à leur conditionnement.

Enfin, nous avons développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

L'ensemble de ces mesures permet à nos salariés de travailler dans un environnement parfaitement sain et dans des conditions de travail jusqu'alors inégalées, l'investissement étant en contrepartie significativement plus élevé dans un certain nombre de domaines.

4.11.5 RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

Bien que leader mondial, le Groupe BENETEAU JEANNEAU, principal compétiteur français de BIS, présente l'handicap de disposer d'un outil de production très atomisé (le Groupe a plus de 15 usines), ne disposant pas de l'avance technologique de BIS concentrée sur un seul site. De plus, la culture de production de cette entreprise centenaire est peu propice aux changements radicaux de méthodes de fabrication.

BIS estime donc que sa productivité sera au minimum de 25 à 40% supérieure à celle de ses compétiteurs hexagonaux, BENETEAU, JEANNEAU et DUFOUR YACHT.

A l'étranger, seul BAVARIA, qui opère également sur un seul site, pourra se rapprocher de la productivité que permettra le niveau d'industrialisation de BIS.

En dehors du Groupe BENETEAU et de BAVARIA, aucun autre acteur européen constructeur de bateaux à voiles ne dispose par ailleurs des moyens humains, technologiques et financiers pour réaliser un investissement du niveau industriel de BIS.

4.11.6 RISQUES DE MARCHE

Le tableau ci-dessous représente l'échéancier des dettes financières au 15 avril 2005 (en Euros).

	Nature de taux	Taux d'intérêts	Montants initiaux	Echéances			Total
				- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	
Emprunts bancaires							
PONCIN YACHTS Lyonnaise de banque	Variable	4,149	600 000	150 000	237 500		387 500
Crédit Agricole	Variable	3,654	800 000	133 333	500 000		633 333
PORT PIN ROLLAND CCF	Variable	3,50	304 898	41 655			41 655
Lyonnaise de banque	Variable	3,52	304 898	48 088	50 144		98 232
PONCIN YACHTS & PARTNERS	Fixe	5,40	385 000	32 414	137 490	215 096	385 000
SOUS TOTAL			2 394 796	405 490	925 134	215 096	1 545 720
Concours bancaires							
PONCIN YACHTS CCF	Variable	euribor +1,5 à 2		100 000			100 000
CG Mer	Variable	euribor +1,5 à 2		153 000			153 000
Crédit Agricole Alpes-provences	Variable	euribor +1,5 à 2		400 000			400 000
Fortis banque	Variable	euribor +1,5 à 2		750 000			750 000
CATANA Crédit Agricole Alpes-provences	Variable	euribor +1,5 à 2		650 000			650 000
PORT PIN ROLLAND CCF	Variable	euribor +1,5 à 2		100 000			100 000
BPCA	Variable	euribor +1,5 à 2		150 000			150 000
Lyonnaise de banque	Variable	euribor +1,5 à 2		150 000			150 000
BIS*				0			0
TOTAL GENERAL				2 858 490	925 134	215 096	3 898 720

*Jusqu'à présent, le projet BIS a été financé par autofinancement. Mais l'entreprise est en train de mettre en place son crédit-bail mobilier de 3,6 millions d'euros et son crédit-bail immobilier de 2,4 millions d'euros (cf. " Coût du projet 4.2.4.2)

> Risque de liquidité

Pour faire face au risque de liquidité éventuelle, le Groupe bénéficie de lignes de crédit confirmées lui permettant de se constituer une réserve de liquidités significative.

Ainsi au 12 avril 2005, la situation nette de trésorerie du groupe est négative de 1.4 M€. Mais le groupe dispose encore de lignes de crédits court terme inutilisés de 2.4 M€.

Enfin, il faut signaler que la période la plus défavorable du point de vue de la trésorerie s'est achevée en mars compte tenu de la forte saisonnalité de l'activité du Groupe.

Depuis le début du mois d'avril, les livraisons de bateaux neufs s'accroissent ainsi que l'activité travaux et mise à l'eau du Port Pin Rolland. La liquidité s'améliore donc avec la livraison des bateaux et le risque de liquidité va en diminuant.

En conclusion, compte tenu des lignes de crédit non utilisées et de l'amélioration progressive saisonnière de la trésorerie, la société pense que son risque de liquidité est faible.

Aucun covenant n'a été établi pour les financements.

Il n'existe donc pas de risques de liquidité induits par des clauses éventuelles de remboursement anticipé du fait de l'application de covenants.

> Risque de taux

Les dettes financières totales du groupe au 15 avril 2005 s'élevaient à 4,0 M€

Les échéances de remboursement à moins d'un an représentaient plus de 70% des dettes financières du groupe au 15 avril 2005. Essentiellement à taux variable, ces dettes financières à moins d'un an présentent un risque faible pour le groupe. Compte tenu de leur faible durée, l'impact d'une variation sensible des taux aurait un impact relativement modeste et très limité sur les frais financiers.

Le risque de taux relatif aux emprunts bancaires à court terme est inexistant puisque le Groupe ne fait appel qu'à des emprunts bancaires à moyen terme. Pour ce dernier type d'emprunts, le risque est toutefois minime compte tenu du taux d'endettement de la société ainsi que du niveau peu élevé des taux d'intérêts actuels.

Les échéances de remboursement à plus d'un an représentent moins de 30% des dettes financières pour un montant de 1,14 M€. Sur ce total, les dettes à taux variable représentaient 69% ou un montant de 0,788 M€

Une variation des taux de + ou - 1% représenterait donc une variation des frais financiers de + ou - 8 K€.

Compte tenu des montants en jeu, et des perspectives économiques généralement admises, la société estime que son risque de taux est faible.

Compte tenu du risque de taux qu'il juge faible, le groupe n'a pas mis en place de couvertures pour les financements, mais reste néanmoins vigilant en cas d'évolution négative des taux d'intérêt.

Au 15 avril 2005, la position nette de taux du groupe était :

En Millions €	<1an	1 à 5 ans	>5 ans
Passifs financiers	2,9	0,9	0,2
Actifs financiers	-1,5		
Position nette	+1,4	0,9	0,2

> Risque de change

Le risque de change est quasi inexistant dans la mesure où 95% au minimum des facturations du Groupe sont réalisées en euros. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, il n'y a aucune couverture en cours car le Groupe n'enregistre aucune facturation en devises actuellement.

4.11.7 RISQUES DE LA SAISONNALITE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ventes de bateaux de plaisance s'effectuent principalement à travers les salons nautiques qui s'échelonnent de septembre à avril. Depuis plusieurs années, les chantiers engrangent des commandes à partir de mai ou juin et entament donc la saison des salons nautiques avec un confortable carnet de commandes.

Les bateaux HARMONY et CATANA sont actuellement tous vendus d'ici fin août 2005, date de clôture de notre exercice, les ventes effectuées désormais permettant d'assurer un bon niveau de production à partir de septembre 2006.

4.11.8 RISQUES LIE A LA SOUS-TRAITANCE

Le recours à la sous-traitance à travers la standardisation d'équipements communs entre les gammes, notamment HARMONY, permet la réalisation d'économies d'échelle. La politique du Groupe consiste à avoir toujours deux sous-traitants au minimum pour les mêmes pièces ou à conserver en interne une part significative de la fabrication de ces pièces afin de pallier l'éventuelle défaillance d'un sous-traitant.

4.11.9 RISQUES FISCAUX

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 1997 à 1999 :

- En matière de TVA, l'administration a prononcé un dégrèvement de la totalité du redressement, par décision du 9 février 2005.
- Au titre de l'impôt sur les sociétés, les redressements contestés pour un montant de 336 290 € en principal et intérêts ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux. Un nantissement du fonds de commerce a été donné au profit du Trésor Public pour garantir cette imposition, ainsi qu'une inscription en privilège.

Le 9 février 2005, l'administration a rejeté notre réclamation ; l'entreprise entend contester cette décision devant le Tribunal Administratif, mais une provision pour impôts de 336 K€ a été constatée dans les comptes consolidés.

Au titre de l'impôt sur les sociétés, les redressements contestés pour un montant de 336 K€ en principal et intérêts ont été intégralement provisionnés. Un nantissement du fonds de commerce a été donné au profit du Trésor Public pour garantir cette imposition et une inscription de privilège a été effectuée en conséquence sur l'établissement secondaire de Saint Mandrier.

Le 9 février 2005, l'administration a rejeté la réclamation de la société. L'entreprise entend contester cette décision devant le Tribunal Administratif.

Les comptes sociaux de la SAS PPR n'intègrent pas la totalité des conséquences financières portant sur les redressements de taxe professionnelle de 1999 à 2001. Les montants contestés, qui n'ont pas fait l'objet d'une provision, s'élèvent à 55 K€ hors majoration.

4.11.10 RISQUES JURIDIQUES

La société n'exerce pas d'activités autres que celles liées à la conception, la fabrication et commercialisation de navires de plaisance et elle n'est donc exposée qu'aux risques ordinaires liés à cette activité.

4.1 2 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Dans un souci de prudence, l'intégralité du litige actuel, décrit précédemment au 4.11.9 " risques fiscaux ", dans lesquels la société est en défense a été intégralement provisionné.

A la connaissance du Groupe PONCIN YACHTS, il n'existe pas de risque non provisionné ou susceptible de l'être prochainement.

Chapitre 5

Patrimoine, Situation Financière et Résultats

Le changement de dénomination sociale de l'émetteur étant intervenu postérieurement à la clôture des comptes du Groupe, l'ensemble des informations présentées dans le chapitre 5 retient l'ancienne dénomination à savoir :

- CHANTIER PONCIN devenue aujourd'hui PONCIN YACHTS, l'émetteur de la présente opération.

5.1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 AOUT 2004

5.1.1 COMPTES CONSOLIDES AU 31-08-2004 AVEC RAPPEL DES COMPTES CONSOLIDES AU 31-08-2003 ET 31-08-2002

5.1.1.1 BILAN CONSOLIDE AU 31 AOUT 2004 – EN K€

A C T I F (EN K€)	note	31.08.2004	31.08.2003	31.08.2002
Capital souscrit, non appelé	4.1	490	490	
Ecart d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	4.2			
. Brevets, licences, concessions		3 433	3 660	3 519
. Autres immobilisations incorporelles		1 878	966	283
Immobilisations corporelles	4.2			
. Terrains, constructions		5 884	2 994	787
. Autres immobilisations corporelles		3 232	3 042	2 341
. Avances et immobilisations en cours		1 921	1 319	204
Immobilisations financières	4.3			
. Titres de participation et créances rattachées		43	900	2 142
. Autres titres immobilisés				
. Autres immobilisations financières		25	21	14
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		16 416	12 902	9 290
Stocks et en-cours	4.4	10 812	9 270	7 045
Créances clients	4.5	5 377	7 675	2 067
Autres créances et comptes de régul.	4.6			
. Créances d'exploitation diverses		3 890	4 746	13 190
. Charges à répartir				
. Impôts différés actifs	4.7	417	414	225
. Charges constatées d'avance		298	119	150
Valeurs mobilières de placement		434	4	4
Disponibilités		402	160	1 285
TOTAL ACTIF CIRCULANT		21 630	22 388	23 966
TOTAL ACTIF		38 536	35 780	33 256

PASSIF (EN K€)	note	31.08.2004	31.08.2003	31.08.2002
Capital social		12 929	12 929	12 929
Prime d'apport		2 231	2 231	2 231
Réserves consolidées part du Groupe		1 210	1 314	5 255
Résultat consolidé part du Groupe		305	-103	-3 941
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4.8	16 675	16 371	16 474
Réserves consolidées part des minoritaires		1 060	1 009	11
Résultat consolidé part des minoritaires		413	36	
INTERETS MINORITAIRES		1 473	1 045	11
Provision pour impôts différés passif				
Provisions pour risques et charges	4.9	1 461	2 873	6 287
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 461	2 873	6 287
Dettes financières	4.10			
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 217	959	1 904	
. Dettes sur crédit bail		4 530	2 337	611
. Dettes financières diverses		1 590	1 841	2 427
TOTAL DETTES FINANCIERES		9 337	5 137	4 942
Dettes d'exploitation	4.11			
. Dettes sur immobilisations		450		
. Dettes fournisseurs		2 521	2 153	1 808
. Dettes fiscales et sociales		1 863	1 493	905
. Autres dettes d'exploitation		2 853	5 999	2 229
. Produits constatés d'avance		1 903	709	600
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION		9 590	10 354	5 542
TOTAL PASSIF		38 536	35 780	33 256

5.1.1.2 COMPTE DE RESULTATS (EN K€)

COMPTE DE RESULTAT	note	31.08.2004	31.08.2003	31.08.2002
Chiffre d'affaires	5.1	22 464	17 254	13 825
Production stockée et immobilisée		7 525	1 815	319
Reprise de provisions et transferts de charges		1 245	2 160	2 000
Autres produits		110	4	5
PRODUITS D'EXPLOITATION		31 344	21 233	16 149
Consommation de marchandises		7 858	12 961	6 690
Consommation de matières premières		7 197	1 174	586
Autres achats et charges externes		6 917	3 336	3 104
Impôts et taxes		652	275	132
Salaires		3 894	1 651	948
Charges sociales		1 502	636	400
Dotations aux amortissements		1 232	747	618
Dotations aux provisions		647	1 439	1 618
Autres charges		38	42	8
CHARGES D'EXPLOITATION		29 937	22 261	14 104
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 407	(1 028)	2 045
Produits financiers		82	288	1 580
Charges financières		380	827	644
RESULTAT FINANCIER	5.2	(298)	(539)	936
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		1 109	(1 567)	2 981
Produits exceptionnels		6 598	15 179	23 815
Charges exceptionnelles		6 717	13 713	32 596
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5.3	(119)	1 466	(8 781)
Impôts sur les bénéfices	5.4	272	(34)	(1 859)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		718	(67)	(3 941)
Amortissements des écarts d'acquisition Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence				
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		718	(67)	(3 941)
Part des minoritaires		413	36	
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		305	(103)	(3 941)
RESULTAT PAR ACTION		4,72 €	-1,59 €	-60,97 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION		4,72 €	-1,59 €	-60,97 €

5.1.1.3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION – EN K€

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Net 31.08.2004		Net 31.08.2003		Net 31.08.2002	
. Ventes de marchandises	7 421	26,65%	12 306	67,27%	4 952	36,52%
. Travaux Prestations de service	15 043	54,02%	4 947	27,04%	8 873	65,44%
. Production vendue	22 464	80,67%	17 253	94,31%	13 825	101,97%
. Production stockée	5 979	21,47%	590	3,23%	239	1,76%
. Production immobilisée	1 546	5,55%	1 225	6,70%	81	0,60%
. Sous-traitance	-2 142	-7,69%	-775	-4,24%	-587	-4,33%
Production de l'exercice	27 847	100,00%	18 293	100,00%	13 558	100,00%
. Achats de marchandises	7 858	28,22%	12 961	70,85%	6 690	49,34%
. Achats de m.p. et autres aprov.	5 314	19,08%	4 094	22,38%	632	4,66%
. Variation de stock (m.p.)	1 883	6,76%	-2 921	-15,97%	-45	-0,33%
Total	15 055	54,06%	14 134	77,26%	7 277	53,67%
Marge brute	12 792	45,94%	4 159	22,74%	6 281	46,33%
. Autres achats et charges externes	4 633	16,64%	2 403	13,14%	1 570	11,58%
Total	4 633	16,64%	2 403	13,14%	1 570	11,58%
Valeur ajoutée	8 159	29,30%	1 756	9,60%	4 711	34,75%
. Impôts, taxes et vers. assim.	567	2,04%	271	1,48%	131	0,97%
. Charges de personnel	5 370	19,28%	1 987	10,86%	1 331	9,82%
Total	5 937	21,32%	2 258	12,34%	1 462	10,78%
Excédent Brut d'Exploitation	2 222	7,98%	-502	-2,74%	3 249	23,96%
. Dotation aux amortissements	1 232	4,42%	747	4,08%	618	4,56%
. Dotation aux provisions	647	2,32%	1 439	7,87%	1 618	11,93%
. Reprises sur provisions	-1 099	-3,95%	-1 698	-9,28%	-1 035	-7,63%
. Autres charges et produits	35	0,13%	38	0,21%	3	0,02%
Total	815	2,93%	526	2,88%	1 204	8,88%
Résultat d'exploitation	1 407	5,05%	-1 028	-5,62%	2 045	15,08%
. Produits financiers	82	0,29%	288	1,57%	1 580	11,65%
. Charges financières	380	1,36%	827	4,52%	644	4,75%
Total	-298	-1,07%	-539	-2,95%	936	6,90%
Résultat courant	1 109	3,98%	-1 567	-8,57%	2 981	21,99%
. Charges et produits exceptionnels	-119	-0,43%	1 466	8,01%	-8 781	-64,77%
. Impôts sur les bénéfices	272	0,98%	-34	-0,19%	-1 859	-13,71%
Résultat de l'exercice	718	2,58%	-67	-0,37%	-3 941	-29,07%

5.1.1.4 TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE – EN K€

	31.08.2004	31.08.2003
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net des sociétés intégrées	718	67
Eliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	219	- 1 523
- Amortissements et provisions		
- Variation des impôts différés		
- Plus values de cessions		
- Impact liquidation SNC CHANTIER PONCIN TAHITI		
Margin brute d'autofinancement des sociétés intégrées	937	- 1 590
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 224	- 5 422
- Stocks et en cours		
- Clients		
- Autres créances		
- Fournisseurs		
- Autres dettes		
Totaux		
Flux net de trésorerie générés par l'activité	1 161	3 832
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾	2 691	3 302
Cessions d'immobilisations	615	145
Incidence des variations de périmètre		189
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 2 076	- 3 346
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire ⁽²⁾	15	508
Emissions d'emprunts ⁽¹⁾	1 740	61
Remboursements d'emprunts	1 324	1 483
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	431	- 914
VARIATION DE LA TRESORERIE		
Trésorerie d'ouverture	- 463	- 35
Trésorerie de clôture	- 947	- 463
Variation des écarts de conversion		
Variation de la trésorerie	- 484	- 428

(1) La valeur d'origine des crédits-bails souscrits sur l'exercice s'élève à 2 624 K€ et n'est pas intégrée dans le tableau, car il ne s'agit pas d'un flux de trésorerie.

(2) Apport en capital des minoritaires dans la société PONCIN YACHTS & Partners

5.1.1.5 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 AOUT 2004

La SAS CHANTIER PONCIN a établi des comptes consolidés conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985, de son décret d'application du 17 février 1986 et du règlement 99.02 (en date du 29 avril 1999) du CRC applicable à compter du 1er janvier 2000.

Les comptes consolidés, ainsi que les éléments de l'annexe, sont présentés en milliers d'Euros.

1. Evénements significatifs de l'exercice

- Pour BIS (ex société SMMI), cet exercice constitue le lancement de la fabrication des prototypes de la gamme HARMONY, ainsi que le tout début de la mise en place de l'outil industriel de production.

- Dans le cadre de la reprise des actifs de la SA CATANA, CHANTIER PONCIN a repris personnellement les engagements nés auprès du crédit bailleur UCABAIL, concernant l'obligation de rachat pour un montant de 1 215 K€ de 12 catamarans CATANA vendus sous le régime de la Loi Pons entre 1996 et 1997. Ces bateaux ont été rachetés, réparés et convoyés et en contrepartie, CHANTIER PONCIN a bénéficié de commissions financières et de gages espèces pour un montant de 700 K€ comptabilisés en produits d'exploitation.

- La société CHANTIER CATANA a demandé à bénéficier des dispositions fiscales prévues à l'article 44 septies du CGI, soit l'exonération temporaire d'impôt sur les sociétés sur 24 mois.

Cette exonération est confirmée par la loi de finances rectificative 2004 et l'entreprise remplit les conditions pour en bénéficier.

Par décision d'agrément du 23 septembre 2004, la société CHANTIER CATANA a obtenu l'exonération de taxe professionnelle sur 5 ans, à compter du 1er janvier 2005 et la réduction des droits de mutation.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
SAS CHANTIER PONCIN	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier CATANA	Canet-en-Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	51%	51%	Intégration globale
SAS BIS	Marans	FR	Construction de bateaux	447 857 715	55%	55%	Intégration globale
SAS PPR	St Mandrier sur Mer	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	Intégration globale
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins	FR	Port de plaisance réparation navale	326 461 886	100%	99.70%	Intégration globale
SARL PONCIN YACHTS & Partners	La Seyne sur Mer	FR	Commercialisation et réparation de bateaux	478 411 010	50%	50%	Intégration globale

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

La répartition du capital de la SARL PONCIN YACHTS & PARTNERS est la suivante :

- La société CHANTIER PONCIN	50%
- M. Christian CASTANIE	15%
- Mme CASTANIE	15%
- Les enfants de M.et Mme CASTANIE	20%

Le gérant de la société est M. Castanié qui occupe également les fonctions de directeur général délégué de la SA PONCIN YACHTS.

La SARL CHANTIER PONCIN AND PARTNERS a pour vocation la commercialisation des bateaux du groupe.

L'ensemble de ces éléments présume le contrôle de fait, ce qui conduit à utiliser la méthode de l'intégration globale pour cette société.

Les comptes consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux de la SAS CHANTIER PONCIN et de ses filiales, arrêtés au 31 août 2004. Ces comptes consolidés couvrent une période de douze mois, excepté pour la SARL PONCIN YACHTS & PARTNERS (exercice de deux mois).

Pour les sociétés BIS et CHANTIER CATANA, créées en mars et en août 2003, il a été établi une situation intérimaire au 31 août 2003. Il a ensuite été intégré les comptes couvrant la période allant du 1er septembre 2003 au 31 août 2004.

Pour la société PONCIN YACHTS & PARTNERS, créée en juillet 2004, une situation intérimaire au 31 août 2004 a été établie afin d'intégrer les comptes couvrant la période allant du 1er juillet au 31 août 2004.

Des sociétés filiales ont été exclues du périmètre de consolidation :

	% détention directe
- SNC NEMO GRENADINES	93.07%
- SNC RHEA	100%

La prise de contrôle de ces deux sociétés s'est faite sur l'exercice 2003/2004. Cette prise de contrôle n'a d'autre but que de procéder à leur liquidation sur l'exercice 2004/2005. L'ensemble des risques liés à ces sociétés a été provisionné dans les comptes de la société CHANTIER PONCIN en provisions pour risques, pour un montant de 509 K€. Ces sociétés ont donc été exclues du périmètre de consolidation, conformément au paragraphe 101 du règlement n°99-02, qui prévoit cette exclusion obligatoire.

Récapitulatif des informations pour l'ensemble des 16 SNC de défiscalisation :

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan
Cumul SNC Bateaux (bilans clos le 31.12.2003)	233	+ 3 501	75

- SNC CHANTIER PONCIN TAHITI

Cette société est détenue à 100% par CHANTIER PONCIN et PPR. Elle a été exclue du périmètre pour les raisons suivantes :

- L'impact de cette société n'est pas significatif par rapport à l'ensemble du Groupe consolidé (cf. tableau ci-dessous).
- Cette société a été liquidée le 31 décembre 2003. Les risques relatifs à cette structure ont été appréhendés dans CHANTIER PONCIN en provisions pour risques sur les exercices précédents. L'impact de la liquidation sur l'exercice 2003/2004 est un boni de liquidation pour 51 K€.

	Chantier PONCIN TAHITI au 31/12/2003	% postes CHANTIER PONCIN TAHITI / Total groupe consolidé (avant retraitement)
BILAN		
Immobilisations nettes	/	/
Actif circulant	79	0.34%
Capitaux propres	-1 458	-6.66%
Dettes ¹ 537	*	
Total bilan	79	0.17%

2.2 Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

2.3 Modalités retenues

- Les transactions et résultats internes entre les sociétés intégrées sont éliminés.
- En cas de résultat interne réalisé sur la cession d'actifs immobilisés, les actifs sont maintenus à leur valeur historique et les amortissements ultérieurs qui s'y rapportent sont retraités.
- L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée.
- Les frais d'établissement, activés dans les comptes sociaux, sont éliminés.
- Les écarts de conversion sont inscrits dans le compte de résultat.
- Les crédits-bails et locations avec options d'achat, dont la valeur d'origine est supérieure à 20 K€, sont retraités en immobilisations ou en stocks et en dettes financières. Les incidences sur les exercices antérieurs ont été portées en réserves.
- Pour les contrats de crédits-bails repris à l'ancienne société CATANA, les biens ont été inscrits à l'actif pour la valeur de l'en-cours financier dû à la date de transfert des contrats.
- Pour les contrats de crédits-bails ou de locations avec options d'achat repris par la société CHANTIER PONCIN aux sociétés OP YACHTING et TACOMA MARINE, les biens ont été inscrits en stocks pour la valeur de l'en-cours financier dû à la date de transfert des contrats. La comptabilisation en stocks s'explique par le fait que ce sont des bateaux destinés à être vendus. Une provision est comptabilisée lorsque le prix de vente estimé, déduction faite des commissions, est inférieur à la valeur en stock d'un bateau, majorée des frais de remise en état.
- Les impôts différés sont calculés, société par société, pour :
 - Toutes les différences temporaires apparaissant entre le résultat comptable consolidé et le résultat fiscal ;
 - Les retraitements de consolidation et l'élimination des opérations internes à l'ensemble consolidé.
- Les soldes d'impôt actif résultant des déficits reportables et amortissements réputés différés, ne sont comptabilisés qu'en cas de forte probabilité d'imputation.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Ecarts d'acquisition

Depuis l'entrée en vigueur du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable du 29 avril 1999, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, qui n'a pas pu être réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé, est inscrit à l'actif au poste "Ecart d'acquisition" si l'écart est positif, et au passif au poste "Provision pour risques et charges" s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis linéairement sur une durée de 20 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provisions.

3.2 Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Les droits au bail sont amortis sur 23 ans (durée du bail).

Des frais de recherche et de développement ont été activés dans les comptes sociaux.

Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication.

Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires, ...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet).

Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans, à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 4.2). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

	Brut	Amort.	Net
Concessions	4 046	662	3 384
Logiciels	109	60	49
Fonds de commerce	500		500
Frais de recherche et de développement	748	50	698
Droit au bail	305	47	258
Immobilisations en cours et acomptes ⁽¹⁾	422		422
Total	6 130	819	5 311

(1) Immobilisations en cours : relatives aux dépenses de procédés industriels de fabrication des modèles HARMONY pour 367 K€.

3.3 Immobilisations corporelles

Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe sont les suivantes :

Constructions	10 à 20 ans	- Linéaire
Agencements - Installations	3 à 15 ans	- Linéaire
Installations techniques - Matériel	2 à 10 ans	- Linéaire
Autres immobilisations corporelles	1 à 10 ans	- Linéaire

Les dotations linéaires aux amortissements représentatives de la durée d'utilisation des biens sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les immobilisations en cours au 31 août 2004 concernent essentiellement l'aménagement de l'usine de Marans pour BIS (459 K€), ainsi que les moules et pièces mères des bateaux HARMONY (1 088 K€).

3.4 Immobilisations financières

Le poste concerne notamment des titres de participations non consolidés, enregistrés à leur valeur d'acquisition et les créances s'y rattachant, ainsi que d'autres immobilisations financières (titres immobilisés, dépôts et cautionnements).

Une provision est constituée si la valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à la valeur comptable.

3.5 Stocks

Matières premières :

Les matières premières sont valorisées au dernier prix d'achat connu.

Marchandises :

Les stocks de bateaux sont évalués à leur coût d'acquisition, augmentés des frais de remise en état.

Produits et en-cours :

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision, pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

* information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence :

A la clôture de l'exercice, la valeur en stock des bateaux d'occasion est comparée au prix vente estimé (valeur marché fixée à partir de la valeur argus) net de commission sur vente et des travaux restant à réaliser. Une provision sur stock est constatée pour la différence.

3.6 Impôts différés

Les impôts différés, calculés au taux de 33.83%, résultent de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales, les retraitements de consolidation et l'élimination des opérations internes à l'ensemble consolidé.

3.7 Trésorerie

Le Groupe définit la trésorerie comme l'ensemble des liquidités en comptes courants bancaires et en placement de trésorerie sans risque sous déduction des découverts bancaires.

3.8 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

3.9 Engagements de retraite

Les engagements du Groupe en matière d'indemnité de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacun des sociétés, et d'une actualisation financière.

Le montant des droits acquis au 31 août 2004 s'élève à 138 K€ (charges sociales incluses).
Ces engagements font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

* information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence :

Pour le calcul des engagements de retraite, les hypothèses retenues sont les suivantes en fonction des données historiques PONCIN YACHTS et de ses filiales :

- Taux d'actualisation : 4%
- Méthode de calcul : rétrospective
- Convention collective : navigation de plaisance
- Départ à l'initiative du salarié ; âge de départ : 60 ans
- Progression annuelle des salaires moyenne : 2 à 4% dégressif
- Table de mortalité : TV 88/90
- Taux de rotation du personnel variable selon les filiales : de très faible à constant
- Taux de charges sociales retenu : 38% et 43%.

3.10 Résultats par action

Ces résultats sont déterminés par référence à l'avis n° 27 de l'OEC.

Les résultats par action sont calculés sur le résultat net – part du groupe.

4. Notes sur le bilan

4.1 Capital souscrit non appelé

Ce poste correspond aux minoritaires de la SAS CHANTIER CATANA, qui n'ont libéré le capital qu'à hauteur de 50 %.

4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

La variation des immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe est présentée dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2003	Acquisitions	Cessions	31.08.2004
Incorporelles ⁽¹⁾	5 133	1 001	4	6 130
Corporelles	7 242	2 500	175	9 567
Corporelles en crédit-bail ⁽²⁾	2 728	2 251		4 979
TOTAL	15 103	5 752	179	20 676

Amortissements et provisions	31.08.2003	Dotations	Cessions	31.08.2004
Incorporelles (1)	507	314	2	819
Corporelles	2 299	724	24	2 999
Corporelles en crédit-bail (2)	316	194		510
TOTAL	3 122	1 232	26	4 328
TOTAL VALEURS NETTES	11 981			16 348

(1) Dont Ecarts d'évaluations affectés en concessions :
- montant brut = 4 045 K€
- amortissements cumulés au 31.08.2004 = 662 K€

(2) Dont Ensemble immobilier :
- montant brut = 4 618 K€
- amortissements cumulés au 31.08.2004 = 388 K€

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par la société CHANTIER PONCIN et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 3 666 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 1/3 ans et 15% de la concession sur 10 1/3 ans.

La différence entre le coût d'acquisition des titres NAUTIC 2000 en 2002 par la société PPR et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 379 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 15 ans.

La valeur de ces concessions a été évaluée en actualisant les cash flow futurs.
Un test de valeur est effectué à chaque clôture.

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence.
La variation des écarts d'évaluation du Groupe est présentée dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2003	Acquisitions	Cessions	31.08.2004
Concession Port Pin Rolland (1)	3 666			3 066
Concession Nautic 2000 (2)	379			379
TOTAL	4 045			4 045

Amortissements et provisions	31.08.2003	Dotations	Cessions	31.08.2004
Concession Port Pin Rolland (1)	414	206		620
Concession Nautic 2000 (2)	17	25		42
TOTAL	431	231		662

(1) La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par la société CHANTIER PONCIN et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession (exploitation du domaine public maritime) pour 3 666 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 1/3 ans et 15% de la concession sur 10 1/3 ans.

(2) La différence entre le coût d'acquisition des titres NAUTIC 2000 en 2002 par la société PPR et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession (exploitation du domaine public maritime) pour 379 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 15 ans.
La valeur de ces concessions a été évaluée en actualisant les cash flows futurs.
Le taux d'actualisation retenu est de 7,5% (taux de rendement moyen OAT : 4% + prime de risque : 3,5%).
Un test de valeur est effectué à chaque clôture.

Concession PPR :

La valeur de la concession évaluée en actualisant les cashs flows futurs s'élève à 7 763 K€ au 31 août 2004, supérieure à sa valeur dans les comptes consolidés de 3 666 K€.

Concession NAUTIC 2000 :

La valeur de la concession évaluée en actualisant les cashs flows futurs s'élève à 583 K€ au 31 août 2004, supérieure à sa valeur dans les comptes consolidés de 379 K€.

Le taux d'actualisation retenu pour le test de la valeur est de 7,5%, et se décompose comme suit :

- taux de rendement moyen : 4%
- prime de risque : 3,5%

4.3 Immobilisations financières

Valeurs brutes	31.08.2003	Acquisitions	Cessions	31.08.2004
Autres titres de participation et créances (1)(2)	1 999		1 956	43
Prêts (3)	83		83	
Autres immobilisations financières	21	13	9	25
TOTAL	2 103	13	2 048	68

Amortissements et provisions	31.08.2003	Dotations	Reprises	31.08.2004
Autres titres de participation et créances (1)(2)	1 099		1 099	
Prêts (3)	83		83	
Autres immobilisations financières				
TOTAL	1 182		1 182	

(1) Dont sorties de l'exercice : titres et créances rattachées CHANTIER PONCIN TAHITI pour 1 748 K€ et créances SNC Bateaux pour 207 K€

(2) Titres de participation et créances SNC bateaux au 31 août 2004 : 43 K€

(3) Dont prêt fifty : 83 K€

4.4 Stocks

Les stocks se décomposent comme suit :

	Exercice 31.08.2004			Exercice 31.08.2003		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Matières premières et autres approvisionnements	1 116	139	977	446		446
Marchandises *	4 003	698	3 305	6 775	1 394	5 381
En-cours de production	5 741	106	5 635	2 748		2 748
Produits intermédiaires et finis	895		895	695		695
TOTAL	11 755	943	10 812	10 664	1 394	9 270
* dont stock de bateaux financés par crédit-bail	452	23	429	354	39	315

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

Bateaux en stock et financés en crédit bail :

Les bateaux sont comptabilisés en stock pour la valeur de l'en-cours financier dû à la date de transfert des contrats plus la soulte payée.

Provision du stock de bateaux :

Les bateaux en stocks sont provisionnés en fin d'exercice lorsque leur valeur dans les comptes consolidés, bateau par bateau (valeur de l'en-cours financier dû à la date du transfert du contrat + soulte versée le cas échéant) devient supérieur au prix de vente estimé net de commission sur vente et des travaux restants de remise en état.

Sur 2003, 3 bateaux repris à la société OP YACHTING étaient provisionnés dont 2 ont été vendus en 2004. Les bateaux repris à TACOMA en 2004 ne justifient pas de provision.

4.4 Stocks

Les stocks se décomposent comme suit :

	31.08.2004	31.08.2003
Clients et comptes rattachés	5 464	7 760
Provision pour dépréciation	87	85
Comptes clients nets	5 377	7 675

Toutes les créances clients sont à une échéance inférieure à un an.

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

Poste clients :

- au 31 août 2003 :	7 760 K€
- au 31 août 2004 :	5 464 K€
- soit une baisse de :	2 296 K€

> Dont diminution du poste client chez CATANA entre le 31 août 2003 et 31 août 2004 pour 1 673 K€ justifiée par le rachat d'une créance client à l'ancienne société CATANA en août 2003 pour 1 360 K€ et soldée en 2004.

> Dont diminution du poste client chez CHANTIER PONCIN pour 750 K€ correspondant à la fin des ventes des bateaux occasions liés aux campagnes de défiscalisation (cf. ventilation du chiffre d'affaires occasion entre 2003 et 2004 ; point 4.1.4.8).

4.6 Autres créances d'exploitation

	Exercice 31.08.2004			Exercice 31.08.2003		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Personnel	2		2			
Etat ⁽²⁾	1 527		1 527	1 369		1 369
Débiteurs divers ⁽¹⁾	2 209	7	2 202	3 142	7	3 135
Avances et acomptes sur commandes	59		159	242		242
Impôts différés actifs	417		417	414		414
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	298		298	119		119
TOTAL	4 612	7	4 605	5 286	7	5 279

(1) dont créances SNC Bateaux : 1 159 K€

* information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

(2) dont TVA déduct+crédit TVA : 1 525 K€ 1 399 K€
Impôt sociétés : 2 K€

(3) dont Salons : 99 K€ 36 K€
Assurances : 49 K€
Commissions sur vente : 30 K€
Sous traitance : 43 K€
Honoraires : 20 K€
Droit au bail Sysba : 73 K€
Divers (location, ...) : 57 K€ 10 K€

Toutes les autres créances d'exploitation sont à une échéance inférieure à un an.

4.7 Impôts différés

Les impôts différés au 31 août 2004 se décomposent de la manière suivante :

Décalages temporaires	ACTIF		PASSIF	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Organic	25	8		
Congés payés	68	23		
Effort construction	16	5		
Retraitements				
Cessions internes	565	192		
Crédits bails	- 108	- 37		
Frais d'établissement	10	3		
Déficits fiscaux	487	165		
Amortissements réputés différés	33	11		
Engagements de retraite	137	46		
TOTAL	1 233	418	-	-

La société CHANTIER PONCIN entre dans le cadre des dispositions fiscales applicables au régime de groupe article 223A à 223U du CGI. L'option est a effet du 1er septembre 1999.

La méthode de la répartition de la charge globale d'impôt du groupe retenue est celle de la neutralité, permettant à la société CHANTIER PONCIN l'activation de ces impôts différés sur ses déficits.

Des actifs d'impôts différés ont été constatés sur toutes les sociétés du Groupe, dans la mesure où les prévisionnels d'exploitation permettent de les imputer en totalité à court terme.

4.8 Variation des capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés ont évolués de la façon suivante :

Tableau de variation de l'exercice des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaire								
	Capital	Primes	Réserves de l'exercice	Résultat de l'exercice	Écart de conversion	Total capitaux propres	Part intérêts minoritaires	Part capitaux propres groupe
Situation à la clôture 31.08.2002	12 929	2 231	5 266	-3 941		16 485	11	16 474
Mouvements								
Affectation résultat 31.08.2002			- 3 941	3 941				
Apport en capital des minoritaires dans la SAS CHANTIER CATANA			980			980	980	-
Apport en capital des minoritaires dans la SAS BIS			18			18	18	-
Résultat consolidé 31.08.2003				- 67		- 67	36	- 103
Situation à la clôture 31.08.2003	12 929	2 231	2 323	- 67		17 416	1 045	16 371
Mouvements N :								
Affectation résultat 31.08.2003			- 67	67				-
Apport en capital des minoritaires dans SARL PONCIN YACHTS & PARTNERS			15			15	15	-
Résultat consolidé 31.08.2004				718		718	413	305
Situation à la clôture 31.08.2004	12 929	2 231	2 270	718	-	18 149	1 473	16 675

4.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 août 2004 se décomposent de la manière suivante :

. Provision pour garanties données aux clients ⁽¹⁾	260
. Provision pour risques sur SNC défiscalisation ⁽²⁾	727
. Provision pour engagements retraite	138
. Provision pour contrôle fiscal CHANTIER PONCIN ⁽³⁾	336
Provision pour risques et charges au 31 août 2004	1 461

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

(1) dont Catana : 1.5% du CA + SAV sur 5 modèles 581: 260 K€

(2) dont Provisions sur SNC non consolidées (cf point 2.1 périmètre de consolidation)

Némo Grenadines et Rhéa : 509 K€

16 SNC de défiscalisation : 218 K€

(3) La société CHANTIER PONCIN a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 1997 à 1999 : au titre de l'impôt sociétés, les redressements contestés s'élèvent à un montant de 336 K€ (cf point 6.3.1).

Le résultat cumulé de 16 SNC de +3,5ME est uniquement constitué d'un résultat exceptionnel lié à la cession des bateaux début 2003 (terme de la campagne de défiscalisation).

Malgré ce résultat exceptionnel, les capitaux propres des SNC sont négatifs, ce qui justifie une provision pour risque de 727 k€ couvrant la quote part des capitaux propres à la charge de Poncin yachts

Ces SNC n'ont plus d'activité et sont en cours de liquidation.

4.10 Emprunts et dettes financières

La répartition des dettes financières par nature et par échéance au 31 août 2004 est la suivante :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires	384	982	67	1 433
Concours bancaires	1 784			1 784
Dettes sur crédit-bail	473	1 270	2 787	4 530
Dettes financières diverses ⁽¹⁾	1 590			1 590
TOTAL	4 231	2 252	2 854	9 337

(1) Dont : Comptes courants personnes physiques : 429 K€

Compte courant Financière Poncin dans CHANTIER PONCIN : 1 148 K€

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence.

Il n'y a pas de covenants.

4.11 Autres dettes

	31.08.2004	31.08.2003
Fournisseurs	2 521	2 153
Personnel	734	694
Etat (2)	1 129	799
Dettes sur immobilisations	450	-
Autres dettes (3)	2 853	5 999
Produits constatés d'avance (1)	1 903	709
TOTAL	9 590	10 354

(1) Dont un bateau cédé par la société SAS CHANTIER CATANA avant la date de clôture, mais en en-cours à cette date = 1 371 K€

Toutes les dettes d'exploitation et dettes diverses sont à une échéance inférieure à un an.

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

(2) dont :	TVA :	623 K€	641 K€
	Etat, charges à payer		
	(dont Taxe Professionnelle CATANA 160 K€)	399 K€	94 K€
	Impôt sociétés :	107 K€	64 K€
(3) dont :	Solde à payer sur le rachat des actifs de l'ex société CATANA (paiements échelonnés jusqu'en juillet 2005)	2 336 K€	5 394 K€
	Avances et acomptes reçus :	223 K€	15 K€
	Clients créditeurs :	258 K€	452 K€
	Dettes SNC Bateaux :	18 K€	112 K€
	Divers :	18 K€	26 K€

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé se décompose de la façon suivante :

Par activité :	
. Ventes de bateaux	15 723
. Locations garage et gardiennage	1 365
. Autres produits des activités annexes	1 291
. Fournitures - pièces détachées	1 143
. Vente de main d'œuvre	863
. Commissions	778
. Sous traitance	92
. Facturation SAV clients	39
. Prestations de services	166
. Manutentions	287
. Locations	192
. Ports et frais refacturés	141
. Autres produits divers	384
TOTAL	22 464

Par zone géographique :	
. France	15 903
. Union Européenne	1 707
. Export	4 854
TOTAL	22 464

*Information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence.

Ventilation du chiffre d'affaires

Activités	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Vente de bateaux d'occasion	4 952	12 305	6 538
Vente de bateaux neufs	-	522	10 476
Location place de port et gardiennage	1 156	1 200	1 365
Travaux sur bateaux (réparation, révision, manutention ...)	3 229	1 657	2 590
Location de bateaux	449	192	192
Commissions	3 520	410	778
Autres produits	519	968	525
TOTAL	13 825	17 254	22 464

5.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

Total produits financiers	82
● Produits nets sur cessions OPCVM	12
● Commissions	19
● Intérêts de retard	40
● Produits financiers divers	10
● Gains de change	1
Total charges financières	380
● Charges d'intérêts liées au financement des crédits-bails	107
● Charges d'intérêts sur emprunts	78
● Charges d'intérêts bancaires ⁽¹⁾	57
● Intérêts dette Thémis	91
● Intérêts des comptes courants (associés personnes physiques et Financière Poncin)	45
● Dotations aux provisions sur VMP	2

Soit un résultat financier de - 298

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

(1) Dette " Themis " : organisme bancaire finançant les encours de bateaux repris à l'ancienne société CATANA. La dette due à Thémis est intégrée dans le prix de rachat des actifs de la société CATANA pour un solde au 31 août 2004 de 1 300 K€ (cf. tableau autres dettes 4.11) qui sera totalement remboursé au 31 juillet 2005.

5.3 Résultat exceptionnel

31.08.2004	
- Pénalités et amendes	12
- Mali de liquidation SNC	18
- Perte en compte-courant sur liquidation CHANTIER PONCIN TAHITI (1)	1 448
-VNC éléments financiers liquidés SNC Chantier-Poncin Tahiti (1)	77
- Confusion Patrimoine Maxicat 30	4 420
- Solde Prêt Fifty	83
- Rappel taxes foncières	56
- Autres charges exceptionnelles	38
- VNC des éléments corporels cédés	152
-Provision pour risque SNC de Chantier Poncin Tahiti	23
- Provision pour risques SNC campagne 97	54
- Provision pour contrôle fiscal CHANTIER PONCIN*	336
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 717
- Boni de liquidation SNC	16
- Confusion patrimoine Maxicat 30 (2)	3 120
- Remboursement contrôle fiscal	33
- Produits sur dettes fourn. et créances rachetées à la SA CATANA	223
- Prix de cession des immobilisations corporelles cédées	174
- Autres produits exceptionnels	21
- Quote part subvention investissement	7
- Reprise provision pour risques sur SNC	21
- Reprise provision pour risques Maxicat 30 (2)	1 301
- Reprise prov pour dépr. des titres et créance CHANTIER PONCIN TAHITI (1)	1 099
-Reprise provision pour risques SNC de Chantier Poncin Tahiti (1)	500
- Reprise prov pour dépréciation sur prêt fifty	83
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 598
TOTAL	- 119

*voir le point 6.3.1

Le résultat exceptionnel se décompose principalement comme suit :

- Boni de liquidation sur CHANTIER PONCIN TAHITI (1)	51
- Produits sur dettes fournisseurs et créances rachetés à la SA CATANA	223
- Rappels de taxe foncière	- 56
- Provision contrôle fiscal CHANTIER PONCIN	- 336
	- 118

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

(1) Filiale détenue à 100 % par Chantier Poncin et liquidée en décembre 2003 (cf. 2.1)

La liquidation de la SNC génère une perte sur titres et créances de 1 525 K€ correspondant au capitaux propres négatifs de la filiale. Cette perte déjà constatée en provisions sur titres et créances et provisions pour risques est reprise sur l'exercice pour 1 576 K€ (1 099 + 500 - 23). L'impact net de la liquidation de la SNC sur l'exercice est de +51 K€ (1576 - 1 525)

(2) Confusion de patrimoine de la SNC Maxicat 30 en octobre 2003 qui n'a eu aucun impact net dans les comptes du 31 août 2004, le risque étant intégralement provisionné au 31 août 2003, l'opération s'est traduite dans les comptes par :

- Charge exceptionnelle correspondant à la prise en charge des capitaux propres négatifs de la SNC pour :	- 4 420 K€
- Neutralisée par un produit exceptionnel lié au rachat des comptes courants des anciens associés pour une valeur inférieure à leur valeur nominale :	+ 3 120 K€
- Reprise de provisions pour risques pour :	+ 1 301 K€
	<u>0 K€</u>

5.4 Impôts sur les bénéfices

L'impact de l'impôt sur les bénéfices se traduit par une charge nette de 272 K€ qui se décompose de la façon suivante :

Charge d'impôt exigible	275 K€
Produit d'impôt différé	- 3 K€
TOTAL	<u>272 K€</u>

La preuve d'impôt est la suivante :

Résultat comptable avant impôt		990
Charge d'impôt théorique	340	
Impact des charges définitivement non déductibles	122	
Impact de l'amortissement des concessions	80	
Impact de la quote-part de résultat des SNC de défiscalisation	32	
Impact de l'exonération d'impôt sociétés de la société Chantier CATANA	- 308	
Impact des différences de taux d'imposition	6	
Charge d'impôt effective	272	

5.5 Passage des résultats sociaux au résultat consolidé

Résultats sociaux des sociétés	1 301
Provision contrôle fiscal CHANTIER PONCIN (cf point 6.3.1)	- 336
Provision pour engagements retraite	- 31
Cessions internes (1)	- 179
Retraitement des crédits-bails	- 34
Marges internes (2)	235
Amortissement des écarts d'évaluation (cf point 4.2)	- 231
Frais d'établissements	- 10
Impôts différés	3
Résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice	718

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

(1) Cessions internes pour 179 K€ s'expliquent par l'annulation des plus values sur cessions d'immobilisations (moule de flotteur et étuve principalement) de Chantier Poncin à Chantier Catana pour 226 K€ et correction des amortissements correspondants (recalcul sur la valeur d'origine) d'où une minoration de la dotation de 47 K€

(2) Marges internes : la société Chantier Catana a vendu des bateaux d'occasion à la société Chantier Poncin en août 2003. La marge en stock au 31/8/2003 d'un montant de 235 k€ a été annulée et reprise dans les comptes consolidés au 31/8/2004.

6. Autres informations

6.1 Effectifs

Au cours de l'exercice 2003/2004, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

Cadres	32
Agents de maîtrise	20
Employés et ouvriers	152
TOTAL	204

6.2 Engagements hors bilan

Engagements donnés

Sûretés réelles 1 386

Garantie dettes Thémis 1 438

- Gage sur stock bateaux en-cours n° 581/20 et 581/22
pour une valeur en stock de 627 K€

- Caution à hauteur de 2500 K€ jusqu'au 31 juillet 2005

Garantie dettes Syndic 983

- Caution à hauteur de l'en-cours jusqu'au 31 juillet 2005

Garantie au profit du Crédit Maritime pour les emprunts souscrits
par les SNC CATANALoc

- Gage espèce constitué pour 653 K€

- Garantie de bonne fin du paiement des loyers (dus par l'exploitant) à la SNC

Engagements réciproques

Intérêts des emprunts 1 000

Crédits-bails non retraités 21

Intérêts dettes Thémis 47

6.3 Autres éléments

6.3.1 SAS CHANTIER PONCIN

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 1997 à 1999 :

- En matière de TVA, l'administration a prononcé un dégrèvement de la totalité du redressement, par décision du 9 février 2005.

- Au titre de l'impôt sur les sociétés, les redressements contestés pour un montant de 336 290 € en principal et intérêts ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux. Un nantissement du fonds de commerce a été donné au profit du Trésor Public pour garantir cette imposition, ainsi qu'une inscription en privilège.

Le 9 février 2005, l'administration a rejeté notre réclamation ; l'entreprise entend contester cette décision devant le Tribunal Administratif, mais une provision pour impôts de 336 K€ a été constatée dans les comptes consolidés.

6.3.2 SA PPR

Les comptes sociaux n'intègrent pas la totalité des conséquences financières portant sur les redressements de taxe professionnelle de 1999 à 2001. Les montants contestés, qui n'ont pas fait l'objet d'une provision, s'élèvent à 55 K€ hors majorations.

5.1.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDE EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale dans le cadre de l'introduction en bourse de votre société, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société CHANTIER PONCIN, devenue PONCIN YACHTS, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 225.235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition évalués par différence entre le coût d'acquisition des titres PPR et Nautic 2000*et la quote-part des capitaux propres acquise ont été affectés aux concessions en zone portuaire et amortis sur la durée restant à courir.
- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de notre rapport.

III - Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Saint Benoît et Laval, le 2 mars 2005

S.A. AUDIT BAILLOUX CONSULTANTS

Commissaire aux comptes
Christine Janet

SOFIDEM

Commissaire aux comptes
Joël Boisgontier

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

" Écarts acquisitions PPR et Nautic 2000 :

Nautic 2000 :

250 titres de la société Nautic 2000 ont été acquis en 2002 par la société Chantier Pon-cin pour un prix de 128 000 euros. La différence entre la quote-part retraitée des capi-taux propres de Nautic 2000 et le prix d'acquisition des titres a généré un écart de 379 K€. La société Nautic 2000 a obtenu de la part de la Ville d'Antibes la sous concession de l'exploitation du port de Plaisance de " Gallice Juan les Pins " jusqu'en 2017 soit 15 ans restant à courir.

En conséquence, conformément à la règle CRC 99-02 sur les comptes consolidés l'écart a été affecté au poste d'actif identifié à savoir le poste " Concession " et amorti sur la durée restant à courir de 15 ans. La juste valeur de la concession a fait l'objet de tests de valeur sur la base des cash flows futurs actualisés. Ces travaux ont conduit à l'absence de perte de valeur.

Nous estimons que le traitement, l'affectation et la durée d'amortissement retenue respectent les principes comptables en vigueur.

PPR :

En 2002, les titres de la SA AVS, propriétaire de 99,7% des titres SA Port Pin Rolland (PPR) ont été apportés à la SAS Chantier Poncin, devenue Poncin Yachts. Dans le cadre de ces apports les titres de la société PPR ont fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur. La différence entre la quote part retraitée des capitaux propres de PPR et le coût d'acquisition des titres, soit la valeur des titres apportés, a généré un écart de 3 666 K€. La société PPR est concessionnaire d'un port de plaisance à St Mandrier dans le Var jusqu'en 2021 pour 85% de la concession et 2011 pour les 15% restants.

En conséquence, conformément à la règle CRC 99-02 sur les comptes consolidés l'écart a été affecté au poste d'actif identifié à savoir le poste " Concession " et amorti sur la durée restante à savoir 85% pour 20 ans 1/3 et 15% de la concession pour 10 ans 1/3. La juste valeur de la concession a fait l'objet de tests de valeur sur la base des cash flows futurs actualisés. Ces travaux ont conduit à l'absence de perte de valeur.

Nous estimons que le traitement, l'affectation et la durée d'amortissement retenue respectent les principes comptables en vigueur. "

5.2 COMPTES SOCIAUX AU 31 AOÛT 2004

5.2.1 COMPTES SOCIAUX AU 31-08-2004 AVEC RAPPEL DES COMPTES AU 31-08-2003 ET 31-08-2002 – EN €

5.2.1.1 BILAN

A C T I F	31.08.2004 (12 mois)			31.08.2003 (12 mois)	31.08.2002 (12 mois)
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	223 332	49 629	173 703		
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	94 691	48 977	45 713	43 299	58 868
FONDS COMMERCIAL	370 723	114 288	256 434	319 220	500 803
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
CONSTRUCTIONS	940 607	47 030	893 576		
INST. TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGES	165 566	30 940	134 626	140 344	89 476
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	116 867	42 235	74 632	81 863	56 731
IMMOBILISATIONS EN COURS	12 215		12 215	718 529	204 336
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
AUTRES PARTICIPATIONS	6 393 361		6 393 361	6 356 526	5 336 957
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	6 416 462		6 416 462	3 651 396	3 286 383
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 755		14 755	8 624	7 848
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	NOTE 3.1 14 748 583	333 102	14 415 481	11 319 805	9 541 404
STOCKS					
MATIÈRES PREMIÈRES, APPROVISIONNEMENTS				15 028	
EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS				178 424	
EN COURS DE PRODUCTION DE SERVICES					134 797
PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS	894 899		894 899	691 326	
MARCHANDISES	3 458 787	675 150	2 783 636	5 213 310	6 133 425
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMANDES	106 514		106 514	47 850	
CRÉANCES	NOTE 3.5				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	4 164 667	39 969	4 124 697	5 154 782	1 454 607
AUTRES CRÉANCES	1 944 216	7 061	1 937 154	3 899 980	13 115 240
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	125 566		125 566		
DISPONIBILITÉS	294 997		294 997	55 978	1 282 802
COMPTES DE RÉGULARISATION					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	180 774		180 774	133 685	146 817
ECARTS DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL	11 170 422	722 182	10 448 240	15 390 364	22 267 690
TOTAL GENERAL ACTIF	25 919 005	1 055 284	24 863 721	26 710 168	31 809 094

PASSIF	31.08.2004 (12 mois)	31.08.2003 (12 mois)	31.08.2002 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL	12 928 600	12 928 600	12 928 600
PRIME D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT...	2 230 894	2 230 894	2 230 894
RÉSERVE LÉGALE	85 676	85 676	85 676
RÉSERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES			
AUTRES RÉSERVES	3 366 601	3 366 601	3 366 601
REPORT À NOUVEAU	- 556 399	- 812 209	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	350 154	255 810	- 812 209
TOTAL FONDS PROPRES	18 405 528	18 055 373	17 799 563
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES	727 405	2 473 092	6 251 488
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL	727 405	2 473 092	6 251 488
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNT ET DETTES AUPRÈS ÉTABL. CRÉDIT	2 397 729	266 440	1 110 585
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	1 186 295	1 994 947	2 423 349
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	991 646	2 287 760	1 550 388
DETTES FISCALES ET SOCIALES	301 583	484 920	476 070
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	510 000	517 888	
AUTRES DETTES	273 168	516 980	2 124 559
COMPTES DE RÉGULARISATION			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	60 685	103 373	73 090
TOTAL	5 721 108	6 172 311	7 758 043
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	9 679	9 391	
TOTAL GENERAL PASSIF	24 863 721	26 710 168	31 809 094

5.2.1.2 COMPTE DE RESULTAT – EN €

	31.08.2004 (12 mois)	31.08.2003 (12 mois)	31.08.2002 (12 mois)%Z
VENTE DE MARCHANDISES	4 976 380	11 051 552	5 002 047
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	1 014 874		12 003
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	3 386 023	1 952 198	6 635 496
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	9 377 278	13 003 750	11 649 547
PRODUCTION STOCKÉE	25 149	604 952	223 715
PRODUCTION IMMOBILISÉE		345 574	
REPRISES SUR AMTS. ET PROV. ET TRANSFERT DE CHARGES	1 458 766	1 921 951	1 962 273
AUTRES PRODUITS	511	3 771	4 933
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	10 861 705	15 880 000	13 840 469
ACHAT DE MARCHANDISES	1 808 774	10 954 627	10 925 293
VARIATION DE STOCK MARCHANDISES	3 110 676	1 388 827	- 4 081 775
ACHAT MAT. PREM. & AUTRES APPROV.	1 265 767	374 439	108 027
VARIATION DE STOCK (M.P. ET AUTRES APPRO)	15 028	- 15 028	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	3 678 430	2 865 786	2 869 933
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	61 046	101 948	62 783
SALAIRES ET TRAITEMENTS	302 309	421 329	434 254
CHARGES SOCIALES	130 922	162 976	192 383
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	224 480	151 718	116 903
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	62 955	1 016 066	1 566 181
AUTRES CHARGES	972	8 154	6 137
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	10 661 364	17 430 846	12 200 121
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	200 341	- 1 550 846	1 640 347
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	131 811	125 142	176 919
AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	60 078	189 422	1 005 272
REPRISE SUR PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES NOTE 4.1			393 952
DIFFÉRENCE POSITIVE DE CHANGE	802	10	3 762
PRODUITS NETS SUR CESSION DE VMP			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	192 691	314 575	1 579 906
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		594 000	
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	48 954	68 037	411 367
DIFFÉRENCE NÉGATIVE DE CHANGE	69 263	26 011	51 631
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	118 217	688 048	462 999
RÉSULTAT FINANCIER NOTE 4.1	74 473	- 373 473	1 116 906
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	274 815	- 1 924 319	2 757 254
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	3 661 876	9 684 921	25 562 465
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	3 004 958	6 222 523	3 451 598
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 666 835	15 907 444	29 014 063
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION	5 985 236	10 908 097	26 349 988
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	468 089	346 125	4 536
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	76 652	2 473 092	6 222 523
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 529 977	13 727 314	32 577 048
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL NOTE 4.1	136 857	2 180 130	- 3 562 985
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	61 519		6 479
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	350 154	255 810	- 812 209

5.2.1.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX CLOS LE 31 AOUT 2004

1. Evènements principaux de l'exercice

L'activité a été consacrée à la commercialisation des bateaux d'occasion et des bateaux neufs (ex. PONCIN YACHTS) et CATANA.

Depuis mars 2004, la fabrication des PONCIN YACHTS (DIVA) est réalisée en sous-traitance par CATANA. CHANTIER PONCIN conserve une activité de développement et de commercialisation des bateaux du groupe.

La dernière campagne de défiscalisation 1997 est en cours de débouclage. Les risques courus sur les quatorze SNC restantes font l'objet d'une provision pour risques.

Notre filiale CHANTIER PONCIN TAHITI a été liquidée le 23 avril 2004.

Le droit au bail du bâtiment rue Albert Einstein a été cédé au Chantier Nautique du vieux port pour la somme de 137 K€.

Les agencements du terrain PPR d'un montant de 940 K€, zone de parking, stockage et gardiennage ont été mis en service au 1er mars 2004.

CHANTIER PONCIN a été amené à acheter des matières premières pour ses filiales BIS et CHANTIER CATANA qui leurs ont été rétrocédées au prix coûtant.

Dans le cadre de la reprise des actifs de la SA CATANA, CHANTIER PONCIN a repris personnellement les engagements nés auprès du crédit-bailleur UCABAIL, concernant l'obligation de rachat pour un montant de 1.124 K€ de 12 catamarans CATANA vendus sous le régime de la loi Pons entre 96 et 97. En contrepartie, CHANTIER PONCIN a bénéficié de commissions financières et de gages espèces pour un montant de 700 K€ comptabilisé en produits d'exploitation.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Rappel des principes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes généraux et méthodes généralement admis dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principes comptables retenus

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et en fonction des durées de vie suivantes :

Droit au bail	2 à 23 ans
Brevets – Logiciels	3 à 5 ans
Frais de recherche et de développement	3 ans

2.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée :

- Agencements, aménagements, installations	10 à 12.5 ans
- Install. Techniques, matériel et outillage	3 à 5 ans
- Matériel de transport	2 à 3 ans
- Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

2.2.3 Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2.4 Stocks

Les bateaux d'occasion sont valorisés à leur coût d'acquisition, augmentés des frais de remise en état.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voir de provision, pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les bateaux fabriqués sont valorisés à leur coût de production.

2.2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour la valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.2.6 Provisions

Les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

Une provision de 727.405 euros est comptabilisée sur l'exercice pour le risque afférent aux campagnes 1996 et 1997.

2.2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

2.2.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la date de fin d'exercice.

La différence résultant de la revalorisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en " écart de conversion ".

3. Informations complémentaires sur le bilan

3.1 Actif immobilisé

Immobilisations	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	499 661	247 540	58 455	688 746
Immobilisations corporelles	1 013 214	1 162 482	940 439	1 235 256
Immobilisations financières*	11 199 167	4 203 728	2 578 315	12 824 579
TOTAL	12 712 043	5 613 750	3 577 210	14 748 583

Immobilisations incorporelles	Valeurs brutes	Taux d'amortissement
Droit au bail	304 898	4,35%
Eléments acquis du fonds de commerce	65 825	23,08 à 44,44%
TOTAL	370 723	

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence.

Il convient également de se reporter au 3.7 :Etat des Provisions

3.2 Etat des amortissements

Immobilisations	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	137 140	109 631	33 878	212 895
Immobilisations corporelles	72 477	114 848	67 117	120 206
TOTAL	209 618	224 480	100 996	333 101

3.3 Contrat de location longue durée

Redevances restant à payer

- A moins d'un an 65 240 €
- A plus d'un an et 5 ans au plus 82 807 €

Montant pris en charge dans l'exercice 58 427 €

3.4 Immobilisations financées par crédit-bail

Redevances restant à payer

- A moins d'un an 298 903 €
- A plus d'un an et 5 ans au plus 6 822 €

Montant pris en charge dans l'exercice 47 378 €

3.5 Etat des échéances des créances et des dettes

Les créances s'élèvent à : 12 720 876 €

Et se ventilent de la manière suivante :

- A moins d'un an 12 720 875 €

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 721 108 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

Dettes	Total	À moins 1 an	entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts auprès des Ets de crédit	2 397 729	1 460 229	870 833	66 667
Autres dettes	3 323 379	3 323 379		
Total	5 721 108	4 783 608	870 833	66 667

3.6 Produits à recevoir, charges à payer et produits ou charges constatés d'avance

Les montants inscrits dans ces rubriques ne concernent que des opérations à caractère habituel.

3.7 Etat des provisions

Provisions	au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Total
Provisions réglementées				
Dont amortissements dérogatoires				
Provisions pour risques et charges	2 473 092	76 652	1 822 339 ⁽¹⁾	727 405
Dont litiges				
Dont impôts				
Provisions pour dépréciation	2 582 960	62 955	1 923 733	722 182
Dont immobilisations	1 182 619		1 182 619 ⁽²⁾	
Dont stocks	1 356 152	60 112	741 114 ⁽³⁾	675 150
Dont créances	37 126	2 843		39 969
Total	5 056 052	139 607	3 746 072	1 449 587

A caractère d'exploitation :	62 955	741 114
Financier :		
Exceptionnel :	76 652	3 004 958

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

(1) Reprise provisions sur risques SNC dont Maxicat 30 pour 1 300 K€.

(2) Reprise provisions sur titres et créances de notre filiale Chantier Poncin Tahiti suite liquidation.

(3) Reprise sur stocks bateaux occasion vendus sur l'exercice.

3.8 Capital social

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 64 643 actions d'une valeur nominale de 200 €.

Différentes catégories de titres	Nombre de titres				Valeur nominale
	Au début de l'exercice	Créé dans l'exercice	Rembours dans l'exercice	À la fin de l'exercice	
Actions ordinaires	64 643			64 643	200
Total	64 643			64 643	

4. Informations complémentaires sur le compte de Résultat

4.1 Autres informations sur le compte de résultat

Transfert de charges

Autres achats	75 866
Dont Gaz	16 241
Dont outillage	11 657
Dont petit équipement	46 523
Charges externes	463 452
Dont sous traitance	226 854
Dont étude	61 056
Dont personnel	66 465
Dont assurance	17 371
Dont transports	26 969
Charge de personnel	21 485
Refacturation assurances	156 847
Total	717 650

Résultat financier

	Charges financières	Produits financiers
Intérêts des dettes et créances groupe	43 939	131 811
Intérêts bancaires	5 015	
Perte / gain de change	211	802
Intérêts des emprunts	69 051	
Revenus des valeurs mobilières de placement		648
Commissions		19 496
Intérêts de retards		39 933
Total	118 216	192 690

Résultat exceptionnel

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes	11 957	
Eléments d'actifs cédés	390 900	481 843
VNC des immobilisations financières	77 189	
Reprise provision sur titres		77 139
Provision pour risques	76 652	21 466
Mali de liquidation SNC	18 244	
Boni de liquidation SNC		15 971
Perte C/CT liquidation CHANTIER PONCIN TAHITI	1 448 093	
Reprise provision sur créances CHANTIER PONCIN TAHITI		1 022 000
Reprise provision pour risques SNC TAHITI		500 277
Prêt Fifty	83 480	83 480
Confusion patrimoine Maxicat 30	4 420 191	3 119 577
Reprise provision pour risques Maxicat 30		1 300 596
Remboursement contrôle fiscal		32 486
Divers	3 271	11 997
Total	6 529 977	6 666 832

4.2 Impôt sur les bénéfices

La société entre dans le cadre des dispositions fiscales applicables au régime de groupe article 223A à 223U du CGI. L'option est à effet du 1er septembre 1999.

La méthode de la répartition de la charge globale d'impôt du groupe retenue est celle de la neutralité ; la société CHANTIER PONCIN a constaté dans ses comptes une charge d'impôt sur les sociétés analogue à celle qu'elle aurait constatée si elle n'avait pas été intégrée pour un montant de 61 518 €.

5. Autres informations

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 1997 à 1999 :

- Les redressements en matière de TVA sont contestés pour un montant en principal et intérêts de 342 783 € et ne sont pas provisionnés.

Cependant, à titre de garantie, le remboursement d'un crédit de TVA de 350 K€ a été versé à la recette des impôts de Seyne sur Mer.

- Au titre de l'impôt sur les sociétés, les redressements contestés pour un montant de 336 290 euros en principal et intérêts ne sont pas provisionnés. Un nantissement du fonds de commerce a été donné au profit du Trésor Public pour garantir cette imposition.

Cependant, une inscription en privilège reste maintenue au profit du Trésor pour 651 K€ alors qu'un dégrèvement pour 315 K€ a été obtenu en avril 2004 correspondant au montant erroné mis en recouvrement et que le solde soit 336 K€ a été garanti par un nantissement de fonds de commerce. Par un courrier en date du 14 septembre 2004, l'entreprise a demandé la levée de cette inscription.

5.1 Engagements financiers

5.1.1 Engagements donnés

	TOTAL	au profit			
		Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements)	1 453 000				1 453 000
Cautionnement, avals et garanties	2 421 386				2 421 386

5.1.2 Engagements réciproques

	Montant
Crédit bail	277 124
Intérêts des emprunts	89 960

5.1.3 Engagements en matière de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite calculés suivant la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière ne sont pas significatifs.

5.1.4 Entreprises liées

Immobilisations incorporelles :	
- Avances et acomptes	
Immobilisations corporelles :	
- Avances et acomptes	
Immobilisations financières :	
- Participations	6 392 820
- Créances rattachées à des participations	6 382 187
- Prêts	
Avances et acomptes versés sur commandes :	
Créances :	
- Créances clients et comptes rattachés	957 448
- Autres créances	874 215
- Capital souscrit, appelé non versé	
Dettes :	
- Emprunts et dettes financières divers	1 148 061
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 556
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
- Autres dettes	
Charges financières :	
- Intérêts et charges assimilées	43 704
Produits financiers :	
- Produits de participations	131 811
- Produits des créances	
- Intérêts	

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Pays	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu	Valeur brute des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Résultat du dernier exercice	Div. encaissé par la société au cours de l'ex.	Chiffre d'affaires
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participation ci-dessous									
1 – Filiales (à détailler) : (+ 50 % du capital détenu)									
- PPR	France	38.112	907 588	99,70%	5.335.753	2.049.748	403.377		4.765.729
- CHANTIER CATANA	France	2.000.000	1.137.041	51,00%	1.020.000	1.711.326	1.137.041		14.094.494
- BIS	France	40.000	-321.981	55,00%	22.000	2.481.202	-321.981		
- SNC Nemo Grenadines	France	128.731	-4.692.091	93,07%	353	2.622	-746.624		67.400
- SNC Rhéa	France	13.232	-686.142	100,00%	32	5.478	134.371		13.737
2 – Participations (à détailler) : (10 à 50 % du capital détenu)									
- PONCIN YACHTS & Partners	France	30.000		50,00%	15.000				
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participation									

Filiales et participations	Pays	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Résultat du dernier exercice (bénéfice ou perte)	Divid. encaissés par la société au cours de l'ex.	Chiffre d'affaires
					Brute	Nette				
A) Renseignements détaillé concernant les filiales et participations ci-dessous										
1 – Filiales (à détailler) : (+ 50 % du capital détenu)										
- PPR	France	38 112	907 588	99,70 %	5 335 753	5 335 753	2 049 748	407 377	--	4 765 729
- CHANTIER CATANA	France	2 000 000	1 137 041	51,00 %	1 020 000	1 020 000	1 711 326	1 137 041	--	14 094 494
- BIS	France	40 000	-321 981	55,00 %	22 000	22 000	2 481 202	- 321 981	--	
- SNC Nemo Grenadines	France	128 731	-4 692 091	93,07 %	35	35	2 622	- 746 624	--	67 400
- SNC Rhéa	France	13 232	-686 142	100,00 %	32	32	5 478	134 371	--	13 737
2 – Participations (à détailler) : (10 à 50 % du capital étendu)										
- Poncin Yachts and Partners	France	30 000	-	50,00 %	15 000	15 000	-	-	-	-
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2004

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2004 sur :

● le contrôle des comptes annuels de la société CHANTIER PONCIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui font apparaître les grandeurs significatives suivantes :

- Chiffre d'affaires net hors taxes :	9.377.278 €
- Résultat net bénéficiaire :	350.154 €
- Total du bilan :	24.863.721 €

● la justification de nos appréciations ;

● les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en FRANCE ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, exposé au paragraphe 5 de l'annexe :

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 1997 à 1999 *:

- Les redressements en matière de TVA sont contestés pour un montant en principal et intérêts de 342.783€ et ne sont pas provisionnés.

Cependant, à titre de garantie, le remboursement d'un crédit de TVA de 350 K€ a été versé à la recette des impôts de la Seyne sur Mer.

- Au titre de l'impôt sur les sociétés, les redressements contestés pour un montant de 336.290 € en principal et intérêts ne sont pas provisionnés. Un nantissement du fonds de commerce a été donné au profit du Trésor Public pour garantir cette imposition.

Cependant, une inscription en privilège reste maintenue au profit du Trésor pour 651 K€ alors qu'un dégrèvement pour 315 K€ a été obtenu en avril 2004 correspondant au montant erroné mis en recouvrement et, que le solde soit 336 K€ a été garanti par un nantissement de fonds de commerce. Par un courrier en date du 14 septembre 2004, l'entreprise a demandé la levée de cette inscription.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 1er alinéa du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les redressements de TVA et d'impôt sur les sociétés évoqués au paragraphe ci-dessus, contestés par la société, n'ont pas été provisionnés dans les comptes eu égard à la très forte probabilité de succès pour la société dans la procédure contentieuse en cours.
- Compte tenu de l'activité de holding de la société, nous nous sommes attachés plus particulièrement au contrôle des titres de participation ainsi qu'aux créances rattachées. Nous n'avons, dans ce cadre, pas relevé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation des titres de participation. **

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en FRANCE, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions de l'article 233-6 du Code de Commerce, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à POITIERS, le 12 janvier 2005.

Pour la SA. AUDIT BAILLOUX CONSULTANTS,

Commissaire aux Comptes.

C.JANET

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DEMANDEES POUR LES BESOINS DU DOCUMENT DE REFERENCE :

**La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 1997 à 1999 ; les redressements tant en matière de TVA que d'impôt sur les sociétés ont été contestés.*

Les informations recueillies auprès de l'entreprise et de ses conseils ont mis en évidence de très sérieuses chances de succès dans les procédures en cours, justifiant par là même le non provisionnement dans les comptes sociaux de ces redressements.

La direction Générale des Impôts a par courrier du 9 février 2005 avisé la société du dégrèvement de TVA, justifiant ainsi la position adoptée jusqu'alors de non provisionnement du redressement de TVA, et du rejet de la réclamation faite en matière d'impôt sur les sociétés, justifiant ainsi, alors que les comptes sociaux au 31/08/2004 avaient déjà été approuvés en Assemblée Générale, de provisionner le redressement d'impôt sur les sociétés dans les comptes consolidés au 31/08/2004.

***La Loi de sécurité financière a modifié le code de commerce et introduit l'obligation pour le commissaire aux comptes d'explicitier les fondements de l'opinion émise. Pour ce faire, le commissaire aux comptes retient parmi l'ensemble des appréciations effectuées, celles qui lui sont apparues importantes.*

S'agissant de la société Poncin Yachts, les appréciations portées sur le contrôle fiscal lui sont apparues suffisamment importantes pour être évoquées au niveau de la justification des appréciations.

En outre, la société ayant une activité de holding, la justification des appréciations a mis en évidence les contrôles effectués pour justifier des sommes inscrites à l'actif en titres de participation et créances rattachées. Les titres de participation et créances rattachées totalisent 12,8 millions d'€ pour un total de bilan de 24,8 millions d'€.

5.2.3 RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2004

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE
DE COMMERCE - EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2004

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1 - CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article 18 de vos statuts, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L 227.10 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 18 de vos statuts, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1- CONVENTIONS CONCERNANT LA SOCIETE FINANCIERE PONCIN. SOCIETE MERE DE LA SOCIETE CHANTIER PONCIN

Votre société a facturé à la société FINANCIERE PONCIN une commission de 19.800 € hors taxes pour la cession d'un bateau ATOLL 6.

Votre société a rétrocédé à la société FINANCIERE PONCIN une quote-part d'assurance pour un montant de 2.214 € et des achats pour un montant de 1.753 €.

Une convention de royalties a été établie entre la société FINANCIERE PONCIN et votre société au terme de laquelle, la société FINANCIERE PONCIN, concepteur des navires de plaisance de type monocoque PONCIN 38 et 44 pieds percevra un pourcentage de 0,5 % hors taxes du prix de vente hors taxes de chaque bateau de la gamme PONCIN YACHTS, étant précisé que pour favoriser le lancement de la gamme, la société FINANCIERE PONCIN renonce à percevoir des royalties pour les cinq premiers bateaux vendus.

Il n'a pas été versé de royalties au titre de l'exercice clos le 31 août 2004.

2- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application de vos statuts, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1- CONVENTIONS CONCERNANT LA SOCIETE FINANCIERE PONCIN. SOCIETE MERE DE LA SOCIETE CHANTIER PONCIN

● La société FINANCIERE PONCIN a facturé à votre société des prestations administratives, financières et de direction pour un montant hors taxes de 18.000 €.

● La société FINANCIERE PONCIN a fait des avances à votre société, dont le solde au 31 août 2004 s'élève à 1.104.357€. Des intérêts ont été décomptés au taux de 3,37 % générant des charges financières à hauteur de 43.704 €.

2.2- CONVENTIONS CONCERNANT MONSIEUR OLIVIER PONCIN

● Le compte courant de Monsieur Olivier PONCIN présente au 31 août 2004 un solde créditeur de 28.852 €. Ce compte courant a porté intérêt au taux de 3,37 % au titre de l'exercice clos le 31 août 2004, générant des charges financières à hauteur de 235 €.

Fait à POITIERS, le 12 janvier 2005.

Pour la S.A. AUDIT BAILLOUX CONSULTANTS,

Commissaire aux Comptes.

C.JANET

* Information complémentaire demandée par les besoins du document de référence :

Le projet de conventions de royalties entre la SARL FINANCIERE PONCIN etPONCIN YACHTS a été abandonné.

5.3 COMPTES PRO FORMA AU 31 AOÛT 2004 ET COMPTES AU 31 AOÛT 2003

5.3.1 COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA AU 31-08-2004 AVEC RAPPEL DES COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA AU 31-08-2003

5.3.1.1 BILAN PRO FORMA AU 31 AOÛT 2004 – EN K€

ACTIF	Note	31.08.2004	31.08.2003
Capital souscrit, non appelé			490
Ecarts d'acquisition ⁽¹⁾	4.1	20 455	
Immobilisations incorporelles	4.2		
. Brevets, licences, concessions		3 433	3 660
. Autres immobilisations incorporelles		1 878	966
Immobilisations corporelles	4.2		
. Terrains, constructions		5 884	2 994
. Autres immobilisations corporelles		3 232	3 042
. Avances et immobilisations en cours		1 921	1 319
Immobilisations financières	4.3		
. Titres de participation et créances rattachées		43	900
. Autres titres immobilisés			
. Autres immobilisations financières		25	21
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		16 416	12 902
Stocks et en-cours	4.4	10 812	9 270
Créances clients	4.5	5 377	7 675
Autres créances et comptes de régul.	4.6		
. Créances d'exploitation diverses		3 890	4 746
. Charges à répartir			
. Impôts différés actifs	4.7	417	414
. Charges constatées d'avance		298	119
Valeurs mobilières de placement		2 031	4
Disponibilités		402	160
TOTAL ACTIF CIRCULANT		23 227	22 388
TOTAL ACTIF		60 098	35 780

(1) Ecart d'acquisition déterminé lors des apports de février 2005

Amortissement théorique 2003/2004

Résultat des minoritaires BIS et CATANA pris en compte du 01/09/2004 à la date des apports

21 223

- 1 061

293

20 455

PASSIF	Note	31.08.2004	31.08.2003
Capital social		35 124	12 929
Prime d'apport		4 106	2 231
Réserves consolidées part du Groupe		797	1 314
Résultat consolidé part du Groupe		-343	-103
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4.8	39 684	16 371
Réserves consolidées part des minoritaires		26	1 009
Résultat consolidé part des minoritaires			36
INTERETS MINORITAIRES		26	1 045
Provision pour impôts différés passif			
Provisions pour risques et charges		1 461	2 873
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4.9	1 461	2 873
Dettes financières	4.10		
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 217	959
. Dettes sur crédit bail		4 530	2 337
. Dettes financières diverses		1 590	1 841
TOTAL DETTES FINANCIERES		9 337	5 137
Dettes d'exploitation	4.11		
. Dettes sur immobilisations		450	
. Dettes fournisseurs		2 521	2 153
. Dettes fiscales et sociales		1 863	1 493
. Autres dettes d'exploitation		2 853	5 999
. Produits constatés d'avance		1 903	709
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION		9 590	10 354
TOTAL PASSIF		60 098	35 780

5.3.1.2 COMPTE DE RESULTAT PRO FORMA AU 31 AOUT 2004

PASSIF	Note	31.08.2004	31.08.2003
Chiffre d'affaires	note 5.1	22 464	17 254
Production stockée et immobilisée		7 525	1 815
Reprise de provisions et transferts de charges		1 245	2 160
Autres produits		110	4
PRODUITS D'EXPLOITATION		31 344	21 233
Consommation de marchandises		7 858	12 961
Consommation de matières premières		7 197	1 174
Autres achats et charges externes		6 917	3 336
Impôts et taxes		652	275
Salaires		3 894	1 651
Charges sociales		1 502	636
Dotations aux amortissements		1 232	747
Dotations aux provisions		647	1 439
Autres charges		38	42
CHARGES D'EXPLOITATION		29 937	22 261
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 407	(1 028)
Produits financiers		82	288
Charges financières		380	827
RESULTAT FINANCIER	note 5.2	(298)	(539)
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		1 109	(1 567)
Produits exceptionnels		6 598	15 179
Charges exceptionnelles		6 717	13 713
RESULTAT EXCEPTIONNEL	note 5.3	(119)	1 466
Impôts sur les bénéfices	note 5.4	272	(34)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		718	(67)
Amortissements des écarts d'acquisition		1 061	
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(343)	(67)
Part des minoritaires			36
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		(343)	(103)
RESULTAT PAR ACTION *		-0,049	-1,59
RESULTAT DILUE PAR ACTION *		-0,049	-1,59

* Nombre d'actions retenues = 7 024 850 (nombre après apports, mais avant souscription du public)

5.3.1.3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION PRO FORMA- EN K€

SOLDES INTERMEDIAIRES	Net 31.08.2004		Net 31.08.2003	
. Ventes de marchandises	7 421	26,65%	12 306	67,27%
. Travaux Prestations de service	15 043	54,02%	4 947	27,04%
Production vendue	22 464	80,67%	17 253	94,31%
. Production stockée	5 979	21,47%	590	3,23%
. Production immobilisée	1 546	5,55%	1 225	6,70%
. Sous-traitance	-2 142	-7,69%	-775	-4,24%
Production de l'exercice	27 847	100,00%	18 293	100,00%
. Achats de marchandises	7 858	28,22%	12 961	70,85%
. Achats de m.p. et autres aprov.	5 314	19,08%	4 094	22,38%
. Variation de stock (m.p.)	1 883	6,76%	-2 921	-15,97%
Total	15 055	54,06%	14 134	77,26%
Marge brute	12 792	45,94%	4 159	22,74%
. Autres achats et charges externes	4 633	16,64%	2 403	13,14%
Total	4 633	16,64%	2 403	13,14%
Valeur ajoutée	8 159	29,30%	1 756	9,60%
. Impôts, taxes et vers. assim.	567	2,04%	271	1,48%
. Charges de personnel	5 370	19,28%	1 987	10,86%
Total	5 937	21,32%	2 258	12,34%
Excédent Brut d'Exploitation	2 222	7,98%	-502	-2,74%
. Dotation aux amortissements	1 232	4,42%	747	4,08%
. Dotation aux provisions	647	2,32%	1 439	7,87%
. Reprises sur provisions	-1 099	-3,95%	-1 698	-9,28%
. Autres charges et produits	35	0,13%	38	0,21%
Total	815	2,93%	526	2,88%
Résultat d'exploitation	1 407	5,05%	-1 028	-5,62%
. Produits financiers	82	0,29%	288	1,57%
. Charges financières	380	1,36%	827	4,52%
Total	-298	-1,07%	-539	-2,95%
Résultat courant	1 109	3,98%	-1 567	-8,57%
. Charges et produits exceptionnels	-119	-0,43%	1 466	8,01%
. Impôts sur les bénéfiques	272	0,98%	-34	-0,19%
. Amortissements des écarts d'acquisition	1 061	3,81%		
Résultat de l'exercice	-343	-1,23%	-67	-0,37%

5.3.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE PRO FORMA – EN K€

			31.08.2004 Proforma
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>			
Résultat net des sociétés intégrées			718
Eliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			219
- Amortissements et provisions		296	
- Variation des impôts différés		- 3	
- Plus values de cessions		- 23	
- Impact liquidation SNC CHANTIER PONCIN TAHITI		- 51	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées			937
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
	Besoins	Dégagements	- 224
- Stocks et en cours	1 542		
- Clients		2 298	
- Autres créances		677	
- Fournisseurs		368	
- Autres dettes	1 577		
Totaux	3 119	3 343	
Flux net de trésorerie générés par l'activité			1 161
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>			
Acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾			2 691
Cessions d'immobilisations			615
Incidence des variations de périmètre			
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement			- 2 076
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Augmentation de capital en numéraire ⁽²⁾			1 612
Emissions d'emprunts ⁽¹⁾			1 740
Remboursements d'emprunts			1 324
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement			2 028
<u>VARIATION DE LA TRESORERIE</u>			
Trésorerie d'ouverture			1 113
Trésorerie de clôture			- 463
Variation des écarts de conversion			650
Variation de la trésorerie			1 113

(1) La valeur d'origine des crédits-bails souscrits sur l'exercice s'élève à 2 624 K et n'est pas intégrée dans le tableau, car il ne s'agit pas d'un flux de trésorerie.

(2) Apport en capital des minoritaires dans la société PONCIN YACHTS & Partners, libération capital de CATANA des minoritaires, et apport des minoritaires pour augmentation de capital de BIS.

5.3.1.5 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES PRO-FORMA AU 31 AOUT 2004.

Note liminaire

Les comptes pro forma consolidés au 31 août 2004 ont pour but de prendre en compte le périmètre introduit en bourse ; les opérations suivantes, réalisées sur l'exercice 2004/2005, sont ainsi à intégrer au premier jour de l'exercice 2003/2004 :

Augmentation de capital de la société BIS, réalisée le 28 janvier 2005 :	2 460 000 €
Apport des titres BIS des minoritaires, réalisé en février 2005 : Cet apport génère un écart d'acquisition de 9 382 836 €, amorti sur 20 ans à compter du 1er septembre 2003, comme si l'apport avait été réalisé à cette date.	10 350 000 €
Apport des titres CATANA des minoritaires, réalisé en février 2005 : Cet apport génère un écart d'acquisition de 11 840 617 €, amorti sur 20 ans à compter du 1er septembre 2003, comme si l'apport avait été réalisé à cette date.	13 720 000 €
Capital appelé CHANTIER CATANA au 3 février 2005 : (dont minoritaires : 490 000)	1 000 000 €

La SAS CHANTIER PONCIN a établi des comptes consolidés pro forma conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985, de son décret d'application du 17 février 1986 et du règlement 99.02 (en date du 29 avril 1999) du CRC applicable à compter du 1er janvier 2000.

Les comptes consolidés pro forma, ainsi que les éléments de l'annexe, sont présentés en milliers d'Euros.

1. Evénements significatifs de l'exercice

- Pour BIS (ex société SMMI), cet exercice constitue le lancement de la fabrication des prototypes de la gamme HARMONY, ainsi que le tout début de la mise en place de l'outil industriel de production.
- Dans le cadre de la reprise des actifs de la SA CATANA, CHANTIER PONCIN a repris personnellement les engagements nés auprès du crédit bailleur UCABAIL, concernant l'obligation de rachat pour un montant de 1 215 K€ de 12 catamarans CATANA vendus sous le régime de la Loi Pons entre 1996 et 1997. Ces bateaux ont été rachetés et, en contrepartie, CHANTIER PONCIN a bénéficié de commissions financières et de gages espèces pour un montant de 700 K€ comptabilisés en produits d'exploitation.
- La société CHANTIER CATANA a demandé à bénéficier des dispositions fiscales prévues à l'article 44 septies du CGI, soit l'exonération temporaire d'impôt sur les sociétés sur 24 mois.

Cette exonération est confirmée par la loi de finances rectificative 2004 et l'entreprise remplit les conditions pour en bénéficier.

Par décision d'agrément du 23 septembre 2004, la société CHANTIER CATANA a obtenu l'exonération de taxe professionnelle sur 5 ans, à compter du 1er janvier 2005 et la réduction des droits de mutation.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 Périmètre de consolidation

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
SAS CHANTIER PONCIN	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier CATANA	Canet-en-Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	51%	51%	Intégration globale
SAS BIS	Marans	FR	Construction de bateaux	447 857 715	55%	55%	Intégration globale
SAS PPR	St Mandrier sur Mer	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	Intégration globale
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins	FR	Port de plaisance réparation navale	326 461 886	100%	99.70%	Intégration globale
SARL PONCIN YACHTS & Partners	La Seyne sur Mer	FR	Commercialisation et réparation de bateaux	478 411 010	50%	50%	Intégration globale

Les comptes consolidés ont été élaborés sur la base des comptes sociaux de la SAS CHANTIER PONCIN et de ses filiales, arrêtés au 31 août 2004. Ces comptes consolidés couvrent une période de douze mois, excepté pour la SARL PONCIN YACHTS & PARTNERS (exercice de deux mois).

Pour les sociétés BIS et CHANTIER CATANA, créées en mars et en août 2003, il a été établi une situation intérimaire au 31 août 2003. Il a ensuite été intégré les comptes couvrant la période allant du 1er septembre 2003 au 31 août 2004.

Pour la société PONCIN YACHTS & PARTNERS, créée en juillet 2004, une situation intérimaire au 31 août 2004 a été établie afin d'intégrer les comptes couvrant la période allant du 1er juillet au 31 août 2004.

Des sociétés filiales ont été exclues du périmètre de consolidation :

	% détention directe
- SNC NEMO GRENADINES	93.07%
- SNC RHEA	100%

La prise de contrôle de ces deux sociétés s'est faite sur l'exercice 2003/2004. Cette prise de contrôle n'a d'autre but que de procéder à leur liquidation sur l'exercice 2004/2005. L'ensemble des risques liés à ces sociétés a été provisionné dans les comptes de la société CHANTIER PONCIN en provisions pour risques, pour un montant de 509 K€. Ces sociétés ont donc été exclues du périmètre de consolidation, conformément au paragraphe 101 du règlement n°99-02, qui prévoit cette exclusion obligatoire.

Récapitulatif des informations pour les 2 SNC de défiscalisation :

En K€	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan
Cumul SNC Bateaux (bilans clos le 31.12.2003)	233	+ 3 501	75

- 16 SNC de défiscalisation < 1%

Ces sociétés n'ont plus d'actifs et seront liquidées de droit avant le 31 août 2005, et ce conformément aux statuts de ces sociétés. Celles-ci clôturent leur exercice comptable au 31 décembre, soit à une date de clôture antérieure de plus de trois mois à celle du Groupe. Aucune situation intérimaire n'a été établie au 31 août. L'ensemble des risques liés à ces structures est provisionné dans les comptes consolidés, au niveau de la société CHANTIER PONCIN, en provision pour risques pour un montant de 218 K€.

Récapitulatif des informations pour l'ensemble des 16 SNC de défiscalisation :

- SNC CHANTIER PONCIN TAHITI

Cette société est détenue à 100% par CHANTIER PONCIN et PPR. Elle a été exclue du périmètre pour les raisons suivantes :

- L'impact de cette société n'est pas significatif par rapport à l'ensemble du Groupe consolidé (cf. tableau ci-dessous).
- Cette société a été liquidée le 31 décembre 2003. Les risques relatifs à cette structure ont été appréhendés dans CHANTIER PONCIN en provisions pour risques sur les exercices précédents. L'impact de la liquidation sur l'exercice 2003/2004 est un boni de liquidation pour 51 K€.

	Chantier PONCIN TAHITI au 31/12/2003	% postes CHANTIER PONCIN TAHITI / Total groupe consolidé (avant retraitement)
BILAN		
Immobilisations nettes	/	/
Actif circulant	79	0.34%
Capitaux propres	-1 458	-6.66%
Dettes ¹ 537	*	
Total bilan	79	0.17%

* correspond au compte courant CHANTIER PONCIN pour 1 499 K€

2.2 Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

2.3 Modalités retenues

- Les transactions et résultats internes entre les sociétés intégrées sont éliminés.
- En cas de résultat interne réalisé sur la cession d'actifs immobilisés, les actifs sont maintenus à leur valeur historique et les amortissements ultérieurs qui s'y rapportent sont retraités.
- L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée.
- Les frais d'établissement, activés dans les comptes sociaux, sont éliminés.
- Les écarts de conversion sont inscrits dans le compte de résultat.
- Les crédits-bails et locations avec options d'achat, dont la valeur d'origine est supérieure à 20 K€, sont retraités et immobilisations ou en stocks et en dettes financières. Les incidences sur les exercices antérieurs ont été portées en réserves.
- Pour les contrats de crédits-bails repris à l'ancienne société CATANA, les biens ont été inscrits à l'actif pour la valeur de l'en-cours financier dû à la date de transfert des contrats.
- Pour les contrats de crédits-bails ou de locations avec options d'achat repris par la société CHANTIER PONCIN aux sociétés OP YACHTING et TACOMA MARINE, les biens ont été inscrits en stocks pour la valeur de l'en-cours financier dû à la date de transfert des contrats. La comptabilisation en stocks s'explique par le fait que ce sont des bateaux destinés à être vendus. Une provision est comptabilisée lorsque le prix de vente estimé, déduction faite des commissions, est inférieur à la valeur en stock d'un bateau, majorée des frais de remise en état.
- Les impôts différés sont calculés, société par société, pour :
 - Toutes les différences temporaires apparaissant entre le résultat comptable consolidé et le résultat fiscal ;
 - Les retraitements de consolidation et l'élimination des opérations internes à l'ensemble consolidé.
- Les soldes d'impôt actif résultant des déficits reportables et amortissements réputés différés, ne sont comptabilisés qu'en cas de forte probabilité d'imputation.

●. Principes et méthodes comptables

3.1 Ecarts d'acquisition

Depuis l'entrée en vigueur du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable du 29 avril 1999, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, qui n'a pas pu être réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé, est inscrit à l'actif au poste "Ecart d'acquisition" si l'écart est positif, et au passif au poste "Provision pour risques et charges" s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis linéairement sur une durée de 20 ans.

3.2 Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

Les droits au bail sont amortis sur 23 ans (durée du bail).

Des frais de recherche et de développement ont été activés dans les comptes sociaux.

Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication.

Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires, ...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet).

Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans, à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 4.2). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

En K€	Brut	Amort.	Net
Concessions	4 046	662	3 384
Logiciels	109	60	49
Fonds de commerce	500		500
Frais de recherche et de développement	748	50	698
Droit au bail	305	47	258
Immobilisations en cours et acomptes ⁽¹⁾	422		422
Total	6 130	819	5 311

(1) Immobilisations en cours : relatives aux dépenses de procédés industriels de fabrication des modèles HARMONY pour 367 K€.

3.3 Immobilisations corporelles

Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe sont les suivantes :

Constructions	10 à 20 ans	- Linéaire
Agencements - Installations	3 à 15 ans	- Linéaire
Installations techniques - Matériel	2 à 10 ans	- Linéaire
Autres immobilisations corporelles	1 à 10 ans	- Linéaire

Les dotations linéaires aux amortissements représentatives de la durée d'utilisation des biens sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les immobilisations en cours au 31 août 2004 concernent essentiellement l'aménagement de l'usine de Marans pour BIS (459 K€), ainsi que les moules et pièces mères des bateaux HARMONY (1 088 K€).

3.4 Immobilisations financières

Le poste concerne notamment des titres de participations non consolidés, enregistrés à leur valeur d'acquisition et les créances s'y rattachant, ainsi que d'autres immobilisations financières (titres immobilisés, dépôts et cautionnements).

Une provision est constituée si la valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à la valeur comptable.

3.5 Stocks

Matières premières :

Les matières premières sont valorisées au dernier prix d'achat connu.

Marchandises :

Les stocks de bateaux sont évalués à leur coût d'acquisition, augmentés des frais de remise en état.

Produits et en-cours :

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision, pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

3.6 Impôts différés

Les impôts différés, calculés au taux de 33.83%, résultent de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales, les retraitements de consolidation et l'élimination des opérations internes à l'ensemble consolidé.

3.7 Trésorerie

Le Groupe CHANTIER PONCIN définit la trésorerie comme l'ensemble des liquidités en comptes courants bancaires et en placement de trésorerie sans risque sous déduction des découverts bancaires.

3.8 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

3.9 Engagements de retraite

Les engagements du Groupe en matière d'indemnité de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacun des sociétés, et d'une actualisation financière.

Le montant des droits acquis au 31 août 2004 s'élève à 138 K€ (charges sociales incluses).

Ces engagements font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

3.10 Résultats par action

Ces résultats sont déterminés par référence à l'avis n° 27 de l'OEC.

Les résultats par action sont calculés sur le résultat net – part du groupe.

4. Notes sur le bilan

4.1 Ecart d'acquisition

Société bénéficiaire de l'apport	Société concernée	Ecart brut	Amortissement de l'exercice*	Ecart net
CHANTIER PONCIN	BIS	9 383	469	8 914
CHANTIER PONCIN	CATANA	11 840	592	11 248
Total		21 223	1 061	20 162
Résultats des minoritaires BIS, CATANA du 01/09 au 31/12/2004				293
* Amortissement linéaire sur 20 ans				

4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

La variation des immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe est présentée dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2003	Acquisitions	Cessions	31.08.2004
Incorporelles ⁽¹⁾	5 133	1 001	4	6 130
Corporelles	7 242	2 500	175	9 567
Corporelles en crédit-bail ⁽²⁾	2 728	2 251		4 979
TOTAL	15 103	5 752	179	20 676

Amortissements et provisions	31.08.2003	Dotations	Cessions	31.08.2004
Incorporelles ⁽¹⁾	507	314	2	819
Corporelles	2 299	724	24	2 999
Corporelles en crédit-bail ⁽²⁾	316	194		510
TOTAL	3 122	1 232	26	4 328
TOTAL VALEURS NETTES	11 981			16 348

(1) Dont Ecarts d'évaluations affectés en concessions :
 - montant brut = 4 045 K€
 - amortissements cumulés au 31.08.2004 = 662 K€

(2) Dont Ensemble immobilier :
 - montant brut = 4 618 K€
 - amortissements cumulés au 31.08.2004 = 388 K€

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par la société CHANTIER PONCIN et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 3 666 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 1/3 ans et 15% de la concession sur 10 1/3 ans.

La différence entre le coût d'acquisition des titres NAUTIC 2000 en 2002 par la société PPR et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 379 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 15 ans.

La valeur de ces concessions a été évaluée en actualisant les cash flow futurs.
 Un test de valeur est effectué à chaque clôture.

4.3 Immobilisations financières

Valeurs brutes	31.08.2003	Acquisitions	Cessions	31.08.2004
Autres titres de participation et créances ⁽¹⁾ ⁽²⁾	1 999		1 956	43
Prêts ⁽³⁾	83		83	-
Autres immobilisations financières	21	13	9	25
TOTAL	2 103	13	2 048	68

Provisions	31.08.2003	Dotations	Reprises	31.08.2004
Autres titres de participation et créances	1 099		1 099	-
Prêts ⁽³⁾	83		83	-
Autres immobilisations financières				
TOTAL	1 182	-	1 182	-
TOTAL VALEURS NETTES	921			68

(1) Dont sorties de l'exercice : titres et créances rattachées CHANTIER PONCIN TAHITI pour 1 748 K€ et créances SNC Bateaux pour 207 K€

(2) Titres de participation et créances SNC bateaux au 31 août 2004 : 43 K€

(3) Dont prêt fifty : 83 K€

4.4 Stocks

Les stocks se décomposent comme suit :

	Exercice 31.08.2004			Exercice 31.08.2003		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Matières premières et autres approvisionnements	1 116	139	977	446		446
Marchandises *	4 003	698	3 305	6 775	1 394	5 381
En-cours de production	5 741	106	5 635	2 748		2 748
Produits intermédiaires et finis	895		895	695		695
TOTAL	11 755	943	10 812	10 664	1 394	9 270
* dont stock de bateaux financés par crédit-bail	452	23	429	354	39	315

4.5 Créances clients

	31.08.2004	31.08.2003
Clients et comptes rattachés	5 464	7 760
Provision pour dépréciation	87	85
Comptes clients nets	5 377	7 675

Toutes les créances clients sont à une échéance inférieure à un an.

4.6 Autres créances d'exploitation

	Exercice 31.08.2004			Exercice 31.08.2003		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Personnel	2		2			-
Etat	1 527		1 527	1 369		1 369
Débiteurs divers (1)	2 209	7	2 202	3 142	7	3 135
Avances et acomptes sur commandes	159		159	242		242
Impôts différés actifs	417		417	414		414
Charges constatées d'avance	298		298	119		119
TOTAL	4 612	7	4 605	5 286	7	5 279

(1) dont créances SNC Bateaux : 1 159 K€

Toutes les autres créances d'exploitation sont à une échéance inférieure à un an.

4.7 Impôts différés

Les impôts différés au 31 août 2004 se décomposent de la manière suivante :

	ACTIF		PASSIF	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Décalages temporaires				
Organic	25	8		
Congés payés	68	23		
Effort construction	16	5		
Retraitements				
Cessions internes	565	191		
Crédits bails	- 108	- 37		
Frais d'établissement	10	3		
Déficits fiscaux	487	165		
Amortissements réputés différés	33	11		
Engagements de retraite	137	46		
TOTAL	1 233	417	-	-

La société CHANTIER PONCIN entre dans le cadre des dispositions fiscales applicables au régime de groupe article 223A à 223U du CGI. L'option est a effet du 1er septembre 1999.

La méthode de la répartition de la charge globale d'impôt du groupe retenue est celle de la neutralité, permettant à la société CHANTIER PONCIN l'activation de ces impôts différés sur ses déficits.

Des actifs d'impôts différés ont été constatés sur toutes les sociétés du Groupe, dans la mesure où les provisionnels d'exploitation permettent de les imputer en totalité à court terme.

4.8 Variation des capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés ont évolués de la façon suivante :

Tableau de variation de l'exercice des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaire									
	Capital	Primes	Réserves de l'exercice	Résultat de l'exercice	Écart de conversion	Total capitaux propres	Part intérêts minoritaires	Part capitaux propres groupe	
Situation à la clôture 31.08.2002	12 929	2 231	5 266	-3 941		16 485	11	16 474	
Mouvements									
Affectation résultat 31.08.2002			- 3 941	3 941					
Apport en capital des minoritaires dans la SAS CHANTIER CATANA			980			980	980	-	
Apport en capital des minoritaires dans la SAS BIS			18			18	18	-	
Résultat consolidé 31.08.2003				- 67		- 67	36	- 103	
Situation à la clôture 31.08.2003	12 929	2 231	2 323	- 67		17 416	1 045	16 371	
Mouvements N :									
Affectation résultat 31.08.2003			- 67	67					
Apport en capital des minoritaires dans SARL PONCIN YACHTS & PARTNERS			15			15	15	-	
Résultat consolidé 31.08.2004				- 343		- 343		- 343	
Apports de titres CATANA et BIS	22 195	1 875	- 1 447			22 623	- 1 034	23 657	
Situation à la clôture 31.08.2004	35 124	4 106	824	- 343	-	39 710	26	39 684	

4.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 août 2004 se décomposent de la manière suivante :

. Provision pour garanties données aux clients (cf 4.10.6)	260
. Provision pour risques sur SNC défiscalisation (cf 4.10.6)	727
. Provision pour engagements retraite (1)	138
. Provision pour contrôle fiscal CHANTIER PONCIN (2)	336
Provision pour risques et charges au 31 août 2004	1 461

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence

(1) dont : Chantier Catana ; crédit-bail immobilier Tet Med :	3 337 K€
Chantier Catana ; crédits-bails immobiliers Auxicom et Ucabail :	572 K€
PPR ; crédit-bail pontons flottants :	188 K€
Nautic 2000 ; crédit-bail immobilier :	177 K€
Chantier Poncin : crédit-bail bateaux :	255 K€
(2) dont : Compte courant personnes physiques :	429 K€
Compte courant Financière Poncin dans Chantier Poncin :	1 148 K€

4.10 Emprunts et dettes financières

La répartition des dettes financières par nature et par échéance au 31 août 2004 est la suivante :

Valeurs brutes	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires	384	982	67	1 433
Concours bancaires	1 784			1 784
Dettes sur crédit-bail	473	1 270	2 787	4 530
Dettes financières diverses (1)	1 590			1 590
TOTAL	4 231	2 252	2 854	9 337

(1) Dont : Comptes courants personnes physiques : 429 K€
Compte courant Financière Poncin dans CHANTIER PONCIN : 1 148 K€

4.11 Autres dettes

	31.08.2004	31.08.2003
Fournisseurs	2 521	2 153
Personnel	734	694
Etat	1 129	799
Dettes sur immobilisations	450	-
Autres dettes	2 853	5 999
Produits constatés d'avance (1)	1 903	709
TOTAL	9 590	10 354

(1) Dont un bateau cédé par la société SAS CHANTIER CATANA avant la date de clôture, mais en en-cours à cette date = 1 371 K€

Toutes les dettes d'exploitation et dettes diverses sont à une échéance inférieure à un an.

5. Notes sur le compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé se décompose de la façon suivante :

Par activité :	
. Ventes de bateaux	15 723
. Locations garage et gardiennage	1 365
. Autres produits des activités annexes	1 291
. Fournitures - pièces détachées	1 143
. Vente de main d'œuvre	863
. Commissions	778
. Sous traitance	92
. Facturation SAV clients	39
. Prestations de services	166
. Manutentions	287
. Locations	192
. Ports et frais refacturés	141
. Autres produits divers	384
TOTAL	22 464

Par zone géographique :	
. France	15 903
. Union Européenne	1 707
. Export	4 854
TOTAL	22 464

5.2 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

Total produits financiers	82
● Produits nets sur cessions OPCVM	12
● Commissions	19
● Intérêts de retard	40
● Produits financiers divers	10
● Gains de change	1
Total charges financières	380
● Charges d'intérêts liées au financement des crédits-bails	107
● Charges d'intérêts sur emprunts	78
● Charges d'intérêts bancaires ⁽¹⁾	57
● Intérêts dette Thémis	91
● Intérêts des comptes courants (associés personnes physiques et Financière Poncin)	45
● Dotations aux provisions sur VMP	2

Soit un résultat financier de - 298

5.3 Résultat exceptionnel

	31.08.2004
- Pénalités et amendes	12
- Mali de liquidation SNC	18
- Perte en compte-courant sur liquidation CHANTIER PONCIN TAHITI	1 448
- Confusion Patrimoine Maxicat 30	4 420
- Solde Prêt Fifty	83
- Rappel taxes foncières	56
- Autres charges exceptionnelles	38
- VNC des éléments corporels cédés	152
- VNC des éléments financiers cédés	77
- Provision pour risque SNC campagne 97	77
- Provision pour contrôle fiscal CHANTIER PONCIN	336
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 717
- Boni de liquidation SNC	16
- Confusion patrimoine Maxicat 30	3 120
- Remboursement contrôle fiscal	33
- Produits sur dettes fourn. et créances rachetées à la SA CATANA	223
- Prix de cession des immobilisations corporelles cédées	174
- Autres produits exceptionnels	21
- Quote part subvention investissement	7
- Reprise provision pour risques sur SNC	21
- Reprise provision pour risques SNC TAHITI	500
- Reprise provision pour risques Maxicat 30	1 301
- Reprise prov pour depr. des titres et créance CHANTIER PONCIN TAHITI	1 099
- Reprise prov pour dépréciation sur prêt fifty	83
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 598
TOTAL	- 119

Le résultat exceptionnel se décompose principalement comme suit :

- Boni de liquidation sur CHANTIER PONCIN TAHITI (1)	51
- Produits sur dettes fournisseurs et créances rachetés à la SA CATANA	223
- Rappels de taxe foncière	- 56
- Provision contrôle fiscal CHANTIER PONCIN	- 336
	- 118

5.4 Impôts sur les bénéfices

L'impact de l'impôt sur les bénéfices se traduit par une charge nette de 272 K€ qui se décompose de la façon suivante :

Charge d'impôt exigible	275 K€
Produit d'impôt différé	- 3 K€
TOTAL	272 K€

La preuve d'impôt est la suivante :

5.5 Passage des résultats sociaux au résultat consolidé

Résultat comptable avant impôt		990
Charge d'impôt théorique	340	
Impact des charges définitivement non déductibles	122	
Impact de l'amortissement des concessions	80	
Impact de la quote-part de résultat des SNC de défiscalisation	32	
Impact de l'exonération d'impôt sociétés de la société Chantier CATANA	- 308	
Impact des différences de taux d'imposition	6	
Charge d'impôt effective	272	

5.5 Passage des résultats sociaux au résultat consolidé

Résultats sociaux des sociétés	1 301
Provision contrôle fiscal CHANTIER PONCIN (cf point 6.3.1)	- 336
Provision pour engagements retraite	- 31
Cessions internes (1)	- 179
Retraitement des crédits-bails	- 34
Marges internes (2)	235
Amortissement des écarts d'évaluation (cf point 4.2)	- 231
Frais d'établissements	- 10
Impôts différés	3
Amortissements écarts d'acquisitions	- 1 061
Résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice	- 343

6. Autres informations

6.1 Effectifs

Au cours de l'exercice 2003/2004, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

Cadres	32
Agents de maîtrise	20
Employés et ouvriers	152
TOTAL	204

6.2 Engagements hors bilan

Engagements donnés

Sûretés réelles 1 386

Garantie dettes Thémis 1 438

- Gage sur stock bateaux en-cours n° 581/20 et 581/22
pour une valeur en stock de 627 K€

- Caution à hauteur de 2500 K€ jusqu'au 31 juillet 2005

Garantie dettes Syndic 983

- Caution à hauteur de l'en-cours jusqu'au 31 juillet 2005

Garantie au profit du Crédit Maritime pour les emprunts souscrits
par les SNC CATANALoc

- Gage espèce constitué pour 653 K€

- Garantie de bonne fin du paiement des loyers (dus par l'exploitant) à la SNC

Engagements réciproques

Intérêts des emprunts 1 000

Crédits-bails non retraités 21

Intérêts dettes Thémis 47

6.3 Autres éléments

6.3.1 SAS CHANTIER PONCIN

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 1997 à 1999 :

- En matière de TVA, l'administration a prononcé un dégrèvement de la totalité du redressement, par décision du 9 février 2005.

- Au titre de l'impôt sur les sociétés, les redressements contestés pour un montant de 336 290 € en principal et intérêts ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux. Un nantissement du fonds de commerce a été donné au profit du Trésor Public pour garantir cette imposition, ainsi qu'une inscription en privilège.

Le 9 février 2005, l'administration a rejeté notre réclamation ; l'entreprise entend contester cette décision devant le Tribunal Administratif, mais une provision pour impôts de 336 K€ a été constatée dans les comptes consolidés.

6.3.2 SA PPR

Les comptes sociaux n'intègrent pas la totalité des conséquences financières portant sur les redressements de taxe professionnelle de 1999 à 2001. Les montants contestés, qui n'ont pas fait l'objet d'une provision, s'élèvent à 55 K€ hors majorations.

5.3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES PRO FORMA- PERIODE DU 1ER SEPTEMBRE 2003 AU 31 AOUT 2004

Monsieur le Président,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes pro forma couvrant la période du 1er septembre 2003 au 31 août 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à l'occasion de l'introduction en bourse de votre société.

Ces comptes pro forma ont été établis sous votre responsabilité le 14 février 2005 à partir des comptes consolidés au 31 août 2004 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve ni observation sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en oeuvre des diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un évènement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Nous portons à votre connaissance que les écarts d'acquisition générés lors de l'apport des titres des sociétés CATANA et BIS en février 2005 à la société CHANTIER PONCIN, devenue PONCIN YACHTS, correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres acquise, représentent un montant de 21 223 K€. Ces écarts n'ont pas été affectés et ont été amortis linéairement sur une durée de 20 ans.*

A notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets de l'acquisition des titres des sociétés CATANA et BIS dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés.

Fait à Saint Benoît et Laval, le 2 mars 2005

S.A. AUDIT BAILLOUX CONSULTANTS
Commissaire aux comptes

SOFIDEM
Commissaire aux comptes

Christine Janet

Joël Boisgontier

*information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence :

Des opérations d'apport de titres des sociétés CATANA et BIS ont été réalisées au cours de l'exercice 2004-2005. Dans le but d'assurer la comparaison entre le périmètre de consolidation à la date d'introduction et les comptes consolidés au 31 Août 2004, il a été établi des comptes pro forma. Ces pro forma intègrent l'incidence des opérations d'apport dans les comptes consolidés du 1er septembre au 31 Août 2004. En conséquence, les écarts d'acquisition générés lors des opérations d'apport ont été comptabilisés pour leur valeur brute au 1er septembre et amortis sur l'exercice.

Ce traitement nous apparaît respecter les objectifs affectés aux comptes pro forma et notamment la comparabilité entre les comptes consolidés qui seront établis aux 31 Août 2005 avec les comptes pro forma au 31/08/2004.

En conséquence, les écarts d'acquisition générés en février 2005 lors de l'apport des titres BIS et de CATANA par les minoritaires ont été comptabilisés dans les comptes pro forma au 1er septembre 2003 pour respectivement 9 382 K€ et de 11 840 K€, soit la valeur des écarts d'acquisition calculés lors de l'opération. Ces écarts ont fait l'objet d'un amortissement sur 12 mois. Les amortissements de l'exercice ont représenté respectivement 469 K€ et 592 K€.

5.4 COMPTES PREVISIONNELS AU 31 AOUT 2005, 31 AOUT 2006 ET 31 AOUT 2007

5.4.1 COMPTES CONSOLIDES PREVISIONNELS

5.4.1.1 BILANS PREVISIONNELS – EN K€

ACTIF	31.08.2004 Pro forma	31.08.2005 Prévisionnel	31.08.2006 Prévisionnel	31.08.2007 Prévisionnel
Ecarts d'acquisition	20 455	20 693	19 632	18 571
Immobilisations incorporelles				
. Brevets, licences, concessions	3 433	3 180	2 931	2 694
. Autres immobilisations incorporelles	1 878	1 750	1 328	999
Immobilisations corporelles				
. Terrains, constructions	5 884	9 152	8 233	7 769
. Autres immobilisations corporelles	3 232	9 334	9 328	8 726
. Avances et immobilisations en cours	1 921			
Immobilisations financières				
. Titres de participation et créances rattachées	43			
. Autres immobilisations financières	25	45	45	42
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	16 416	23 461	21 866	20 230
Stocks et en-cours	10 812	7 086	8 891	10 739
Créances clients	5 377	4 323	7 196	9 245
Autres créances et comptes de régul.				
. Créances d'exploitation diverses	3 890	4 467	2 859	1 961
. Impôts différés actifs	417	716	562	803
. Charges constatées d'avance	298	168	187	206
Valeurs mobilières de placement	2 031	21 449	29 049	40 899
Disponibilités	402	1 428	758	1 517
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 227	39 637	49 502	65 370
TOTAL ACTIF	60 098	83 791	91 000	104 171

PASSIF	31.08.2004 Pro forma	31.08.2005 Prévisionnel	31.08.2006 Prévisionnel	31.08.2007 Prévisionnel
Capital social	35 124	44 000	44 000	44 000
Prime d'émission et apport	4 105	16 089	16 089	16 089
Réserves consolidées part du Groupe	797	1 516	2 891	7 726
Résultat consolidé part du Groupe	-343	1 374	4 836	9 681
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	39 684	62 979	67 816	77 496
Réserves consolidées part des minoritaires	26	26	12	82
Résultat consolidé part des minoritaires		-14	70	142
INTERETS MINORITAIRES	26	12	82	224
Provisions pour risques et charges	1 461	1 395	1 078	1 334
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 461	1 395	1 078	1 334
Dettes financières				
. Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	3 217	1 682	1 270	1 047
. Dettes sur crédit bail	4 530	9 796	8 368	7 437
. Dettes financières diverses	1 590	1 144		
TOTAL DETTES FINANCIERES	9 337	12 622	9 638	8 484
Dettes d'exploitation				
. Avances et acomptes reçus sur commande	222	652	844	750
. Dettes sur immobilisations	450			
. Dettes fournisseurs	2 521	2 838	6 199	8 582
. Dettes fiscales et sociales	1 863	2 512	4 549	6 512
. Autres dettes d'exploitation	2 631	18	20	2
. Produits constatés d'avance	1 903	763	774	787
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	9 590	6 783	12 386	16 633
TOTAL PASSIF	60 098	83 791	91 000	104 171

5.4.1.2 COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNELS – EN K€

	31.08.2004 Pro forma	31.08.2005 Prévisionnel	31.08.2006 Prévisionnel	31.08.2007 Prévisionnel
Chiffre d'affaires	22 464	33 646	70 784	99 712
Production stockée et immobilisée	7 525	(2 180)	1 132	390
Reprise de provisions et transferts de charges	1 245	1 080	591	560
Autres produits	110	1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	31 344	32 547	72 507	100 662
Consommation de marchandises	7 858	3 167	3 631	5 263
Consommation de matières premières	7 197	12 689	32 232	45 054
Autres achats et charges externes	6 917	6 309	9 189	10 882
Impôts et taxes	652	448	601	718
Salaires	3 894	4 607	9 959	13 114
Charges sociales	1 502	1 888	3 512	4 423
Dotations aux amortissements	1 232	2 329	3 666	4 030
Dotations aux provisions	647	419	556	777
Autres charges	38	25	10	50
CHARGES D'EXPLOITATION	29 937	31 881	63 356	84 311
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 407	666	9 151	16 351
Produits financiers	82	10	410	510
Charges financières	380	415	548	480
RESULTAT FINANCIER	(298)	(405)	(138)	30
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	1 109	261	9 013	16 381
Produits exceptionnels	6 598	2 834	795	237
Charges exceptionnelles	6 717	683	693	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(119)	2 151	102	237
Impôts sur les bénéfices	272	522	3 148	5 734
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	718	1 890	5 967	10 884
Amortissements des écarts d'acquisition	1 061	530	1 061	1 061
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence				
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(343)	1 360	4 906	9 823
Part des minoritaires		(14)	70	14
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	(343)	1 374	4 836	9 681

5.4.1.3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION – EN K€

	Net 31.08.2004 Pro forma		Net 31.08.2005 Prévisionnel		Net 31.08.2006 Prévisionnel		Net 31.08.2007 Prévisionnel	
. Ventes de marchandises	7 421	100,00%	5 556	100,00%	4 890	100,00%	5 683	100,00%
. Coût d'achat des marchandises vendues	7 858	105,89%	6 080	109,43%	4 374	89,45%	5 263	92,61%
Marge commerciale	-437	-5,89%	-524	-9,43%	516	10,55%	420	7,39%
. Travaux Prestations de service	15 043	73,65%	28 090	110,04%	65 894	98,91%	94 029	100,10%
. Production stockée	5 979	29,27%	-2 991	-11,72%	-18	-0,03%	-115	-0,12%
. Production immobilisée	1 546	7,57%	811	3,18%	1 150	1,73%	505	0,54%
. Sous-traitance	-2 142	-10,49%	-383	-1,50%	-407	-0,61%	-486	-0,52%
Production de l'exercice	20 426	100,00%	25 527	100,00%	66 619	100,00%	93 933	100,00%
. Achats consommés de m.p.	7 197	35,23%	9 776	38,30%	31 489	47,27%	45 054	47,96%
Marge de production	13 229	64,77%	15 751	61,70%	35 130	52,73%	48 879	52,04%
Activité	27 847	100,00%	31 083	100,00%	71 509	100,00%	99 616	100,00%
Marge globale	12 792	45,94%	15 227	48,99%	35 646	49,85%	49 299	49,49%
. Autres achats et charges externes	4 633	16,64%	5 926	19,07%	8 782	12,28%	10 397	10,44%
Total	4 633	16,64%	5 926	19,07%	8 782	12,28%	10 397	10,44%
Valeur ajoutée	8 159	29,30%	9 301	29,92%	26 864	37,57%	38 902	39,05%
. Impôts, taxes et vers. assim.	567	2,04%	448	1,44%	601	0,84%	718	0,72%
. Charges de personnel	5 370	19,28%	6 495	20,90%	13 471	18,84%	17 537	17,60%
Total	5 937	21,32%	6 943	22,34%	14 072	19,68%	18 255	18,33%
Excédent Brut d'Exploitation	2 222	7,98%	2 358	7,59%	12 792	17,89%	20 647	20,73%
. Dotation aux amortissements	1 232	4,42%	2 329	7,49%	3 666	5,13%	4 030	4,05%
. Dotation aux provisions	647	2,32%	419	1,35%	556	0,78%	776	0,78%
. Reprises sur provisions	-1 099	-3,95%	-1 080	-3,47%	-591	-0,83%	-560	-0,56%
. Autres charges et produits	35	0,13%	24	0,08%	10	0,01%	50	0,05%
Total	815	2,93%	1 692	5,44%	3 641	5,09%	4 296	4,31%
Résultat d'exploitation	1 407	5,05%	666	2,14%	9 151	12,80%	16 351	16,41%
. Produits financiers	82	0,29%	10	0,03%	410	0,57%	510	0,51%
. Charges financières	380	1,36%	415	1,34%	548	0,77%	480	0,48%
Total	-298	-1,07%	-405	-1,30%	-138	-0,19%	30	0,03%
Résultat courant	1 109	3,98%	261	0,84%	9 013	12,60%	16 381	16,44%
. Charges et produits exceptionnels	-119	-0,43%	2 151	6,92%	102	0,14%	237	0,24%
. Amortissements des écarts d'acquisition	1 061	3,81%	530	1,71%	1 061	1,48%	1 061	1,07%
. Impôts sur les bénéfices	272	0,98%	522	1,68%	3 148	4,40%	5 734	5,76%
Résultat de l'exercice	-343	-1,23%	1 360	4,38%	4 906	6,86%	9 823	9,86%

5.4.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE PREVISIONNELS – EN K€

	31.08.2004 Pro forma	31.08.2005 Prévisionnel	31.08.2006 Prévisionnel	31.08.2007 Prévisionnel
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>				
Résultat net des sociétés intégrées	718	1 890	5 967	10 884
Eliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	219	2 268	3 600	4 047
- Amortissements et provisions	296	2 607	3 347	4 288
- Variation des impôts différés	-3	-299	154	-241
- Flux de trésorerie neutralisés lors du calcul des écarts d'acquisition des sociétés Bis et Chantier CATANA	34			
- Plus values de cessions	-23	-74	99	
- Impact liquidation SNC CHANTIER PONCIN TAHITI	-51			
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	937	4 158	9 567	14 931
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-224	-2 085	-2 514	-1 229
- Stocks et en cours	1 542	-3 726	1 805	1 848
- Clients	-2 298	-1 054	2 873	2 049
- Autres créances	-677	-118	-1 589	-879
- Fournisseurs	-368	-317	-3 361	-2 383
- Autres dettes	1 577	3 130	-2 242	-1 864
Flux net de trésorerie générés par l'activité	1 161	6 243	12 081	16 160
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>				
Acquisitions d'immobilisations	2 691	2 182	2 167	2 400
Cessions d'immobilisations	615	168		3
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-2 076	-2 014	-2 167	-2 397
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>				
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère				
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées				
Augmentation de capital en numéraire	1 612	20 295		
Emissions d'emprunts	1 740	368		
Remboursements d'emprunts et dettes financières diverses	1 324	2 930	2 956	1 279
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	2 028	17 733	-2 956	-1 279
<u>VARIATION DE LA TRESORERIE</u>				
Trésorerie d'ouverture	-463	650	22 612	29 570
Trésorerie de clôture	650	22 612	29 570	42 054
Variation des écarts de conversion				
Variation de la trésorerie	1 113	21 962	6 958	12 484

5.4.1.5 – HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DES COMPTES CONSOLIDES PREVISIONNELS

Les comptes prévisionnels consolidés ont été établis conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985, de son décret d'application du 17 février 1986 et du règlement 99.02 (en date du 29 avril 1999) du CRC applicable à compter du 1er janvier 2000.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

AU NIVEAU DE L'ACTIVITE

- Déploiement du projet BOAT INDUSTRY SYSTEM (BIS) sur 2005 et montée en puissance de l'activité sur 2006 et 2007.
Le projet BIS vise à normaliser et industrialiser au maximum la production, afin de proposer des bateaux sous le nom de gamme HARMONY de bonne qualité à un prix très attractif et ainsi conquérir une part significative du marché de la plaisance, dominé sur ce secteur par l'allemand BAVARIA.

- Forte croissance, tant sur le chiffre d'affaires, que sur le résultat pour CHANTIER CATANA qui s'explique :

- par la mise en place d'une politique commerciale forte engagée depuis 2003,
- le lancement d'une nouvelle gamme de bateaux dont le Legend dès 2004/2005.

- Recentrage de l'activité de la SA PONCIN YACHTS dès 2006, comme holding assurant la gestion de ses filiales.

AU NIVEAU JURIDIQUE

Par assemblée générale extraordinaire du 22/02/2005, la SAS CHANTIER PONCIN :

- A augmenté son capital par apport en nature des titres des sociétés BIS et CHANTIER CATANA d'un montant respectif de 10 350 K€ et 13 720 K€. Le capital social de CHANTIER PONCIN est porté de 12 928 K€ à 35 124 K€ ;

- S'est transformée en SA ;

- A changé de dénomination sociale pour devenir " PONCIN YACHTS ".

Les opérations de levées de fonds projetées pour 22 000 K€, indispensables au développement du groupe, ont été intégrées dans les données chiffrées du prévisionnel (incidences sur le compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, bilan).

Les frais liés à l'augmentation de capital par souscription du public (honoraires d'introduction, ...) sont imputés sur la prime d'émission pour 1 140 K€ net d'impôts.

PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
SAS PONCIN YACHTS	La Rochelle (17)	FR	Commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier CATANA	Canet-en-Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	Intégration globale
SAS BIS	Marans	FR	Construction de bateaux	447 857 715	100%	100%	Intégration globale
SAS PPR	St Mandrier sur Mer	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	Intégration globale
SARL Nautic 2000	Juan Les Pins	FR	Port de plaisance réparation navale	326 461 886	100%	99.70%	Intégration globale
SARL PONCIN YACHTS & Partners	La Seyne sur Mer	FR	Commercialisation et réparation de bateaux	478 411 010	50%	50%	Intégration globale

Les comptes consolidés prévisionnels ont été élaborés sur la base des comptes prévisionnels de la SA PONCIN YACHTS et de ses filiales, arrêtés au 31 août. Ces comptes consolidés prévisionnels couvrent des périodes de douze mois.

La société PONCIN YACHTS détient 100% des sociétés BIS et CHANTIER CATANA, suite aux apports de titres réalisés en février 2005.

Les écarts d'acquisition ont été déterminés à partir des situations comptables des sociétés BIS et CHANTIER CATANA au 31/12/2004 ; états disponibles les plus proches de la date de l'opération. Le résultat du 1er janvier au 22 février 2005 aurait une incidence négligeable dans la valeur brute de l'écart d'acquisition.

La quote-part de résultat de la période du 1er septembre au 31 décembre 2004, revenant aux minoritaires pour 284 K€, a été neutralisée poste par poste au niveau du compte de résultat et trouve sa contrepartie dans la valeur de l'écart d'acquisition.

METHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif.

MODALITES RETENUES

- Les transactions et résultats internes entre les sociétés intégrées sont éliminés.
- En cas de résultat interne réalisé sur la cession d'actifs immobilisés, les actifs sont maintenus à leur valeur historique et les amortissements ultérieurs qui s'y rapportent sont retraités.
- L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée.
- Les frais d'établissement, activés dans les comptes sociaux, sont éliminés.
- Les crédits-bails et locations avec options d'achat, dont la valeur d'origine est supérieure à 20 K€, sont retraités en immobilisations ou en stocks et en dettes financières. Les incidences sur les exercices antérieurs ont été portées en réserves.
- Les impôts différés sont calculés, société par société, pour :
 - Toutes les différences temporaires apparaissant entre le résultat comptable consolidé et le résultat fiscal ;
 - Les retraitements de consolidation et l'élimination des opérations internes à l'ensemble consolidé.
- Les soldes d'impôt actif résultant des déficits reportables et amortissements réputés différés, ne sont comptabilisés qu'en cas de forte probabilité d'imputation.

HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DES COMPTES PREVISIONNELS

Les comptes consolidés prévisionnels du groupe PONCIN YACHTS ont été établis à partir des comptes prévisionnels de chaque société, sur la base de l'activité du groupe du 1er septembre au 31 janvier 2005 et compte tenu des perspectives de développement de BIS et CHANTIER CATANA.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE RESULTATS PREVISIONNELS

L'ACTIVITE

Bateaux neufs (en K€)		31.08.2005	31.08.2006	31.08.2007
HARMONY	Unités vendues	56	386	551
	Chiffre d'affaires	6 120	38 509	60 234
	Prix moyen	109	100	109
CATANA + DIVA	Unités vendues	26	31	37
	Chiffre d'affaires	20 153	22 356	28 136
	Prix moyen	775	721	760
TOTAL CA bateaux neufs		26 273	60 865	88 370
Environ 75% des ventes de bateaux neufs sont réalisées à l'étranger.				

- BIS

L'exercice 2004/2005 constitue le lancement de la commercialisation de la gamme HARMONY et la mise en place de l'outil industriel de production. La production dans la nouvelle usine de Marans débutera à compter de fin mars 2005.

La gamme HARMONY bénéficie d'un accueil très favorable du public et des professionnels.
Une pré-série de 61 bateaux doit être produite d'avril à juillet et permettre la mise au point de l'outil.

A fin février, la totalité des bateaux à produire jusqu'à fin août 2005 est déjà pré-vendue et des commandes sont enregistrées pour septembre et octobre 2005.

La société prévoit un développement exponentiel de son activité et espère vendre 800 bateaux par an d'ici 2008, avec 6 modèles du 34 au 52 pieds, ce qui représente une pénétration de 7% du marché de la voile.

Les prix de vente sont attractifs ; ils varient de 85 K€ à 180 K€ HT selon le modèle et hors options estimées en moyenne à 25% du prix de vente.

Les ventes se feront principalement par un réseau d'agents avec des remises moyennes de 20 à 22% du prix de base + options.

- CHANTIER CATANA

Les volumes de ventes prévues sont de 26 unités en 2004/2005 (dont une partie de déstockage : environ 10% du CA), 31 unités en 2005/2006 et 37 unités en 2006/2007.

La société ne fait de réelle distinction entre les ventes de CATANA et DIVA dans ses prévisions. Celles-ci sont déterminées en terme de chiffre d'affaires global. La société recherche dans la pratique un mix plutôt orienté vers la vente des bateaux CATANA qui offrent plus de marge que les bateaux DIVA. En tout état de cause, la proportion de la gamme DIVA ne devrait pas être supérieure à 10%.

Le carnet de commandes à l'issue des 6 premiers mois de l'exercice PERMET LA REALISATION DE 100% de l'objectif de l'année.

Le prix de vente moyen des CATANA correspond aux tarifs catalogue, qui vont de 500 K€ HT à 1 750 K€ HT à ce jour, avant le développement de la gamme des modèles ayant des prix entre 430 K€ et 4 500 K€ HT.

Les ventes de bateaux neufs prévues sur 2004/2005 s'accompagnent d'une très forte diminution des stocks d'en-cours (moins 3 M€ en 2004/2005).

Autres activités

L'activité négoce intègre les ventes de bateaux d'occasion principalement par PONCIN YACHTS sur 2005 et 2006 (apurement du stock) et CHANTIER CATANA. La marge commerciale négative doit être corrigée des reprises de provision sur stock.

DIVA ne fait pas de reprise de bateaux d'occasion. Comme indiqué ci-dessus, ces bateaux offrant moins de marge que CATANA, la société n'a pas intérêt à faire de reprise sur ces ventes.

Concernant les autres activités du groupe : exploitation de la concession portuaire du PORT PIN ROLLAND, des travaux de réparation et entretien des bateaux, il a été retenu une croissance sensible sur 3 ans de 3 à 8% (selon la nature des services) correspondant à une hausse des tarifs, ainsi qu'à la création d'un parking payant pour les voitures.

La production immobilisée varie de 500 à 1 150 K€ par exercice et correspond au développement et à la fabrication des moules des nouveaux modèles de catamarans CATANA et des monocoques HARMONY.

COUTS MATIERES

Le coût matière moyen sur bateaux neufs ressort entre 47% et 48%.
Pour les CATANA, le coût matière est d'environ 37%.

Ce sont les achats selon nomenclature par modèle, majorés de 2% pour tenir compte d'éventuels dépassements, qui sont retenus bateau par bateau.

Pour les voiliers HARMONY, le coût matière prévisionnel varie de 40 à 52% selon les modèles. L'optimisation des coûts matière est rendue possible grâce à la standardisation des modèles (effet volume et moins de référence matières) et au process de fabrication industrielle.

Pour baisser son coût matière, l'entreprise recherche des fournisseurs hors secteur de la plaisance en privilégiant le secteur automobile quant cela est possible.

AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES

Les charges ont fait l'objet d'une étude poste par poste, compte tenu de l'antériorité des sites existants, intégrant le nouveau site industriel de Marans de BIS et proportionnelle à l'évolution de l'activité pour certaines charges variables.

Les postes les plus représentatifs représentant 50 à 65% du total des autres charges et charges externes, sont les suivants :

- Les frais de publicité, communication, relation et développement :
Ils comprennent les frais de participations aux salons nautiques, les insertions publicitaires dans les revues professionnelles, les frais de conception, réalisation et impression des documentations commerciales et coûts de diverses actions publicitaires (attaché de presse, ...)
- Les honoraires : Ils résultent des honoraires versés aux prestataires suivants :
 - Agents commerciaux
 - Experts-comptables
 - Conseils juridiques
 - Commissaires aux comptes
 - Avocats
 - Animation boursière (à partir de 2006)
 - Holding Financière Poncin (administratif et direction)
- Commissions sur ventes : Ce poste est constitué des commissions de 12 à 15% versées aux agents sur les ventes de catamarans.
- Frais de missions et déplacements : Ces frais sont liés principalement aux déplacements de commerciaux et aux déplacements pour les salons.
- Assurances
- Les frais de transport sur achats : Ils représentent 1 à 1.5% des achats
- Fournitures consommables

LES IMPOTS ET TAXES

Ce poste résulte des diverses taxes auxquelles le groupe est déjà assujetti, telles que, taxe foncière, Organic, taxes sur salaire et taxe professionnelle, sachant que pour cette dernière les sociétés CHANTIER CATANA et BIS bénéficient d'une exonération temporaire au titre de l'aménagement du territoire, respectivement sur 5 et 4 ans.

CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTION DE L'FFECTIF	31.08.2004	31.08.2005	31.08.2006	31.08.2007
Direction et administratif	19	24	27	27
Commerciaux	5	12	13	13
Indirects de production	43	53	55	63
Productifs	137	153	315	407
Total	204	242	410	510

L'effectif du groupe au 31/08/2004 est de 204 personnes en moyenne et atteint un effectif de 510 personnes à l'horizon 2007, principalement par l'embauche de personnel productif dans BIS et CHANTIER CATANA.

L'effectif de production est déterminé à partir des quantités de bateaux à fabriquer et en fonction des temps standards par modèle. Il est tenu compte d'heures indirectes de production pour 15%, d'heures de coupures et de la courbe d'apprentissage des nouveaux modèles.

L'organisation industrielle mise en place dans BIS doit permettre à terme une économie de main d'œuvre estimée à 30%.

Les embauches de personnel de direction, indirects de production, commerciaux, administratif concernent principalement la société BIS :

- L'entreprise a recruté un directeur industriel, un directeur des ressources humaines, un responsable logistique et un responsable bureau d'études, la plupart issue du monde de l'automobile.

- La structure commerciale de BIS comprendra :

- Un directeur commercial France
- Un directeur commercial Export
- Un directeur commercial loueurs

Le coût des salaires sur l'effectif moyen ressort à :

19 K€ au 31/08/2005

24 K€ au 31/08/2006

26 K€ au 31/08/2007

La progression s'explique par les évolutions de salaire annuel, mais également par le poids de la participation des salariés dans les sociétés BIS et CATANA pour 738 K€ en 2006 et 1 461 K€ en 2007.

AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements ont été calculées par projection des investissements existants au 31/08/2004, auxquels ont été ajoutés les amortissements, calculés selon les mêmes règles comptables, sur les investissements prévus (cf. plan d'investissement).

PROVISIONS

Elles comprennent principalement les provisions pour garanties SAV au client et représente 0.5% à 1.5% du chiffre d'affaires bateaux neufs.

CHARGES FINANCIERES

Les charges financières ont été calculées à partir des échéanciers d'emprunts et des crédits baux en cours et nouveaux.

A partir de 2006, des produits financiers sont constatés sur la trésorerie excédentaire d'avril à septembre.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31/08/2005, le résultat exceptionnel comprend principalement la prime d'aménagement du territoire obtenue sur BIS en septembre 2004 pour un montant de 2 152 K€ (comptabilisée en totalité en produit exceptionnel, l'exercice de son attribution).

L'IMPOT SOCIETE

Il est calculé au taux de 33.33% sur les 3 exercices auquel s'ajoute la contribution de 1.5% sur 2005 et la contribution de 3.3% pour BIS et CATANA sur 2006 et 2007. La société CHANTIER CATANA est exonérée d'IS jusqu'au 31/07/2005, au titre de l'article 44 septies du CGI soit à hauteur d'un résultat fiscal de 1 356 K€.

AMORTISSEMENT DE L'ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition suite aux apports de titres BIS et CATANA s'élève à 21 220 K€. Il est amorti linéairement sur 20 ans, soit une charge annuelle de 1 061 K€.

COMMENTAIRES SUR LES BILANS PREVISIONNEL ET TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition suite aux apports des sociétés BIS et CHANTIER CATANA sont amortis sur 20 ans. Ils se décomposent de la manière suivante :

(en K€)	Chantier CATANA	BIS	TOTAL
Ecart d'acquisition brut	11 841	9 383	21 224
Amortissements ex. clos le 31/08/2005	296	235	531
Net au 31/08/2005	11 545	9 148	20 693
Amortissements ex. clos le 31/08/2006	592	469	1 061
Net au 31/08/2006	10 953	8 679	19 632
Amortissements ex. clos le 31/08/2007	592	469	1 061
Net au 31/08/2007	10 361	8 210	18 571

LES INVESTISSEMENTS

Le déploiement industriel sur le site de Marans nécessite des investissements importants :

- Immobilier : l'usine est implantée à Marans, le bâtiment existant d'une surface de 5 600 m² a été totalement réaménagé. La société dispose d'un terrain d'une superficie de 26 000 m² sur lequel deux autres bâtiments d'une superficie totale de 4 500 m² sont en cours d'achèvement. L'ensemble du bâtiment et des aménagements pour un coût total de 3 200 K€ est financé par crédit-bail immobilier sur 15 ans.

- L'outil industriel comprend :

- Machines à injection
- Robots à gel coater
- Robots de détournage
- Outillages spécifiques à la technique d'infusion
- Appareils de manutention automatiques

Ces investissements seront financés pour partie par crédit-bail de 3 600 K€ sur 6 ans.

La mise en place de l'outil sera finalisée en mars 2005.

La société CHANTIER CATANA prévoit également des investissements en moules et outillages pour ces nouveaux modèles.

Investissements prévus (en K€)	2005	2006	2007
BIS	8 193	1 467	1 700
Etudes et recherche	75		
Construction			200
Aménagement construction			300
Outillage et moules	1 318	900	300
Matériel et outillage	567	900	
Construction et agencements (crédit-bail)	3 200		
Installations industrielles et matériel (crédit-bail)	3 600		
CHANTIER CATANA	876	700	700
Frais de développement	30	30	30
Terrain	176		
Outillages et moules	670	670	670
PPR	155		
Travaux aménagement parking	110		
Matériel	45		
PONCIN YACHTS & PARTNERS	308		
Agencements terrain	258		
Matériel	50		
TOTAL INVESTISSEMENTS	9 532	2 167	2 400

Au 31/08/2004, le groupe a autofinancé 2 641 K€ d'investissements pour la société BIS, comprenant des frais de développement, des moules et outillages.

Les investissements ont été poursuivis depuis septembre pour atteindre environ 6 000 K€ à fin février 2005.

Les biens, dont les sociétés intégrées disposent par contrat de crédit-bail, ont fait l'objet d'un retraitement. Il en a été de même pour les investissements futurs financés par crédit-bail.

STOCKS

Détail des stocks et en cours en valeur nette

(En K€)	31.08.2004	31.08.2005	31.08.2006	31.08.2007
Matières premières et autres approv.	977	1 247	3 791	5 554
En cours de production et produits finis	6 530	3 251	3 228	3 112
Marchandises	3 305	2 588	1 872	2 073
	10 812	7 086	8 891	10 739

Les stocks de matière sont estimés en fonction de l'antériorité et selon un délai de stock d'environ 45 jours d'achats consommés.

Les stocks d'en cours et de produits finis sont déterminés bateau par bateau en fonction du cycle de fabrication et selon les principes du " juste à temps " pour BIS.

Le déstockage d'en cours et produits finis au 31/08/2005 de 3 000 K€ s'explique par les ventes des catamarans repris à l'ancienne société CATANA.

Le solde du stock d'occasion (marchandises) de la SA PONCIN YACHTS est écoulé sur 2005 et 2006.

CREANCES CLIENTS

Tous les bateaux quittent les chantiers payés, à l'exception de ceux faisant l'option d'un financement en crédit-bail (une créance de 45 jours est à prévoir) et des loueurs pour lesquels il peut être accordé un délai de règlement de 30 à 60 jours sous réserve d'obtenir une garantie de paiement.

AUTRES CREANCES

Ce poste comprend le solde de la prime d'aménagement du territoire versée en fin 2005 et en fin 2006, la TVA et solde des créances SNC liquidées en 2006.

IMPOTS DIFFERES

Des actifs d'impôts différés sont constatés sur toutes les sociétés du groupe, dans la mesure où les prévisionnels d'exploitation permettent de les imputer en totalité à court terme.

TRESORERIE

La trésorerie excédentaire s'explique par la prise en compte de la levée de fonds de 22 000 K€ et par un BFR négatif au 31 août, mais ne met pas en évidence les besoins saisonniers de l'activité du nautisme.

La production est linéaire sur 11 mois et 70% des livraisons (donc des encaissements) sont concentrées de mars à août.

Un stock important d'en cours et de produits finis est donc à financer de septembre à février.
Pour BIS, le besoin de financement du stock à fin février 2006 est d'environ 5 000 K€.

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES ET INTERETS MINORITAIRES

	Capital	Primes	Réserves de l'exercice	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Part intérêts minoritaires	Part capitaux propres groupe
Situation à la clôture 31.08.2004 pro forma	35 124	4 105	824	- 343	39 710	26	39 684
Affectation résultat 31.08.2004			-343	343	-		-
Amort. théorique de l'écart d'acquisition sur 08/2004			1 061		1 061		1 061
Augmentation de capital de PONCIN YACHTS par souscription du public (net de frais)	8 876	11 984			20 860		20 860
Résultat consolidé 31.08.2005				1 360	1 360	- 14	1 374
Situation à la clôture 31.08.2005	44 000	16 089	1 542	1 360	62 991	12	62 979
Affectation résultat 31.08.2005			1 360	- 1 360	-		-
Résultat consolidé 31.08.2006				4 906	4 906	70	4 836
Situation à la clôture 31.08.2006	44 000	16 089	2 902	4 906	67 897	82	67 815
Affectation résultat 31.08.2006			4 906	- 4 906	-		-
Résultat consolidé 31.08.2007			9 823	9 823	42	9 681	
Situation à la clôture 31.08.2007	44 000	16 089	7 808	9 823	77 720	224	77 496

Des distributions de dividendes seront envisagées à partir de 2008.

PROVISIONS POUR RISQUES

Ce poste intègre les provisions pour SAV clients, le solde de provisions pour risques SNC (550 K€) uniquement sur 2005 et la provision pour impôts.

ACOMPTES CLIENTS

Un acompte de 5% est perçu à la commande d'un modèle HARMONY.

Pour les CATANA, il est demandé des avances à différentes étapes de la fabrication du bateau. En conséquence, 90% du prix final est payé avant la livraison.

DETTES FINANCIERES

Il s'agit des emprunts existants et nouveaux et du retraitement des financements en crédit-bail.

DETTES FOURNISSEURS

Délai de règlement moyen de 30 jours pour les frais généraux et 60 jours pour les fournisseurs de matières.

DETTES SOCIALES ET FISCALES

Au 31 août, les dettes fiscales et sociales sont estimées en fonction de l'évolution de l'activité et de la masse salariale. Il est tenu compte de la participation des salariés de fin d'exercice et du solde de l'IS à payer l'exercice suivant.

5.4.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES PREVISIONNELS

Monsieur le Président,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons examiné les comptes prévisionnels couvrant les périodes du 1er septembre 2004 au 31 Août 2005, 1er septembre 2005 au 31 août 2006, 1er septembre 2006 au 31 août 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes prévisionnels ont été établis sous votre responsabilité le 14 février 2005 à partir des hypothèses traduisant la situation future que vous avez estimée la plus probable à la date de leur établissement.

Nous avons effectué notre examen selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des comptes prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable pour l'établissement de ces comptes, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels et de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés de la société. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Les données historiques présentées dans les comptes prévisionnels sont extraites des comptes consolidés pro forma au 31 Août 2004 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un examen conformément aux normes professionnelles applicables en France.

Nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour établir ces comptes prévisionnels, étant précisé que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés au 31 Août 2004.

Nous portons à votre connaissance que les écarts d'acquisition générés lors de l'apport des titres des sociétés CATANA et BIS en février 2005 à la société CHANTIER PONCIN, devenue PONCIN YACHTS, correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres acquise, représentent un montant de 21 223 K€. Ces écarts n'ont pas été affectés et ont été amortis linéairement sur une durée de 20 ans.*

Enfin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Fait à Saint Benoît et Laval, le 2 mars 2005

S.A. AUDIT BAILLOUX CONSULTANTS
Commissaire aux comptes

Christine Janet

SOFIDEM
Commissaire aux comptes

Joël Boisgontier

**Information complémentaire demandée pour les besoins du document de référence*

Des opérations d'apport de titres des sociétés CATANA et BIS ont été réalisées au cours de l'exercice 2004-2005. Il a été intégré dans les comptes prévisionnels l'incidence des opérations d'apports de titres par les minoritaires. L'amortissement des écarts d'acquisition générés lors de ces apports impacte la formation du résultat pour les périodes 31 Août 2005 – 2006 et 2007.

5.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAU PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS AU 31-08-2004

5.4.1 COMPTES CONSOLIDES PREVISIONNELS

	AUDIT BAILLOUX CONSULTANTS	
	Montant en €	%
Commissariat aux comptes, Certificat ^o des comptes Examen des comptes Individuels et consolidés Missions accessoires	24.500	100 %
Sous-Total Audit		100 %
Autres prestations, le cas échéant : Prestations juridiques, fiscales, sociales Prestations Technologie de l'Information Audit Interne Autres (à détailler si > 10 % des honoraires d'audit) Sous-Total Autres		
TOTAL GENERAL	24.500	100 %

Note : En 2004, la société, n'étant pas cotée, avait un seul Commissaire aux Comptes.

5.6 MISE EN PLACE DES NORMES IFRS AU SEIN DU GROUPE PONCIN YACHTS

Conformément aux dispositions réglementaires, un recensement des principales incidences imputables au passage aux normes comptables IFRS a été réalisé ; celles-ci devraient être relativement limitées.

En effet, ce passage devrait avoir une incidence sur la présentation des comptes consolidés, en ce qui concerne essentiellement :

- les amortissements des écarts d'acquisition,
- l'évaluation des immobilisations incorporelles,
- la fiscalité différée passive.

Le Groupe utilise déjà les méthodes préférentielles pour ce qui concerne les immobilisations en crédit-bail et les indemnités de départ en retraite.

La note présentée ci-après aborde les sujets sur lesquels des changements dans les modalités d'application ou dans les méthodes comptables seront réalisés pour se mettre en conformité avec les nouvelles normes comptables.

5.6.1 Introduction

Le Groupe PONCIN YACHTS appliquera les normes IFRS pour la présentation des comptes consolidés conformément aux dispositions légales et réglementaires, lors de l'exercice clos le 31 août 2006 (exercice ouvert à compter du 1er janvier 2005).

Afin de préparer le passage au référentiel IFRS, un groupe de travail, composé des responsables comptables et financiers des sociétés du Groupe et assisté d'un cabinet d'expertise comptable, sera mis en place sur le premier semestre 2005, pour valider les informations financières consolidées à publier au titre de l'exercice clos le 31 août 2006, ainsi que le comparatif avec l'exercice clos le 31 août 2005.

Ce groupe de travail est sous la responsabilité du Président.

Une extension conventionnelle de la mission générale des commissaires aux comptes sera demandée afin que ces derniers établissent un rapport spécifique sur le bilan d'ouverture au 1er septembre 2005 retraité IFRS, cette mission entrant dans les diligences directement liées à la mission générale.

5.6.2 Périmètre de consolidation

Le Groupe ne prévoit pas de modification dans son périmètre de consolidation :

- Les apports de titres des sociétés ont été réalisés en février 2005 par les minoritaires, BIS et CATANA, à la société consolidante PONCIN YACHTS, avant l'introduction en bourse du Groupe.
- Les participations de la société PONCIN YACHTS, dans les deux sociétés, sont ainsi portées respectivement de 55% et 51% à 100%. La même méthode de consolidation sera appliquée, à savoir celle de l'intégration globale.
- La norme IAS 27 précise le traitement comptable à retenir dans les comptes consolidés, pour ce qui concerne les entités " ad hoc ".

Aucune société ne répond à la définition d'une entité " ad hoc " :

5.6.2 Incidence de l'application des normes IFRS sur les postes des comptes consolidés les plus significatifs

5.6.2.1 Ecarts d'acquisition

Conformément aux nouvelles dispositions comptables, les écarts d'acquisition feront l'objet de tests de dépréciation appropriés.

Le fonds de commerce de la société CATANA, acquis pour une valeur de 500 K, sera réaffecté en écart d'acquisition et fera l'objet d'un test de dépréciation.

5.6.2.2 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement inscrits à l'actif des comptes consolidés du Groupe sont des frais de développement qui remplissent les six critères posés par l'IAS 38 pour la reconnaissance d'un actif incorporel généré en interne pour le Groupe :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel, afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- Son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre ;
- Sa capacité à l'utiliser ou le vendre ;
- L'actif générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres pour réaliser le projet ;
- La capacité du Groupe à mesurer, de manière fiable, les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Il s'agit de coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication.

Les frais immobilisés sont des frais externes (études, honoraires, ...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

5.6.2.3 Concessions

Dans le cadre des prises de contrôle des sociétés PPR et Nautic 2000, des écarts d'évaluation ont été affectés à des concessions.

Ces valeurs, évaluées en actualisant des cash flow futurs, ont été limitées à la différence entre le coût d'acquisition des prises de participation et la quote-part des capitaux propres consolidés acquise. Les valeurs sont amorties sur la durée restante des concessions.

Elles font l'objet d'un test de valeur à chaque clôture.

Dans le cadre du règlement n° 99-02 du CRC (§ 313), aucune fiscalité passive n'a été constatée car il s'agit d'actifs incorporels fondamentaux des entreprises acquises ; l'absence de ces actifs remettrait en cause la continuité d'exploitation des entreprises en les privant des avantages économiques futurs liés à ces concessions.

Dans le cadre des normes IFRS, la norme IAS 12 ne prévoit aucune exception pour cette catégorie de différences temporaires, qui doivent donner lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif, même si celui-ci présente un caractère latent. A ce titre, la valeur de l'actif portée en concessions sera revue et la fiscalité passive constatée. Cette nouvelle présentation de l'actif et du passif n'aura pas d'incidence significative sur les capitaux propres du Groupe PONCIN YACHTS.

5.6.2.4 Evaluation des stocks

- Les stocks de matières premières sont valorisés au dernier prix d'achat connu.
- Les stocks de marchandises (bateaux) sont évalués à leur coût d'acquisition, augmentés des frais de remise en état.
- Les produits et en-cours de production sont évalués à leur coût de production.
- La valeur nette de réalisation des stocks étant supérieure à leur évaluation, le passage aux normes IFRS n'aura aucune incidence sur leur valeur.

5.6.2.5 Crédits-bails et locations avec options d'achat

Les crédits-bails et locations avec options d'achat, dont la valeur d'origine est supérieure à 20 K€ HT, sont retraités en immobilisations ou en stocks et en dettes financières.

Pour les contrats de crédits-bails repris à l'ancienne société CATANA, les biens ont été inscrits à l'actif pour la valeur de l'en-cours financier dû à la date de transfert des contrats.

Aucun retraitement supplémentaire ne sera nécessaire dans le cadre du passage aux IFRS.

5.6.2.6 Evaluation des immobilisations

Les immobilisations corporelles ne feront pas l'objet d'une réévaluation.

5.6.2.7 Engagements de retraite

La méthode préférentielle de comptabilisation des engagements de retraite est déjà appliquée dans les comptes consolidés du Groupe. Les modalités d'application sont décrites dans l'annexe des comptes.

Le Groupe PONCIN YACHTS ne possède pas d'engagement résultant de régimes à prestations définies souscrits au profit du personnel, autres que ceux mentionnés dans le cadre des régimes de retraite.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

5.6 MISE EN PLACE DES NORMES IFRS AU SEIN DU GROUPE PONCIN YACHTS

6.1.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

6.1.1.1 Composition

	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
Olivier PONCIN	Président Directeur Général	22 février 2005	Jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice écoulé.
Christian CASTANIE	Administrateur et Directeur Général Délégué	22 février 2005	Jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice écoulé.
Sylvain ORSAT	Administrateur	22 février 2005	Jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice écoulé.
Aurélien PONCIN	Administrateur	22 février 2005	Jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice écoulé.

6.1.1.2 Autres mandats sociaux exercés par les membres du conseil d'administration

	NATURE DU MANDAT	SOCIÉTÉS
Olivier PONCIN	Gérant Président Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Cogérant Cogérant	SARL FINANCIERE PONCIN SAS PORT PIN ROLLAND SAS BOAT INDUSTRY SYSTEM – BIS SNC CATANALOC 431 SNC CATANALOC 471 SNC CATANALOC 581 SNC CATANA CICERON SNC CATANA DEMOCRITE SNC CATANA ZENON SNC ARISTOTE-EPICURE-PLATON SNC CATANA SOCRATE SNC CATANA SENEQUE
Christian CASTANIE	Gérant Gérant Directeur Général	SARL PONCIN YACHTS AND PARTNERS SARL NAUTIC 2000 SAS PORT PIN ROLLAND
Sylvain ORSAT	Gérant	SARL SYNABE
Aurélien PONCIN	Néant	

6.1.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Monsieur Olivier PONCIN, en étroite relation avec M. CASTANIE, détermine la politique générale du Groupe et supervise les fonctions suivantes :

- les orientations stratégiques à long terme ;
- la politique marketing ;
- la politique d'investissements, en étroite relation les Directions industrielles et financières ;
- les relations avec les organismes financiers, en étroite relation avec le DAF, M. David ETIEN ;
- la politique industrielle en étroite relation avec le Directeur Industriel du Groupe, Monsieur Didier OTRZONSEK
- la politique des ressources humaines, en étroite relation avec le DRH, M. Thierry PROQUOT

Christian CASTANIE véritable n° 2 du groupe, apporte son expérience de terrain dans tous les domaines relatifs aux aspects techniques et commerciaux, et supervise :

- l'activité commerciale France et export ;
- assume la coordination avec les chantiers CATANA, Port Pin Rolland et Nautic 2000.

Monsieur Sylvain ORSAT apporte au Groupe son expérience en qualité d'industriel dans l'industrie automobile pendant plus de vingt ans.

Aurélien PONCIN apporte son concours dans le domaine du marketing et de sa parfaite connaissance des médias Internet.

6.1.3 Informations complémentaires

- La SAS CHANTIER PONCIN a été transformée en SA PONCIN YACHTS, à effet du 22 février 2005. Il n'y a donc pas d'antériorité du Conseil d'Administration.

- La société n'a pas d'Administrateur " indépendant " au sens du rapport BOUTON.

Pour le moment, aucune mesure n'a été prise sur la démarche d'évaluation du Conseil; quant à celles qui pourraient être prises à l'avenir, la société devrait se référer aux recommandations du rapport BOUTON en les adaptant à la taille de la Société et de ses filiales.

- La société n'a pas de censeurs.

- Il n'y a pas et il n'est pas prévu de constituer de comité issu du Conseil d'Administration. Toutes les décisions ressortant du pouvoir du Conseil d'Administration seront prises par ce dernier.

- Il n'y a pas d'Administrateur élu par les salariés.

- Les premiers Administrateurs ont été élus pour 6 ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2005 ; il n'y a pas d'Administrateur coopté.

- Chaque Administrateur doit détenir au minimum 1 action.

- la société n'a pas de règlement intérieur régissant le fonctionnement du Conseil.

- Il n'a pas été décidé pour le moment du versement de jetons de présence.

- Depuis le 27 février 2005, date de la transformation de SAS en SA, le Conseil s'est réuni 4 fois :

27/02/2005 : à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, organisation de la Direction Générale de la Société,

01/03/2005 : préparation et convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2005,

22/03/2005 : approbation du projet de TUP de la SNC NEMO GRENADINES, détenue à 100 %,

25/03/2005 :

- cautionnement d'un contrat de crédit-bail immobilier au profit de BOAT INDUSTRY SYSTEM, pour le bâtiment de MARANS,
- cautionnement de deux contrats de crédit-bail mobilier au profit de BOAT INDUSTRY SYSTEM, pour l'usine de MARANS,
- blocage en compte courant de 3 500 000 € chez BOAT INDUSTRY SYSTEM, jusqu'à complet remboursement des deux contrats de crédit-bail mobilier.

Avril 2005 : un Conseil sera incessamment convoqué pour délibérer sur l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2005 d'augmenter le capital par appel public à l'épargne.

6.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR, DANS CELUI D'UNE SOCIETE QUI EN DETIENT LE CONTROLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR SIGNIFICATIF

6.2.0 MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS TOTALES ET AVANTAGES EN NATURE

Rémunération versée aux mandataires sociaux :

- Monsieur Christian CASTANIE est rémunéré par la SAS PORT PIN ROLLAND
- La rémunération de Monsieur Olivier PONCIN est assurée par la SARL FINANCIERE PONCIN et intégrée dans le montant des prestations de services refacturées à CHANTIER PONCIN.

Prestations de la Holding Financière Poncin à CHANTIER PONCIN :

31/08/2004	31/08/2003	31/08/2002
18 000 €	63 443 €	91 469 €

6.2.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Néant

6.2.2 INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS CONCLUES ENTRE LA SOCIETE ET UN DE SES MANDATAIRES SOCIAUX, UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10 % DU CAPITAL ET LA SOCIETE LA CONTROLANT.

Néant. Cf. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, page 88.

6.2.3 PRETS ET GARANTIES ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DE ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Néant

6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1 CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

A ce jour, il n'est pas encore prévu de contrat d'intéressement du personnel.

6.3.2 ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Le Conseil d'Administration a donné l'autorisation d'émettre jusqu'à 5% d'actions au bénéfice du personnel de l'entreprise.

Chapitre 7

Evolution récente et perspectives d'avenir

7.1 EVOLUTION RECENTE

Depuis le 31 août 2004 (dernier exercice clôt), le projet BOAT INDUSTRY SYSTEM a été lancé avec la fabrication des premiers prototypes HARMONY et le démarrage de la pré-série sur le site de production de Marans où la gamme HARMONY est fabriquée depuis fin mars 2005.

L'accueil commercial de la gamme a dépassé toutes les espérances de la société. Un grand nombre de professionnels étrangers du nautisme ont décidé de représenter la marque de la société dans leur pays.

L'activité du groupe se présente, au 13 avril 2005, de la manière suivante :

Concernant l'entreprise CATANA, le chiffre d'affaires acquis (facturation + carnet de commandes) se décompose comme suit :

- Unités vendues : 21 contre 26 prévues dans le présent document de base pour l'exercice 2005
- CA : 17,5 M€ contre 20,1 M€ prévu dans le présent document de base pour l'exercice 2005
- Prix moyen : 0,83 M€ contre 0,77 M€ prévu dans le présent document de base pour l'exercice 2005

Par ailleurs le Groupe attend la confirmation de deux autres unités dans les jours qui viennent pour un montant de 1.9 M€.

PONCIN YACHTS dispose également d'autres contacts qui devraient se concrétiser rapidement.

Concernant la gamme HARMONY, le point à ce jour est le suivant :

- Unités vendues : 37 contre 56 prévues dans le présent document de base pour l'exercice 2005
- CA : 4,60 M€ contre 6,10 M€ prévu dans le présent document de base pour l'exercice 2005
- Prix moyen : 0,125 M€ contre 0,109 M€ prévu dans le présent document de base pour l'exercice 2005

Par ailleurs, une vingtaine de bateaux ont été réservés par les agents (Portugal, Malte, Turquie, Allemagne, Grande Bretagne, Espagne, Italie) de la société. Ces ventes seront confirmées après les essais des premiers bateaux qui sortent actuellement de la chaîne de production de Marans.

Concernant la trésorerie du Groupe, la position au 12 avril 2005 est négative de 1.4 M€ avant l'utilisation des lignes court terme qui s'élèvent à cette date à 2.4 M€.

La période la plus défavorable du point de vue de la trésorerie s'achève en mars compte tenu de la forte saisonnalité de l'activité du Groupe. En effet, depuis le début du mois d'avril, les livraisons de bateaux neufs s'accroissent ainsi que l'activité travaux et mise à l'eau du Port Pin Rolland.

7.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de ce qui précède, les prévisions formulées pour l'exercice 2005 sont d'ores et déjà en passe d'être tenues. Par ailleurs, le Groupe envisage, dans les prochaines années, la montée en puissance du pôle bateaux HARMONY.

Inspiration Yachting



PONCIN
YACHTS

SA au capital de 35.124. 250 euros

B.P 3110 - 17033 La Rochelle Cedex 1 - France
Tél. : 33 (0)5 46 30 54 54 - Fax : 33 (0)5 46 30 54 55
www.poncinyachts.com